THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS,

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1833.

BESANÇON,

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR
DE L'ACADÉMIE,
SUCCESSEUR DE VEUVE DACLIN, GRANDE-RUE, N. 41.

1833.

THE GETTY CENT
LIBRARY

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1833 (1).

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. LE RECTEUR BERTAUT.

ORDRE DES LECTURES :

Les premiers chapitres d'un Essai *sur la Philosophie politique;* par M. le Président, ouvrant la séance.

Rapport sur les travaux de MM. les Académiciens pendant l'année précédente; par M. Genisset, Secrétaire-Perpétuel.

Le 2e. Chant *de l'art poétique simplifié;* par M. Trémolières.

Notice *sur les Causes de l'existence des Cavernes*, et sur celles des principaux phénomènes qu'on y observe; par M. Parandier.

Coup-d'œil *sur la Perfectibilité de l'espèce humaine;* par M. L. Bretillot.

Éloge *de Florian*, pièce de poésie qui a partagé le prix au concours de l'Académie royale du Gard en 1832; par M. Viancin.

---

(1) A onze heures de la matinée du même jour, l'Académie a fait célébrer, dans l'église Notre-Dame, un service funèbre pour ceux de ses membres qu'elle a perdus pendant le cours des deux années précédentes.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

VOUS m'avez appelé à l'honneur de vous présider. Je sens tout le prix de vos suffrages, et je viens vous en témoigner ma profonde reconnaissance. Mais mieux je comprends tout ce qu'ils ont de glorieux, plus je me sens rappelé au sentiment de mon insuffisance, et je ne saurais dire si la distinction flatteuse que je leur dois excite en moi plus d'orgueil, qu'elle ne m'inspire d'humilité.

Je voudrais, selon vos usages, être chargé de payer à celui qui m'a précédé le tribut d'éloges dont il était si digne, et je ne puis que regretter une tâche dans laquelle j'aurais été soutenu non moins par la vérité, que par les sentimens particuliers que je portais à cet honorable Académicien, et par la vive sympathie avec laquelle vous eussiez accueilli mes paroles. Mais le nom de M. Bailly appartient aujourd'hui à l'histoire de votre Compagnie, et le soin de le louer est dévolu de droit à l'un de nos collègues (1), qui par d'immenses travaux, s'est acquis le privilége de léguer à l'avenir toutes les gloires de notre pays.

Je me bornerai donc à vous offrir les premiers chapitres d'un ouvrage étendu, qui portera le titre d'*Essai sur la Philosophie politique*. J'ai entrepris ce travail depuis bien des années, et je lui consacre

(1) M. Weiss.

encore le peu de loisirs que me laissent les fonctions publiques dont je suis chargé. Vous reconnaîtrez aisément que ces pages sont écrites depuis long-temps. J'aurais pu y corriger des imperfections que j'ai bien aperçues et qui vous choqueront peut-être; mais je n'ai cherché que la vérité : le sujet que j'ai choisi exigeait surtout que je me tinsse en garde contre toutes les influences du moment, et j'ai voulu soumettre rigoureusement à l'épreuve du temps et aux démentis des événemens, les principes auxquels mes recherches m'ont conduit. C'est pour cela que jusqu'à présent je me suis interdit d'y rien changer. Pardonnez-moi donc, Messieurs, de vous présenter un ouvrage qui n'a pas encore reçu la dernière main.

DES LOIS EN GÉNÉRAL.

§. Ier.

Des Lois considérées en elles-mêmes.

Dès qu'un être existe, il existe par-là même des nécessités qui résultent de sa nature, des conditions auxquelles sont attachées sa conservation et sa prospérité; *nécessités*, *conditions* que j'appelle ses *lois*.

Toutes les créatures sortirent des mains de leur auteur avec toutes leurs nécessités. Leur nature une fois déterminée, les lois qui les régissent n'en sont plus que des conséquences, et l'esprit peut les déduire avec certitude. Des espèces nombreuses, par exemple, des races entières ont disparu du globe.

Ces hôtes de la terre, qui nous ont précédés, ne nous ont laissé que quelques ossemens comme un monument de leur passage. Mais sur ces vestiges presque effacés par tant de siècles, nous lisons encore quelle fut leur destinée; chaque trait retrouvé de leur antique structure, nous révèle la vocation qui leur fut donnée, et les *nécessités* auxquelles ils devaient obéir.

Cicéron est admirable dans sa définition des lois : *Lex est ratio summa, insita in naturâ* (*de Legib.*). Je les rapporte, ainsi que lui, à la nature des êtres; mais il les prend à leur source, dans la suprême intelligence qui est l'âme de l'univers. Un essor si élevé ne conviendrait pas à mon sujet. Je veux étudier la force et l'action des lois, et je dois les considérer, non dans leur éternel auteur, mais seulement dans les êtres soumis à leur empire.

Il n'y a de lois qu'autant qu'elles obligent ou contraignent. Or, elles obligent comme conséquences de notre nature et conditions de notre existence. Elles contraignent parce qu'elles sont *nécessités*. Une loi qui n'aurait pas cette force, ne produirait aucun effet; ce ne serait pas une loi, ce ne serait rien.

Aussi ceux qui *font des lois*, et l'on n'en fait jamais autant que dans les temps de désordre (1), cherchent à imiter ce caractère en leur donnant ce qu'ils appellent une sanction, c'est-à-dire en attachant une peine à leur infraction. Toutefois, avec des peines, on crée bien des persécutions, mais non pas des *néces-*

(1) In pessimâ republicâ, plurimæ leges.

sités. La preuve en est que ces prétendues lois tombent toujours par l'effet même des peines dont on a cru les appuyer. Vous pouvez bien me contraindre à obéir, mais cela ne prouve rien, sinon que la force est de votre côté. C'est une *nécessité*, j'en conviens, de céder à la force, mais en me soumettant à cette nécessité, je n'obéis qu'à une loi que vous n'avez pas faite, car elle est aussi ancienne que le monde, et doit durer autant que lui. Ce n'est donc pas votre décret qui produit mon obéissance, c'est seulement la violence dont vous l'accompagnez. Or, la violence n'est qu'un accident, la *nécessité* seule est *loi.*

Qu'on me comprenne bien. Je n'entends pas rejeter toutes espèces de peines, je reconnais qu'il en faut. Mais chacun avouera qu'elles sont tyranniques dès qu'elles ne sont pas indispensables; c'est donc encore la *nécessité* qui les rend *légitimes.*

Heureusement les *lois* n'émanent pas du pouvoir, elles dérivent d'une source supérieure à tout pouvoir humain. *Lex antè nata est, quàm scripta lex ulla.* (*Cicero, de leg.*) Que deviendraient les peuples et les empires, si la loi pouvait varier comme les caprices des hommes, ou se dépraver comme leurs passions? Ces despotes de l'Orient, dont la volonté ne connaît ni règles, ni limites, s'imaginent qu'ils peuvent tout bouleverser. Il faut même avouer que beaucoup d'entre eux ne s'y épargnent pas. Et pourtant, c'est précisément dans leurs états qu'on ne voit jamais de changement. La raison en est simple; les lois ne changent que parce que la civilisation des peuples s'avance ou rétrograde. Or, sous un despote, les

peuples ne font pas de progrès, et des esclaves ne peuvent pas déchoir.

Voyez ce courtisan que le crédit d'un grand ou d'une favorite fait arriver au pouvoir. Le voilà en présence de l'Etat qu'on lui donne à gouverner, comme le Statuaire de la fable devant son bloc de marbre :

Qu'en fera, dit-il, mon ciseau ?

Essayez de lui persuader que les peuples ne sont pas une molle argile qui prenne et conserve toutes les empreintes, vous serez mal reçu. Il veut tout régler, changer beaucoup, toucher à tout. Qu'arrivera-t-il ? Il va tout inquiéter, tout entraver, produire beaucoup de mal ; mais l'économie intérieure de l'Etat qu'il voulait refaire sur un plan tout neuf, demeurera ce qu'elle était. Ces réformateurs, qui croient à leur toute-puissance, et s'imaginent qu'ils vont faire à leur gré les destinées des peuples, ne comprennent rien à l'organisation sociale. On parle beaucoup de la force des choses ; elle ne revient si souvent dans nos discours que parce que nous la rencontrons partout. Hé bien, cette force mystérieuse, c'est tout simplement la *loi*. L'art de gouverner ne consiste pas à la surmonter, mais à la connaître, à s'accommoder avec elle, à la faire tourner à la prospérité des nations. C'est en s'emparant de la force des vents, en les enfermant dans ses voiles, que le pilote fait marcher son vaisseau. Il est assez habile, s'il a l'art de s'en servir pour faire bonne route ; il est insensé s'il essaie de lutter contre eux.

Concluons que, pour n'avoir pas de *lois* écrites, les peuples ne vivent pas sans *lois*. Il n'est pas besoin de demander quel pouvoir les a mises en vigueur, puisqu'elles portent en elles-mêmes le plus irrésistible de tous les pouvoirs, la *nécessité;* ni quand les *lois* ont été mises au monde, car elles y sont entrées en même temps que les races aux destinées desquelles elles devaient présider ; encore moins, si elles tomberont en désuétude, car elles sont les *conditions* sans lesquelles ces races ne pourraient pas se conserver.

§. II.

Des Lois considérées par rapport à notre intelligence.

Nous appelons vrai, tout ce que nous jugeons conforme à la nature des choses ; puisque la *loi* en dérive, elle est *vérité.*

Réciproquement la *vérité* est *loi ;* car comment ne pas nommer *loi* ce à quoi l'univers s'est conformé depuis le commencement, et se conformera jusqu'à la fin des siècles? (Je n'entends parler ici que des *vérités* de principe, et non des *vérités* de fait qui ne sont que des applications individuelles de la loi.)

Nécessité et *vérité*, *force* et *droit*, voilà bien tout ce qu'il faut pour gouverner le monde.

Ce que j'ai appelé *loi* dans l'univers prend le nom de *vérité* dans l'esprit. L'évidence est le caractère de la *vérité*, comme la nécessité est le caractère de la *loi.* C'est pour cela que nous ne pouvons pas plus nous refuser à l'évidence que résister à la nécessité.

Ainsi la loi a deux manières d'agir sur nous. Elle nous parle comme vérité ou nous presse comme nécessité. Mais ce n'est que lorsque nous demeurons sourds à sa voix qu'elle apparaît dans sa force ; elle nous invite et nous engage avant de nous contraindre.

Entre nous et la loi, la pensée s'établit donc comme médiateur. Supprimez la pensée, nous voilà poussés en aveugles par la nécessité : c'est la condition des brutes.

C'est à bon droit que l'homme est fier de ce privilége qui l'élève au-dessus de toutes les créatures, et auquel il a donné le nom de *liberté*. Il est libre en effet, puisqu'en cédant à la nécessité il n'obéit qu'à sa raison. L'ignorance seule est servitude ; mais il *choisit*, parce qu'il *connaît*, de manière qu'en observant sa loi, il ne suit que sa propre impulsion, et ne fait que ce qu'il *veut*. J'entends toutefois de prétendus philosophes qui lui crient : Penses-tu donc être livré à toi-même ? Ta volonté n'est maîtresse de rien, car elle est comme enchaînée à ton jugement qui, lui-même, n'a pas le pouvoir de résister à la *vérité*. Celui donc qui a fait la vérité, n'est-il pas toujours celui qui te conduit ? Pour avoir éclairé ta route, te l'a-t-il moins tracée ? Et comme l'eût dit Montaigne, qu'il te mène par la main ou par le cou, toujours te mène-t-il. Vains sophismes ! Faudrait-il donc, pour être libre, que l'homme marchât sans guide et qu'il agît sans règles ? ce serait folie alors, et non pas liberté.

Admirable puissance de la vérité ! Ainsi qu'en apprenant ses propres lois, l'homme devient maître

de lui-même, en comprenant les lois des autres créatures, il prend sur celles-ci un souverain empire. Toutes sont aussitôt vaincues, qu'il a surpris le secret de leurs nécessités. C'est parce qu'il lui est donné de connaître les lois des êtres, qu'il peut tourner à son profit les forces de la nature ; et la matière ne lui obéit que parce qu'il l'a devinée ; car tant qu'il l'ignore, elle lui résiste, et tous ses efforts la trouvent rebelle.

Mais de si nobles avantages ne sont pas sans compensation. Les animaux du moins ne se dépravent point, ils demeurent dans les voies qui leur ont été marquées : l'homme s'en écarte souvent. Eux se laissent entraîner à leur destinée, lui peut se révolter contre la sienne. Mais c'est parce qu'il est libre qu'il a du mérite à se soumettre ; et c'est parce qu'il connaît ses lois, qu'il devient coupable de les transgresser ; ainsi pour la brute la loi n'est que nécessité, pour l'homme elle est aussi *devoir;* elle soumet et contraint tous les êtres de la nature, c'est l'homme seul qu'elle *oblige.*

Et l'on peut déjà voir d'ici tout le danger des fausses lois ; car elles ne peuvent pas détruire des obligations qui viennent de si haut. La vérité leur est contraire, et la conscience publique les repousse ; elles compromettent le pouvoir qui les proclame, en lui suscitant de toutes parts des résistances ; et si la force, suppléant au droit, parvient à les soutenir quelque temps, elles produisent du moins ce funeste résultat, de corrompre ceux qui en profitent, et d'opprimer tous les autres.

§. III.

Que les Lois politiques ne sont que les conséquences des Lois naturelles.

Je crois avoir prouvé que Dieu, en mettant au monde tous les êtres, y a mis en même temps toutes les vérités qui dérivent de leur nature, ou autrement que les lois qui régissent l'univers sont aussi anciennes que lui, et sont sorties du même jet.

Si l'on m'accorde ce point, on aura déjà reconnu que l'ordre physique et l'ordre moral sont réglés par des nécessités primitives ; mais ce ne sera pas encore admettre que l'ordre politique se gouverne par les mêmes lois ; car la création n'a produit que des existences individuelles ; les êtres collectifs, les corps politiques n'en sortent pas, du moins immédiatement. On peut dire qu'il y a eu des hommes avant qu'il y eût des sociétés, et que celles-ci ne datant pas de la même époque, pourraient ne pas remonter à la même origine, et ne pas puiser leurs lois à la même source.

C'est même l'opinion la plus généralement répandue, que l'association civile est un fait purement humain. Et soit qu'on la regarde comme le produit du hasard, de la force, ou d'une convention, on en conclut toujours que les lois qui en résultent peuvent être changées par les mêmes causes qui les ont établies, c'est-à-dire par de nouvelles conventions, une force nouvelle ou de nouveaux événemens.

Mais cette théorie, qui n'admet rien de stable, ni

de légitime, qui abandonne par conséquent les peuples aux fantaisies du pouvoir, et le pouvoir aux entreprises des peuples, cette doctrine de l'arbitraire et des révolutions est aussi fausse que dangereuse. Elle n'engendre que discordes, et range toujours ses disciples sous des bannières opposées. Plus elle donne de fauteurs à la tyrannie, plus elle enrôle de partisans pour la sédition. Les serviles la proclament, les factieux la comprennent, l'adoptent et la mettent en œuvre.

Cependant, quelque erronée qu'elle soit, cette doctrine connaîtrait encore un frein, si du moins on ne forçait pas les conséquences du principe faux sur lequel elle repose. Car même en admettant que l'ordre social ne soit qu'un arrangement fortuit, quelle force aurait-il pour abroger des lois éternelles? En supposant qu'il ne produise rien d'obligatoire, il faudrait avouer qu'il ne peut non plus détruire aucune obligation. D'ailleurs, lors même que les sociétés ne seraient que de convention, toujours faudrait-il qu'elles se réglassent par l'équité, et quand la politique serait l'ouvrage de l'homme, encore devrait-elle s'accorder avec les commandemens donnés à l'homme.

Mais faut-il tant de raisons pour prouver ce qui est évident? N'est-il pas incontestable que les institutions sociales doivent s'arrêter devant les nécessités imposées au genre humain, par conséquent que ces nécessités doivent être, sinon leur règle, du moins leur limite; c'est-à-dire, que les principes de gouvernement devraient s'accorder avec les lois de la nature, quand même ils n'en dériveraient point.

Or, à quelles conditions cet accord peut-il exister? Puisque dans l'ordre créé les lois sont vérité, il faut bien que dans l'ordre politique elles aient le même caractère, car il n'y a que la vérité qui puisse s'accorder constamment avec la vérité. Et c'en est assez déjà pour prouver que l'homme n'est pas l'auteur des lois politiques, car, bien que la vérité se révèle à lui, ce n'est pas de lui qu'elle vient, elle n'est pas fille de ses œuvres. L'erreur seule lui appartient, la vérité descend de plus haut.

Avant de recourir à des fictions pour donner à l'ordre social des fondemens imaginaires et des règles de fantaisie, il fallait donc chercher si pour gouverner la société, ce ne serait pas assez des lois imposées au genre humain; car si celles-là peuvent suffire, il est bien évident qu'il n'en faut point d'autres. Et pourquoi ne suffiraient-elles pas? L'esprit de l'homme est borné, mais la loi n'est jamais courte. Puisqu'elle dérive de la nature des êtres, elle embrasse nécessairement toutes les conditions de cette nature dont les êtres, quoiqu'ils fassent, ne peuvent jamais sortir. L'homme, sans doute, est très-différent aujourd'hui de ce qu'il fut primitivement; mais par cela même qu'il est de son essence d'être perfectible, sa loi doit s'étendre à tous ses progrès. C'est l'équation d'une courbe, d'autant plus générale, qu'elle est plus simple, et qui, à toutes les données nouvelles qu'on introduit dans le problème, répond toujours par une solution infaillible. Il ne faut que la connaître et savoir l'interroger.

C'est au reste ce dont les publicistes se sont ra-

rement mis en peine. Au lieu d'interroger la nature, la plupart se sont jetés dans les systèmes, et leurs utopies, jeux brillans de l'esprit qu'on a malheureusement pris trop au sérieux, ont eu plus d'une fois de graves conséquences pour l'humanité.

L'ordre social, dit J. J. Rousseau, *est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point de la nature; il est donc fondé sur des conventions.* Ce raisonnement, comme on le voit, repose tout entier sur ce que *l'ordre social ne vient point de la nature.* Voilà le principe; en voici la conséquence : *cet ordre est donc fondé sur des conventions.* Pour que nous admettions la conséquence, il faut qu'on justifie le principe, et c'est d'autant plus nécessaire ici, que ce principe est l'unique support de la doctrine conventionnelle; car il est bien évident que si les hommes sont réunis et maintenus en société par la force des lois naturelles, ce n'est point en vertu d'une convention, et qu'alors le droit politique doit être tiré des conditions de la nature humaine, et non des clauses d'un contrat.

Mais Rousseau prouve-t-il que *l'ordre social ne vient point de la nature.* Non, il n'a même garde de l'essayer. Qu'on lise tout son livre, on n'y trouvera point, je ne dis pas cette preuve, mais un seul mot écrit à dessein d'en tenir lieu. Dans son chapitre intitulé *des premières sociétés*, la société civile est précisément celle dont il ne s'occupe point; et ce qu'il dit de la famille dont le père est le monarque, mais qui se disperse aussitôt que les enfans peuvent se passer de lui, démontrerait au besoin que la so-

ciété civile ne vient point de la famille, et non qu'elle *ne vient pas de la nature*, c'est-à-dire des conditions qui sont imposées à l'espèce humaine et auxquelles sont attachées sa conservation et sa prospérité.

D'ailleurs, cette convention sur laquelle Rousseau veut fonder l'ordre social, est-elle contraire aux lois naturelles? Elle est nulle, nulle de soi, comme dit Bossuet, nulle de toute nullité et à l'égard de toutes parties. Il n'en peut résulter aucun droit ni aucune obligation. Tous les moralistes, tous les jurisconsultes du monde le décideraient ainsi. Est-elle conforme aux lois naturelles? Alors c'est toujours de la nature que *vient ce droit sacré qui sert de base à tous les autres*, car ce ne sont pas les conventions qui font le droit, c'est le droit qui prête aux conventions sa force et sa sainteté.

Au reste, Rousseau s'est condamné par ces mots : *Bien que les clauses du contrat n'aient peut-être jamais été formellement énoncées, elles sont partout les mêmes.* (Cont. soc., chap. 6.) Il reconnaît donc qu'elles subsistent pour tous les peuples indépendamment de toute stipulation, par conséquent que le droit politique résulte du seul fait de l'association. C'est comme s'il disait avec moi : dès que la société existe, ses lois existent par-là même.

Pourquoi donc avoir recours à des conventions qui ne furent jamais énoncées, qui n'avaient même nul besoin de l'être? C'est parce qu'il est bien plus facile et bien plus court d'imaginer un texte de traité que d'interpréter la nature, et qu'en la mettant de côté, on se crée un espace vide où l'on ne sent ni ob-

stacle, ni résistance, qui se laisse indifféremment pénétrer dans tous les sens et se prête à toutes nos fantaisies. Hobbes, qui le premier s'est avisé de ce contrat, l'a dressé au profit du pouvoir absolu ; Locke l'a arrangé pour la monarchie constitutionnelle ; Rousseau, pour la république. Il n'y a qu'à choisir, car s'il n'y a pas de nécessité en matière de gouvernement, chacun ne consultera que son goût, et puis il faudra se battre pour faire prévaloir son choix.

Mais s'il fallait sortir de la nature pour arriver à l'état politique, cela seul prouverait que l'homme n'est pas fait pour la société. C'est cependant à cette absurdité qu'ont dû souscrire les publicistes qui ont fondé l'ordre social sur des conventions. Tous admettent en effet *un état de nature* qui n'est pas la société, état dans lequel l'homme ne se rencontre nulle part, et si peu naturel, que de leur propre aveu l'homme ne pourrait pas y vivre, et qu'il a fallu en sortir pour que le genre humain se conservât. (Cont. soc., chap. 6.) Mais si c'est une nécessité pour l'homme de vivre en société, comment n'ont-ils pas compris que c'était-là sa loi ; comment n'ont-ils pas vu que si cette nécessité donne l'existence à la société politique, c'est elle aussi qui doit lui donner ses formes, ses conditions, en un mot toute son économie, car il n'y a point d'existence sans mode d'exister, et dès que l'ordre social est nécessaire, il ne peut pas être indéterminé.

Je n'ajouterai plus qu'un mot. Si vous ne m'apprenez ni quand, ni par qui ces conventions ont été faites, il faudra du moins prouver qu'il y a eu nécessité de

les faire, et de les faire telles que vous les exposez. Or, si cette nécessité à laquelle il faut bien que vous remontiez, est la cause et la règle des conventions sur lesquelles vous fondez l'ordre social, c'est toujours elle en dernier résultat qui est la cause et la règle des sociétés. Ce pacte, dont vous faites tant de bruit, était donc inutile, car il n'est pas besoin de s'engager à ce dont il est impossible de se dispenser ; il ne peut ajouter ni de la force à la nécessité, ni de la sainteté aux lois qui dérivent de notre nature, et qui nous furent imposées par les suprêmes décrets.

§. IV.

Qu'aucun Pouvoir n'est supérieur aux Lois.

Ce n'est assurément pas au profit du pouvoir absolu que j'ai combattu la doctrine conventionnelle. Erreur pour erreur, je préfère encore celle qui se couvre des apparences de la justice ; et s'il fallait choisir entre les maux que ces deux théories peuvent produire, je me déciderais, sans hésiter, pour ceux qui laissent quelque dignité à l'homme en le rappelant au sentiment moral de sa liberté ; car il y a plus de remède à l'égarement des peuples qu'à leur avilissement. Ils reviennent plus promptement de l'anarchie, qu'ils ne se relèvent de la servitude.

La plupart des publicistes ont dit : le souverain est celui qui fait la loi. Jusques-là ils sont d'accord. Mais c'est le prince qui est le souverain, ajoutent les uns ; non, c'est le peuple, s'écrient les autres, et voilà la dispute engagée. J'interviens dans ce débat pour

leur dire : personne ne fait la loi. Au moment où l'on en sent le besoin, elle existe déjà. Son pouvoir s'étend à la fois sur les nations et sur les monarques : princes et peuples, tous doivent lui obéir. Le prince, le monarque, le souverain, de quelque mot que vous l'appeliez, est celui qui la fait exécuter ; il n'est que le suprême magistrat : et qui pourrait préférer le nom de despote à ce titre auguste ?

Dire que les lois émanent du pouvoir, c'est en effet nier qu'il y ait des lois ; car, de quelque manière qu'on les définisse, elles ne sont rien, ou elles sont les conditions selon lesquelles le pouvoir doit être exercé, les règles et les limites dans lesquelles il doit se renfermer. Or, c'est bien un pouvoir sans conditions, celui qui n'en connaît pas d'autres que celles qu'il veut bien s'imposer ; et s'il n'a de limites et de règles que celles qu'il lui plaît de se donner, c'est qu'il n'a réellement ni règles ni limites. Il faut que l'arbitraire renonce à se déguiser ainsi.

Choisissez donc. Y a-t-il des lois, n'y en a-t-il pas ?

S'il y a des lois, puisque le despote est impuissant à les produire, il faut bien qu'elles naissent de la société civile, non de sa volonté, comme on l'a prétendu (car, dans les états despotiques on ne la consulte pas), mais de ses besoins, des conditions de sa conservation, enfin des nécessités qui résultent de sa nature. Mais, de quelque part qu'elles viennent, le devoir des gouvernemens est de s'y conformer, et ceux qui se prétendent absolus, sont par-là même contraires aux lois et à la nature de la société.

N'y a-t-il pas de lois, il me reste à savoir comment vous vous y prendrez pour légitimer le pouvoir et nous montrer ses titres à notre obéissance. Sans les lois, il n'y a ni droit, ni devoir, ni lien moral ; il n'y a, en un mot, aucune obligation ; car, s'il y avait des obligations, ce seraient là des lois. Tout cela supprimé, que vous reste-t-il ? la force ; la force seule peut décider de tout. Voilà donc la guerre, et l'histoire des gouvernemens despotiques ne le montre que trop bien : voilà la guerre entre le prince et les sujets ; car on voit l'état de guerre commencer dans l'ordre moral et politique, comme la dissolution dans l'ordre matériel, aussitôt qu'on suspend par la pensée l'action des lois de la nature.

Après cela, les fauteurs du despotisme n'ont plus qu'à se rejeter sur le droit divin. Toute puissance vient de Dieu, diront-ils. J'accorde ce point ; mais en seront-ils plus avancés, et ne voilà-t-il pas le pouvoir absolu devenu bien inviolable ? La puissance ou la force qui le renversera, ne pourra-t-elle pas invoquer le même principe, et répéter à son tour, toute puissance vient de Dieu ? Cependant, pour que le dernier venu ne soit pas un usurpateur, il faut que le prince dépossédé n'ait eu réellement aucun droit ; et si celui-ci n'avait aucun droit, celui qui se met à sa place n'en saurait avoir davantage. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la légitimité du pouvoir.

Où est-elle donc ? Je me hâte de le dire, au risque d'anticiper sur le plan que je me suis tracé, afin que l'on ne m'accuse pas d'ébranler la fidélité

des peuples, et de prêcher l'anarchie. On trouvera les titres du pouvoir en remontant à son origine. Or, il est issu des nécessités sociales, et je ne crains pas qu'on me le conteste; car il faudrait, pour cela, soutenir que les sociétés peuvent s'en passer; ce qui est évidemment absurde. Le pouvoir est donc sacré comme la loi, puisqu'il est nécessaire comme elle, et qu'il en est le produit. Il est partie intégrante, et comme le pivot de l'ordre social qui est tout ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes. Mais, je le répète, s'il se déclare contre la loi, s'il devient oppresseur et tyrannique, la loi le réprouve, l'ordre social le repousse. Il ne règne plus que par la force, et n'a plus que la force pour se faire respecter.

Toutefois, je ne crois pas au pouvoir absolu. Toutes les choses humaines ont des bornes, sans en excepter le despotisme qui n'en veut aucune, et il n'y a pas de gouvernement possible où tout soit arbitraire. La loi que j'annonce ne se laisse pas abolir : on peut la nier, la braver, se révolter contre elle; mais on ne saurait s'en affranchir, car elle est *la nécessité*. Un prince proclame qu'il est tout-puissant, ses flatteurs le lui répètent; il ferait châtier quiconque oserait en douter; mais il ne peut pas même y croire; trop de mécomptes viennent l'avertir qu'il ne fait pas tout ce qu'il veut; la tyrannie a ses embarras et ses misères, et je trouverais au besoin d'aussi bonnes raisons pour en dégoûter les rois, que pour la faire redouter aux peuples. D'ailleurs, jusqu'où s'étendrait ce pouvoir, s'il était aussi absolu qu'il le prétend? A faire bien du mal, tout le mal possible; j'en tombe

d'accord : mais voilà tout. Il serait impuissant pour le bien, car il n'est donné qu'à la loi de maintenir l'ordre social, et de faire le bonheur des hommes et la prospérité des nations.

Que devient donc la loi, quand la tyrannie l'a proscrite? Bannie du trône, elle se mêle parmi le peuple, déguisant son nom, mais conservant sa force. Elle se réfugie dans la religion et dans les coutumes, et retranchée ainsi dans ce qu'il y a de plus ferme et de plus indestructible chez toutes les nations, et particulièrement chez les nations esclaves, à savoir, leurs habitudes et leurs croyances, elle élève autour du despote d'insurmontables barrières. Qu'a donc gagné le pouvoir, puisqu'il n'a pu vaincre la loi? A-t-il au moins détruit, ou seulement affaibli ses contre-poids? Non, il n'a fait que les déplacer; il les a transportés dans un collége d'Ulémas, toujours armé de l'anathème, ou dans une multitude aveugle, qui, la torche et le fer à la main, venge ses coutumes et ses croyances méprisées.

Ainsi la loi demeure. Si ce n'est comme puissance qu'elle agit, c'est au moins comme résistance, et quand elle n'est plus moyen, elle est obstacle. A la vérité, les peuples n'en sont guère plus heureux, car elle n'est plus distribuée : quoiqu'elle vive toujours, personne ne peut l'invoquer; c'est toujours elle qui conserve la société, elle protége encore les masses, mais les individus restent sans défense contre l'arbitraire.

Il y a des erreurs si grossières, que, tout en les soutenant, on se trouve conduit à les démentir par les tempéramens qu'on est forcé d'y apporter. Ainsi,

ceux qui disent que le devoir des peuples est dans une obéissance passive, ajoutent aussitôt que le devoir des rois est de les gouverner par la justice. Mais qu'est-ce que la justice, sinon la vérité appliquée à la vie sociale et politique, c'est-à-dire la loi des nations et des gouvernemens? Aussi, quand on m'aura démontré que la justice ne peut manquer d'être observée toujours, je ne dis pas seulement par les princes, mais encore par tous ceux auxquels ils délèguent quelque portion de leur autorité, je conviendrai qu'il est inutile de limiter leur puissance, et que les peuples n'ont nul besoin de garanties. C'est folie d'y compter, sans doute. C'est donc folie aussi de préconiser le despotisme; c'est bien pis encore de lui frayer le chemin.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE MM. LES ACADÉMICIENS PENDANT L'ANNÉE PRÉCÉDENTE,

PAR M. LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

Le drame politique et social qui achève de se dérouler sous nos yeux, paraît devoir enfin se résoudre dans le calme d'une paix durable, que tous les vœux appellent, qui est dans les besoins et les idées de tous, mais principalement de ceux qui, comme vous, Messieurs, cultivent avec amour les sciences, la littérature et les arts; car ce n'est que dans la tranquillité d'esprit, fruit précieux du maintien de l'ordre public et des loisirs de la paix, que les vérités de tous les

ordres se développent, et qu'elles se communiquent aux intelligences capables d'en recevoir la manifestation et de la transmettre.

Dans les temps de trouble et d'incertitude qui précèdent de tels dénouemens, je veux dire dans ces positions anomales et précaires où le bien qui s'élabore dans les idées, n'a pas encore pu être réalisé au-dehors, si ce n'est peut-être que l'action du mal comme suspendue, semble perdre chaque jour de son intensité; dans ces momens dont le souvenir n'est pas encore fort éloigné de nous, vous le savez, Messieurs, l'avenir inquiète bien plus que le présent ne rassure : l'esprit hésite; la volonté chancelle ou se dépravé; l'engourdissement saisit les âmes, la crainte les fait se replier sur elles-mêmes : on voudrait se porter en avant, et l'on se sent retenu, faute d'indication précise de la voie où l'on doit s'engager : la pensée, troublée dans ses conceptions, arrêtée dans son élan, semble proclamer elle-même son impuissance; et si, dans ces momens de fluctuation, la foi aux destinées humaines vient à défaillir, peu s'en faut que les cœurs découragés et abattus, perdant de vue cette Providence éternelle et toujours subsistante qui sait tout réduire à l'accomplissement de ses desseins pour le perfectionnement de l'ensemble et des parties de son œuvre, ne finissent par en appeler du gouvernement du monde à l'empire de l'aveugle fatalité ou du hasard, se déshéritant ainsi de tout droit à la réhabilitation, étouffant tout germe de vie intellectuelle et morale, abjurant enfin jusqu'à la dignité de l'espérance.

Cette situation, que nous avons vu influer d'une manière à la fois si puissante et si déplorable sur les productions de l'esprit et du sentiment dans les sciences, la littérature et les arts, dût-elle être, comme nous l'espérons, exempte à jamais de retour, mérite bien que nous nous arrêtions un moment à expliquer le problême qu'elle recèle, et à chercher dans sa solution les moyens de prévenir le désordre et les illusions de tout genre dont elle peut être la source. Or, cette solution nous la trouverons, Messieurs, dans la loi constante, universelle, qui préside à la marche invariable, et par conséquent à toutes les phases du développement de l'organisme social.

A toutes les époques des sociétés humaines, la somme du progrès collectif des intelligences a sa mesure dans l'état des sciences et de l'industrie, qui résument elles-mêmes tous les élémens de la puissance sociale. Si l'organisation de la société était telle que cette puissance se trouvât utilisée au profit de tous, c'est-à-dire à la satisfaction des besoins physiques, intellectuels et moraux, seul but où puisse tendre l'activité toujours renaissante de l'homme, alors les ressources étant en équilibre avec les besoins, on verrait régner dans le corps social cette harmonie intérieure qui en constitue la force et en développe le bien-être. Mais lorsque la puissance dont nous parlons, considérablement accrue dans les individus, a atteint toute sa possibilité de progrès relativement à l'organisation de la société, comme son essence est de *progresser* sans cesse, elle réagit contre les obstacles qu'opposent à son développement

ultérieur les limites relativement trop étroites d'une organisation arriérée ; elle se consume dans des frottemens et des chocs, dont la violence produit cette irritation des esprits qui correspond à toute époque de passage d'une spécialité de progrès à une autre.

Toutefois, Messieurs, cette irritation, souvent si terrible dans ses effets, n'est, à la considérer dans sa cause, que le signe indicatif d'une nécessité qui se fait sentir instinctivement à tous, mais qui, chez la plupart, est encore à l'état d'enveloppement, la nécessité de rechercher la spécialité nouvelle qui manque à l'harmonie du progrès. Or, le résultat de cette recherche doit être de mettre au jour la vérité d'où dépend le salut de l'époque ; c'est une idée, une notion, un principe qui ressort des besoins actuels de l'humanité, et dont l'application doit y ramener l'harmonie. Quelquefois, du milieu des masses qu'agite cette irritation, on voit surgir un grand homme, un génie supérieur qui a le mieux compris son siècle, et qui, dépositaire de tous les principes d'amélioration élaborés péniblement dans l'âge qui l'a précédé, est plus propre à devenir l'expression fidèle de son temps et de la société dont il est membre ; c'est lui que la Providence destine à résumer dans son individualité propre cette idée nouvelle, cette loi régénératrice, à en devenir le représentant, à la vivifier, à la mettre en action, et cela, avec tant de puissance, que les esprits suffisamment préparés la reconnaissent à la première vue, et la reçoivent de toute part avec joie. Alors on entre à pleines voiles dans l'époque organique. Mais un tel homme est ra-

rement accordé au monde ; il faut quelquefois l'attendre long-temps ; et néanmoins, tant que ce principe générateur est destitué de l'appui vivant, de l'organe providentiel dont nous parlons, chacun cherche isolément à le découvrir ; mais chacun le poursuivant du point de vue particulier où il est placé, avec les préjugés, les intérêts et les habitudes qui lui sont propres, et s'efforçant de l'accommoder exclusivement à sa position, ou même de l'en déduire, se flatte inutilement de l'avoir trouvé, et ne se croit pas moins autorisé à le défendre contre tous, long-temps avant que la vive lumière du principe vrai ait pu se frayer un passage à travers cette élaboration tumultueuse des intelligences, et briller enfin de cet éclat irrésistible qui, le manifestant à tous les yeux, appelle toutes les volontés à s'y rallier avec calme et conviction. De là, Messieurs, le malaise individuel et général qui accompagne ce moment de transition ; de là cet état de perturbation et d'anxiété, cette polémique fougueuse des esprits, ces débats agités où les passions égoïstes jouent un rôle si déplorable, où la vérité est aux prises avec l'erreur, le bien avec le mal, le fait avec le droit ; où tous les élémens destinés à se fondre un jour, sont en lutte..... Epreuves difficiles, mais, pour qui sait les juger d'un point de vue élevé, épreuves souvent nécessaires, parce qu'elles concourent, entre les mains de la Providence, à entretenir l'activité et le mouvement, puissans auxiliaires de tout développement et de tout progrès, et parce qu'elles amènent à la longue le triomphe de l'idée ou du principe qui correspond aux exigences de l'époque.

La période de civilisation que nous venons d'analyser, Messieurs, est donc une époque d'antagonisme par suite de tâtonnemens et d'essais, une époque de stagnation pratique par hésitation et par incertitude; c'est le passage d'une voie d'amélioration à une autre voie plus avancée, où la puissance sociale, au lieu de ne produire que peu de bien distribué aux individualités qui savent le mieux se l'approprier aux dépens des autres, au lieu de s'user et de se consumer dans un cercle meurtrier de perpétuelles collisions, recevra enfin une organisation plus en rapport avec le besoin d'harmonie collective dans le progrès général, harmonie sans laquelle on rencontre partout beaucoup de mal, de confusion et de désordre.

Tel nous paraît être, Messieurs, l'important phénomène qui vient de se manifester dans la vie de l'humanité; et comme tout est corrélatif de son ensemble à chacune de ses parties, ce phénomène se réfléchit avec toutes ses circonstances caractéristiques dans la marche des sciences, de la littérature et des arts. Ainsi, le même esprit d'*individualisme* qui accompagne la recherche de la spécialité de progrès que nous avons signalée, se fait remarquer parallèlement dans les travaux du savant, de l'homme de lettres et de l'artiste; car eux aussi sont entraînés dans le grand mouvement de l'humanité et de la civilisation; eux aussi ont la conscience instinctive d'une grande pensée qui reste à découvrir, d'un axiome ou d'une formule plus générale, d'un principe enfin dont l'application féconde servirait à agrandir le cercle de leurs vues, et, si j'ose le dire, à *hiérarchiser* d'une manière plus

parfaite l'ensemble de leurs conceptions. De là il suit que le savant, le poète et l'artiste, balancés dans la même position que tout ce qui les environne, se trouvent livrés à la même hésitation, placés dans le même antagonisme et les mêmes luttes que j'ai décrites.

C'est à cette situation, d'ailleurs trop peu comprise, qu'on a voulu faire allusion, quand on a dit, en ces derniers temps, que *l'anarchie avait passé jusques dans les sentimens et dans les idées*, c'est-à-dire qu'elle avait envahi le domaine des spéculations de l'entendement, et avait pénétré jusqu'aux arts d'imitation. Je pense avoir défini ce qu'il y a de vrai dans cette observation ; mais ceux qui l'ont formulée d'une manière si générale et si tranchante, n'ont pas tenu compte du progrès réel qui se continue, même dans cette phase. En effet, aller au-devant d'une idée ou d'un principe générateur d'où dépend le progrès d'une époque, dût-on même s'égarer quelque temps encore à sa poursuite, en sentir et en proclamer le besoin, n'est-ce pas en accélérer la découverte, aller au but, marcher enfin ? C'est bien pis lorsque, pour remédier à cet état de choses qui n'a pu paraître voisin de la dissolution que parce qu'on ne l'a pas étudié dans tous ses rapports, on s'est récrié sur la témérité de certaines vues nouvelles, ou de quelques investigations tentées au hasard, et que de toutes ces clameurs il n'est résulté que le dérisoire conseil de *retourner en arrière....*, comme si l'humanité, dont la loi de progression se répète dans toutes ses faces, elle qui ne saurait demeurer stationnaire dans aucune,

pouvait jamais être rétrograde ! Ah, ce n'est pas pour les détruire, qu'elle emporte dans son mouvement indéfectible, d'un côté les institutions et les lois, de l'autre les sciences, la littérature et les arts, mais c'est pour assortir les premières à ses besoins toujours croissans, et pour organiser les autres conformément aux vues nouvelles qui la dirigent dans son développement ; et parce qu'elle y procède avec lenteur, il ne faut pas croire qu'elle s'arrête jamais.... Le voyageur qui gravit péniblement une haute montagne pour atteindre au magnifique plateau qui la couronne, semble à peine se mouvoir, parce que tantôt il est obligé de quitter sa ligne pour éviter des rochers en saillie, pour saisir des pentes plus douces et moins fatigantes, et que tantôt il fait une pause pour reprendre haleine et recueillir ses forces. Mais, arrivé au sommet, sa poitrine se dilate, ses regards plongent dans la profondeur du nouvel horizon qui se découvre ; il s'élance dans la vaste plaine, va, revient, la parcourt en tout sens, jouit des richesses qu'elle étale, en dévore des yeux tous les sites et tous les aspects, jusqu'à ce qu'ayant absorbé en lui toutes les jouissances de sa position, rassasié enfin du spectacle qu'il a sous les yeux, il éprouve de nouveaux besoins, et après avoir erré quelque temps comme au hasard, tout-à-coup, à la rencontre d'une autre montagne, il s'élance avec une ardeur nouvelle pour en atteindre le sommet, et pour agrandir son être de toutes les beautés du spectacle nouveau qui va s'offrir à sa vue.

Imitons ce voyageur, Messieurs ; ne nous étonnons

ni des lenteurs, ni des obstacles. Ne désespérons point de l'humanité; elle sortira triomphante de ses épreuves. Ne désespérons point des sciences, des lettres et des arts; ils ne peuvent manquer d'avoir part au progrès incessant de la civilisation, à laquelle ils sont intimement liés. Quelquefois seulement, à ces époques de transition, semblables au nautonnier à qui l'effroi des passagers à l'aspect du calme qui les a surpris en pleine mer et qui leur paraît sombre et sinistre, fait oublier l'usage de sa boussole, les organes habituels des progrès de l'intelligence sont réduits à un silence d'étonnement et de stupeur, qui ressemble à la consternation. N'en concevons, Messieurs, aucun funeste présage; et si les sciences et les arts paraissent éprouver une sorte de défection, tenons pour certain qu'elle n'est que passagère, qu'ils progressent encore derrière le nuage qui les couvre, et que, pour s'en dégager, ils attendent, avec l'humanité entière, l'époque d'organisation pacifique qui se prépare, et qui ne saurait manquer bientôt de s'ouvrir. Acceptons donc, en vue de l'avenir, notre indigence présente; elle est l'effet d'une loi commune qui n'admet point d'exception : qui oserait, après cela, suspecter notre volonté ou calomnier notre zèle?

Je passerai donc rapidement, Messieurs, sur la partie de ce rapport qui a pour objet l'exposé de nos travaux, et, sans affecter une division strictement méthodique, je commencerai à parler des membres titulaires et associés résidans de cette Compagnie.

M. l'abbé Gousset, qui vous appartient depuis

deux ans, vient de publier, en un volume, la *Justification de la théologie morale du bienheureux Alphonse de Liguori*, dont le système tend à établir, pour la direction des consciences, toute la tolérance qui peut se concilier avec la doctrine professée par l'Eglise catholique. Dans ce travail, notre confrère s'est proposé de dissiper les préventions injustes qui, selon d'anciennes habitudes de sévérité, peut-être aussi par l'effet d'un zèle trop étranger à la science, s'élevèrent contre la méthode de Liguori, aussitôt qu'elle parut dans ce diocèse. Nous sommes loin, Messieurs, de vouloir outrepasser les bornes légitimes de notre examen, en entrant dans les discussions profondes que ce livre contient; mais nous savons, en général, que le ministère ecclésiastique de la morale n'est pas sans influence sur l'ordre public, et nous féliciterons notre confrère d'avoir fait un traité où l'ascendant de la science concourt avec l'autorité de la modération et du zèle, pour bannir du saint ministère une rigueur intempestive qui irrite souvent le mal au lieu de le guérir, et pour imprimer à l'exercice des fonctions les plus délicates du Sacerdoce, un caractère conforme à l'esprit de mansuétude qui se révèle dans cette belle parole de l'allocution divine : « *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur!* »

M. le professeur Bourgon a donné, il y a deux mois, la 3e. édition de la 1re. partie de son *Abrégé d'histoire universelle;* il vient presque immédiatement de publier la 4e. partie, en deux volumes, comprenant l'histoire des Gaulois, des Gallo-Romains,

des Franks et des Français. Le 1er. de ces deux volumes, dont l'histoire de France est la base, se fait remarquer par la marche nouvelle que l'auteur a suivie, dédaignant de s'asservir à l'ordre des règnes, comme l'ont fait la plupart de ses devanciers, mais observant l'ordre des grands événemens qui ont dominé la société, soit en Europe, soit en France. Cet Académicien a cherché aussi à faire revivre un grand nombre de faits que les historiens avaient passés sous silence, insistant principalement sur la manière dont s'est formée la société après la chute du colosse romain, à la renaissance des empires; expliquant enfin comment de la conquête est sortie l'organisation féodale, et, de cette organisation même, les premiers principes de la liberté. A la suite de chaque époque, l'auteur, dans des réflexions morales, littéraires et politiques, d'un grand intérêt, a soin de constater l'état de la société et les progrès qu'elle a accomplis dans chacune de ses phases, enfin le point de civilisation où elle s'est arrêtée.

M. Laurens a donné son Annuaire statistique et historique du département du Doubs pour l'année 1832, et a présenté à l'académie française, sous les auspices de M. Droz, la collection de ces intéressans recueils, qui a obtenu des éloges bien mérités; mais ayant été placée trop tard sous les yeux de la savante Compagnie, cette collection n'a pu être admise au concours pour le prix de statistique fondé par M. de Monthyon. Espérons que notre laborieux confrère sera plus heureux une autre année, et que nous aurons bientôt à le féli-

citer de l'honorable suffrage que notre estime pour ses talens et nos vœux pour ses succès avaient devancé.

M. Viancin a concouru pour le prix de poésie proposé en 1832 par l'Académie royale du Gard, dont le sujet était l'éloge de Florian : sa pièce a partagé le prix ; elle est encore inédite, et la lecture qu'il vous en fera, Messieurs, terminera cette séance.

M. Marnotte, dans une suite de dessins bien soignés, a reproduit les plan, coupe, élévation, vue perspective et détails de la tour de Saint-Paul, de Besançon, que le génie militaire de cette place a cru devoir démolir. C'est à votre séance de rentrée, Messieurs, que cet estimable confrère vous a ouvert le carton renfermant ces dessins, qu'il se propose de lithographier, pour conserver le souvenir d'un morceau d'architecture antérieur à l'introduction du genre gothique, et pour le faire servir, avec toute la variété de ses ornemens, à l'histoire de l'art. Dans ses esquisses, d'une grande dimension, M. Marnotte a eu l'heureuse pensée de mettre en parallèle l'état primitif de la tour au 9e. siècle, avec les modifications qu'elle a subies au 12e., lorsqu'on reconstruisit l'église, et il a également conservé, dans son travail, plusieurs inscriptions qui appartiennent à la première de ces époques.

Déjà auparavant, le génie militaire ayant concédé toute une façade de la tour de St.-Paul, notre confrère en avait enlevé et recueilli soigneusement les pierres, pour les relever contre le mur intérieur de la biblio-

thèque, à la vue duquel ces débris ont été rassemblés avec ordre et par séries de numéros. Il a été ouvert une souscription à la mairie pour subvenir aux frais du relèvement. Nous pensons, Messieurs, que c'est entrer dans vos vues, et stipuler pour l'intérêt de la science, que de renouveler ici l'appel qui a été fait aux amis de l'antiquité et des arts (1).

Combien je regrette, Messieurs, que vos usages ne me permettent pas de citer dans cette réunion solennelle, quelques-uns de nos poètes, de nos artistes, qui, destinés sans doute à appartenir un jour à cette Compagnie, n'ont point encore demandé à franchir le seuil de son enceinte! Avec quelle satisfaction j'ouvrirais devant vous le recueil de poésies portant à la fois pour titre et pour emblême, *Plus deuil que joie!* (2) Vous y verriez à chaque page de grandes pensées, de nobles sentimens et de beaux vers.... Je vous ferais remarquer cette œuvre récente de sculpture, où l'habile ciseau est parvenu à dégager la plus majestueuse des scènes du prétoire, et à faire respirer au marbre insensible les sublimes douleurs de l'Homme-Dieu (3).... Je vous montrerais cette Ève au jardin d'Éden, modelée sur l'idéal des formes les plus pures, et à laquelle il ne manque, peut-être, qu'une portion de l'étincelle dont Pygmalion sut animer l'œuvre de ses

---

(1) Chaque souscripteur recevra un exemplaire lithographié de tous les détails relatifs à cette tour.

(2) Par M. Charles de Bernard-Dugrail, de Besançon.

(3) Ouvrage de M. Maire, né à Besançon.

mains (1) : alors, réunissant tous ces titres à ceux que j'ai précédemment énumérés, je saluerais d'un cri de joie l'avenir de mon pays : O Franche-Comté ! dirais-je, serais-tu destinée à devenir à ton tour, la terre classique de l'imagination, du génie et des arts, toi qui déjà, depuis si long-temps, es la patrie des sciences et de l'érudition, de l'industrie et de tous les nobles dévouemens ?

Nous en venons, Messieurs, aux membres associés-correspondans de cette Compagnie, dont les uns (et c'est le plus grand nombre), nés dans cette province et élevés à l'ombre de nos gymnases, ont senti se développer les premiers germes d'émulation sous la direction d'instituteurs amis de la jeunesse, sous les auspices des chefs de la cité, des pères de la patrie, et ont reçu d'eux, aux jours des innocens triomphes, ce baiser solennel dont le front ingénu garde long-temps l'empreinte, et ces témoignages de paternelle bonté qui l'accompagnent, gages précieux et prophétiques d'un avenir qui ne leur a point été infidèle ; les autres, formés, il est vrai, loin de ces lieux, mais rapprochés de nous par la sympathie des goûts et des habitudes, nous appartiennent à titre d'adoption. En prenant part au pacte de famille qui nous unit, ils ont accepté la loi de confraternité qui met en commun parmi nous tous les trésors de l'âme et de la pensée,

---

(1) Ouvrage de M. Huguenin, de cette province, ancien pensionnaire de la ville de Dole à l'École royale des Beaux-Arts, à Paris.

et le bien qu'on opère, et celui qu'on prépare pour l'amélioration de l'être moral et libre, pour l'embellissement et les jouissances de la vie. Ah! ce ne sont pas de tels hommes qui nous auraient accusés de faire acte d'usurpation, lorsqu'en vertu d'un droit inhérent à la nature de nos associations littéraires, nous inscrivons leurs ouvrages dans la liste de nos travaux annuels.

M. le Comte de Sellon, membre du conseil représentatif du canton et de la ville de Genève, fondateur et président de la Société de la Paix, poursuit avec un zèle infatigable le noble projet qu'il a conçu d'introduire dans le droit public de l'Europe le système de *paix perpétuelle* entre les nations; et dans la législation criminelle des Etats, le grand principe de *l'inviolabilité de la vie humaine:* c'est à ce double but que l'illustre Académicien rapporte toutes ses pensées et consacre toutes ses veilles. Ses relations nombreuses avec les publicistes les plus distingués, avec les sociétés savantes et les corporations les plus célèbres, avec les ministres de presque toutes les puissances, attestent les efforts continuels de son active sollicitude, tantôt pour donner à ses principes l'appui d'illustres suffrages, tantôt pour interpréter ses vues, lever des difficultés, compléter des solutions. De toute cette vive et intéressante polémique, il résulte une foule de documens que la presse est aussitôt chargée de reproduire. Il serait trop long, Messieurs, d'analyser toutes les brochures que vous adresse exactement notre excellent confrère, et que vous ne man-

quez jamais d'accueillir avec une vive sympathie pour toutes les idées grandes et neuves qui peuvent concourir au bonheur et à la dignité des gouvernemens et des peuples.

M. Fargeaud, professeur de physique à la faculté des sciences et au collége royal de Strasbourg, qui fut enlevé à votre intérieur académique aussitôt après son élection, et dont l'éloignement excita parmi vous, Messieurs, des regrets qui subsisteront long-temps encore, vous a adressé le *Résumé d'un cours élémentaire de sciences physiques et naturelles*, qu'il vient de publier dans le double but de « présenter aux élèves la série des faits ou des raisonnemens qui constituent, en quelque sorte, le corps de la science, et de fournir aux professeurs un texte qui puisse se prêter à des développemens plus ou moins étendus ou à de simples explications. » Ce double but vous a paru rempli, Messieurs, avec le talent qui distingue notre savant collègue.

M. George a donné une nouvelle édition de son *Cours de physique générale appliquée aux arts*, pour l'usage des élèves qui fréquentent les cours industriels de Nancy, et à l'instruction desquels il se dévoue avec une constance et un zèle que nous avons eu lieu plus d'une fois, Messieurs, de vous faire remarquer. Dans ses leçons, qui comprennent tout ce qui se rattache au commerce, aux arts et à l'industrie, l'auteur s'arrête aux propriétés générales des corps, et remplace les théories savantes et profondes par des

principes clairs et peu multipliés ; supprimant ainsi de la science ce qui n'est pas indispensable à ses applications usuelles, et rassemblant le reste dans un ordre simple, méthodique, et parfaitement intelligible pour ceux même dont l'esprit est le moins étendu.

M. le docteur Duvernoy, professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Strasbourg, et membre de notre Compagnie depuis les dernières élections, avait lu, en 1830, dans une séance de l'Académie alsacienne, un mémoire fort intéressant sur les caractères tirés de l'anatomie pour distinguer les serpens venimeux des serpens non-venimeux. Ce nouveau collègue vous a adressé, Messieurs, un exemplaire de cet ouvrage, où l'intérêt qui résulte pour le naturaliste des différences de forme, de structure et de tissu qui servent à bien distinguer les animaux, s'augmente pour le physiologiste d'un intérêt plus grand encore, celui de faire servir ces différences à expliquer, dans les mêmes espèces, des fonctions relatives au besoin de leur conservation, mais qui peuvent devenir meurtrières pour l'homme lui-même.

M. Marc, de Remiremont, a envoyé à la Compagnie un mémoire manuscrit sur l'application, dans les usages domestiques, de la gélatine extraite des os par la vapeur. Vous avez reconnu, Messieurs, l'ensemble satisfaisant des vues que l'on rencontre dans cet ouvrage, et l'esprit éminemment philanthropique qui l'a dicté. Mais l'insuffisance de nos ressources ne vous permettant pas d'exécuter aux frais de la Com-

pagnie, comme l'auteur semblait vous y inviter, l'appareil et les procédés de cette invention, pour en appliquer ensuite les résultats au soulagement de la classe indigente, vous avez pensé que le moyen de suppléer à votre impuissance, et d'accomplir en même temps un devoir d'humanité, c'était d'adresser, ainsi que vous l'avez fait, un double de ce mémoire à M. le Maire et au Conseil municipal de cette ville.

M. Charles Cuvier, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg, que les dernières élections ont associé à vos travaux, vous a adressé, Messieurs, comme témoignage de sa gratitude, deux ouvrages de sa composition. Le premier, qui est une *Notice sur Bacon*, ne laisse rien à désirer touchant la personne et les écrits du père de la philosophie expérimentale, non plus que par rapport à l'influence que ce génie vaste, profond, universel, a exercée sur son siècle.

Le second ouvrage est une *Introduction à l'Etude de l'histoire générale*, que le savant professeur a publiée pour offrir à ses élèves un aperçu d'ensemble sur la nature et la marche de l'histoire humaine, et leur faire entrevoir la connexion intime et l'harmonie admirable qui existent entre toutes les parties de l'histoire, depuis surtout que la critique et la science de l'homme et du gouvernement sont venues élargir les bornes de la sphère qu'elle embrasse.

Toutefois, Messieurs, cet ouvrage, que son modeste auteur appelle une espèce de *programme*, a une bien plus grande importance que la simplicité de cette

désignation ne le ferait d'abord présumer. En effet, M. Cuvier, avec la conviction du savant, et la candeur de l'homme de bien, jette dans cette introduction un vaste coup-d'œil sur la matière qu'il se propose de traiter. C'est le drame de l'humanité dans son ensemble et dans ses membres, qu'il voit se dérouler devant lui, « avec son unité, son but, ses différens actes et ses péripéties, » et que l'auteur prend soin de rattacher « au plan du grand artiste qui l'a conçu. » Cet artiste, est-il besoin de le dire, Messieurs, c'est Dieu et sa Providence. Mais une déclaration bien remarquable de la part du savant professeur, c'est qu'il ne lui paraît pas possible d'aborder la science historique « sans une foi profonde en cette intelligence suprême et substantielle : » il assigne même une autre condition qu'il regarde comme le complément de la précédente ; c'est que, « pour goûter le poëme et pour comprendre l'artiste, il faut s'élever assez haut pour sympathiser avec le génie, ses conceptions et son langage ; en sorte que, *selon lui*, nul ne peut, dans l'histoire, reconnaître et adorer la Providence, s'il ne tend sans cesse à se mettre en rapport avec elle par les lumières de l'esprit, par la pureté du cœur, par la recherche et la pratique consciencieuse de ce qui est bien.... » Vous me pardonnerez, Messieurs, de m'être arrêté, en présence de la jeunesse studieuse qui nous écoute, sur ce point de vue important qui est aussi le vôtre, et qui contribuera plus que tout le reste à faire apprécier les divers genres de mérite du savant et vertueux collégue que vous vous êtes associé.

M. Duvernoy, de Montbéliard, s'est livré à des recherches fort étendues sur la ville et le comté de ce nom; il en a rassemblé les résultats, par ordre de date, dans un volume d'*Éphémérides* dont il vous a fait hommage. Ce livre est une mine féconde de matériaux historiques, choisis, élaborés avec soin, et munis du sceau d'authenticité qui est propre à chacun d'eux. Dans un temps où l'on a senti le besoin de refaire ces premiers récits, entrepris pour la plupart sur la foi de traditions superstitieuses et d'obscures légendes, les utiles élucubrations de M. Duvernoy ne peuvent manquer de trouver leur place, et de fournir aux historiens futurs de la contrée qui l'a vu naître, des documens aussi précieux par leur étendue que pleins d'intérêt par leur utilité.

Un des Académiciens les plus érudits de la Côte-d'Or, qui vous est uni depuis long-temps, Messieurs, par le lien d'association, M. Amanton, vient de vous adresser une notice sur feu le marquis de Thyard, qui fut membre honoraire de l'Académie de Dijon. Il a consigné également dans le dernier Recueil de cette savante Compagnie, deux mémoires fort intéressans, l'un sur Vladislas, prince polonais, inhumé en 1388, dans l'église Sainte-Bénigne, de Dijon; l'autre sur Jacques Maillard du Mesle, intendant des îles de France et de Bourbon. Vous avez reconnu, Messieurs, dans ces trois morceaux, les divers genres de mérite qui s'attachent aux productions de cet écrivain, sous le rapport de l'étendue des recherches, de la netteté de l'exposition, de l'élégance et de la facilité du style.

M. Peignot, de cette province, dont on connaît le zèle infatigable pour les travaux archéologiques, a fait également insérer dans le même Recueil une notice fort curieuse sur vingt-deux miniatures qui se trouvent réunies en tête d'un manuscrit sur vélin, *in-folio*, déposé aux archives du grand hôpital de Dijon. Cette notice, précédée de quelques recherches sur l'usage d'enrichir les livres de ces sortes d'ornemens chez les Anciens et au moyen âge, intéresse spécialement par l'explication qu'elle donne des costumes et des attitudes dans les scènes que ces miniatures retracent, et dont l'appareil bizarre caractérise bien ces temps d'ignorance et de superstition, mais aussi d'innocence et de candeur, où l'on mêlait toujours dans les peintures, aussi bien que dans les récits, du merveilleux aux choses les plus simples.

Le jour de la distribution des prix aux élèves du collége de Dole, M. Dusillet a porté la parole ; et, dans les conseils paternels qu'il leur adresse, vous avez trouvé, Messieurs, la sagesse du magistrat, relevée non-seulement par le ton et la dignité de l'orateur, mais aussi par l'inspiration habituelle du poëte.

M. Pauthier, de cette province, qui mérita, jeune encore, d'être associé aux travaux de cette Compagnie, et qui reçut de vous, Messieurs, le premier encouragement offert à son émulation, continue d'obtenir des succès remarquables dans la littérature et les langues de l'Asie. Il a traduit du Chinois, le Ta-Hio ou *la Grande étude*, ouvrage de Confucius et de son dis-

ciple Tseng-Tseu ; et du sanskrit, une scène délicieuse, extraite du poême épique le Raghou-Vansa attribué au poête indien Kalidasa, qui vivait environ cinquante ans avant notre ère. Cette scène offre, en langage délicat et fleuri, la description de l'élection d'un époux, selon les mœurs et les usages des filles nobles de l'Inde.

Ces travaux graves et sérieux n'empêchent point notre laborieux confrère de revenir quelquefois, par forme de délassement, à la poésie française, objet de son premier culte. Il vous a adressé, Messieurs, un exemplaire de son *Epître en vers* sur la comète et l'éclipse de 1832 ; badinage léger, où les grâces du poétique langage font disparaître l'aridité de quelques détails scientifiques, et où l'art a fait passer, à l'insu de l'oreille, des mots techniques, et surtout des noms propres dont la rudesse n'est pas toujours rachetée, en poésie, par les souvenirs glorieux qu'ils réveillent.

Avant de terminer, permettez-moi, Messieurs, de retracer ici des faits qui touchent de près cette Compagnie, et qui appartenant à l'année dont je rends compte, nous ont affectés en sens bien différens.

La nomination de M. *Désiré* Ordinaire à la direction de l'Institution royale des sourds-muets ; le double vote du Collége de France et de l'Académie des inscriptions, qui a désigné M. *Th.* Jouffroy pour la chaire de philosophie de ce Collége fameux et en quelque sorte européen ; enfin, l'entrée de M. Droz, déjà membre de l'Académie française, dans la classe des sciences morales et philosophiques de l'Institut de

France : voilà des événemens glorieux pour cette Compagnie, et qui semblent réaliser en partie à nos yeux cette grande promesse que nous fait l'avenir ; savoir, qu'il sera donné à la puissance intellectuelle de disposer de la plus grande somme d'influence sociale.

Après cela, Messieurs, je n'ai plus que de tristes souvenirs à réveiller dans vos esprits, que des sentimens douloureux à exciter dans vos cœurs.

A la perte immense que vous avez déplorée avec la France et l'Europe entière dans la personne du grand naturaliste, du savant universel, de Georges Cuvier(1), enlevé par une mort prématurée et récente, viennent s'ajouter encore d'autres pertes. Trois Académiciens, nos compatriotes, ont payé, dans le même intervalle d'une année, leur tribut à la nature : M. le marquis de Terrier-Santans, M. Abel Rémusat et M. Bailly.

Le premier fut appelé dans vos rangs, Messieurs, lorsqu'il exerçait, en qualité de Maire de cette ville, l'autorité municipale. Si vous n'avez pas entendu sa voix s'élever plus souvent dans vos réunions solennelles, à cause des devoirs multipliés de ses fonctions, qui ne lui laissaient pas le loisir de se préparer pour de telles circonstances, du moins vous l'avez vu agir au-dehors comme magistrat, raffermir toutes les institutions à l'existence desquelles se ratta-

(1) Voyez les regrets que l'Académie a exprimés sur cette perte, à la page 58 du dernier Recueil académique, séance du 24 août 1832.

che la prospérité des sciences et des lettres, soutenir nos écoles, enrichir notre musée, achever la bibliothéque publique, et la mettre en état de s'ouvrir aux hommes studieux qui viennent en foule aujourd'hui puiser à cette source abondante de plaisir et d'instruction. Pour opérer tant de bien, M. de Terrier-Santans avait compris la nécessité de rétablir l'ordre dans les finances de la ville; et c'est en augmentant ses ressources, qu'il a mis ses successeurs dans la position de faire plus encore qu'il n'avait pu faire lui-même. Il aimait cette Compagnie, Messieurs, il s'intéressait à sa gloire; il apportait dans ses rapports fréquens avec elle et avec chacun de nous, cette aménité qui faisait le fond de son caractère, cet esprit vif et sans prétention, cette amabilité sans fadeur ni recherche: qualités précieuses que nous lui avons tous connues.

Plusieurs fois, Messieurs, nous avons eu occasion d'exposer dans nos rapports annuels, les travaux de M. Abel Rémusat, de ce savant orientaliste dont le nom rappelle de si profondes recherches sur les croyances, les mœurs, le langage, l'histoire et la politique de la Chine et des différens peuples de l'Inde; nous admirions ensemble l'immense érudition de cet écrivain, l'élévation de ses pensées, le caractère pittoresque de son style, où il semble que l'abondance aide à la précision, et l'élégance à la clarté. Dans ses ouvrages de discussion et de critique, nous n'étions pas moins frappés de ce sentiment profond des convenances, de cette délicatesse de procédés dont il a si bien connu le secret, et qui doit toujours régler

les rapports des savans entre eux, lorsqu'ils marchent dans la simplicité de leur cœur et dans le zèle de la science, à la découverte de la vérité. C'est au milieu de ces importans travaux, soutenus jusqu'à la fin avec la même ardeur, que la mort est venue frapper inopinément notre collègue, et l'inscrire au nombre des victimes du terrible fléau qui a exercé plus particulièrement ses ravages dans la capitale du royaume..... Cette perte a été grande, Messieurs, autant qu'imprévue ; elle a plongé dans l'épouvante et la douleur tout ce que Paris renferme d'hommes capables d'apprécier le rare mérite du savant interprète des mœurs et de la civilisation asiatiques. A qui sera-t-il donné de recueillir son héritage littéraire, et de remplir la place qu'il a laissée vide..... ? J'ose à peine exprimer un vœu qui pourrait paraître prématuré ; mais notre Rémusat a formé, parmi ses compatriotes, un jeune disciple qui nous est cher à tous, et dont le talent et les connaissances, susceptibles de grandir encore, ne nous paraissent pas destitués d'avenir !

J'arrive, Messieurs, à notre perte la plus récente et peut-être aussi la plus sensible, parce que nous avons vu de nos yeux les progrès de cette maladie terrible, et les longues angoisses au milieu desquelles s'est éteinte la vie de M. Bailly, dans l'année même où vous l'aviez appelé à vous présider. Contraint par l'excès du mal qui le tourmentait presque sans relâche, à se tenir éloigné de vos réunions devenues trop fatigantes pour lui dans nos jours les plus solennels,

il ne laissait pas de se rendre, autant qu'il le pouvait, présent au milieu de vous, en confiant à un ami le soin de vous lire ces beaux morceaux qui semblent écrits avec le style et l'âme de Bernardin de St.-Pierre. C'est ainsi que vous prêtant, Messieurs, à l'illusion que semblait imposer à votre amitié, la confiance de cet excellent collègue, vous crûtes l'entendre lui-même, l'année dernière, à pareil jour, décrire le beau site de St.-Domingue et les infortunes des Français qui furent jadis en possession de la moitié de cette île, la plus belle et la plus fertile partie de l'archipel Mexicain. Plus tard, lorsque M. Weiss, prêtant de nouveau le secours de sa voix à l'amitié, vous lisait, à la place de cet Académicien, les *Souvenirs de Burgos et de la Vieille-Castille*, vous vous imaginiez suivre encore l'auteur lui-même sur les bords de l'Ebre, qui lui rappelaient tant de scènes d'extermination et de carnage: vous l'accompagniez au sommet de la Cordilière, où son amour de botaniste l'entraînait à moissonner les richesses de la Flore castillane; vous entriez avec lui dans le monastère situé à mi-côte du mamelon qui couronne le village de la Cabréra, et la description pittoresque et sentimentale due à sa plume éloquente, réalisait à vos yeux, dans la scène de fray *Isidro*, un des plus frappans exemples de ces retours inouïs, de ces rigueurs inflexibles du sort, où l'injustice des gouvernemens despotiques est presque toujours de complicité avec l'aveugle fortune.

Vous n'entendrez plus, Messieurs, cette voix douce et insinuante, qui dans nos séances particulières charma plus d'une fois vos esprits, vos oreilles et vos cœurs;

mais vous conserverez le souvenir de cette candeur d'âme, de cette noblesse de caractère qui se réfléchissait dans tous les ouvrages de notre confrère; vous vous rappellerez dans M. Bailly, cet esprit de bienveillance générale qui s'étendait à tous, cet amour inaltérable du bien qui le rendait respectable et cher; cette érudition toujours facile, variée et jamais fatigante, cette simplicité ingénieuse et cette naïveté spirituelle qui prêtaient tant de charme à ses entretiens.... Mais que fais-je, Messieurs? entraîné par un sentiment dont la vivacité seconde tous mes souvenirs, j'oubliais que M. Weiss, celui de nos confrères qui a le plus vécu dans l'intimité de l'Académicien dont nous déplorons la perte, se propose de vous lire son éloge à la séance solennelle du mois d'août.... Je me tais, Messieurs; ce savant collègue remplira mieux que moi le ministère que l'amitié lui a confié; mieux que moi, en retraçant la vie de M. Bailly, il justifiera votre attente, exprimera vos regrets, acquittera votre douleur.

A la suite de ce rapport, M. le Secrétaire-Perpétuel a proclamé, comme il suit, les analyses, procès-verbaux, mémoires, programmes et recueils que les Sociétés correspondantes ont adressés à l'Académie, ainsi que les ouvrages dont les auteurs externes ont fait hommage pendant le cours de l'année 1832.

SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-

lettres de Dijon, — année 1831, 2e., 3e. et 4e. livraisons; — année 1832, 1re. et 2e. livraisons.

Réglement de la commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or (1832).

Archives de la Société de la Paix de Genève; mars 1832.

Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille; années 1829—1832.

Séance générale et publique tenue le 30 mai 1832, par la Société industrielle de Mulhausen.

Programme des prix proposés par la même Société, pour être décernés dans son assemblée générale du mois de mai 1832, et dans celle du même mois 1840.

Séances publiques tenues par la Société d'émulation du Jura, les 18 novembre 1830 et 16 novembre 1831.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1831; et programme des prix qui seront décernés par la même Compagnie, dans sa séance publique de 1833, tant dans la classe des sciences que dans celle des lettres.

Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, année 1832.

Mémoires de l'Académie royale du Gard (an 1832), et résultat du concours de 1832, avec un programme pour le concours de 1833 et 1834.

Réglement constitutif et administratif de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, séant à Evreux (an 1832).

Programme des concours ouverts pour les années

1832—1834, par la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai.

Programme des concours ouverts pour l'an 1832, par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, séant à Châlons.

Résultat du concours de 1832, et programme des prix à décerner par la même Société en 1833.

Journal de la Société de la Morale chrétienne, six numéros du tome Ier., et six numéros du tome II.

OUVRAGES OFFERTS.

Leçons de M. le docteur Broussais sur le Choléra, faites à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris, les 18 et 19 avril 1832 : ouvrage réimprimé par M. Derville-Maléchard, Préfet du Doubs, à l'usage de ses administrés, et envoyé à l'Académie par ce Magistrat.

Quelques Réflexions sur le Choléra-Morbus observé à l'Hôtel-Dieu de Paris dans le service médical de M. Bailly ; par M. H. Ripault, interne des hôpitaux, avec une planche gravée et coloriée, représentant l'altération la plus commune du tube intestinal dans le Choléra-Morbus.

Extrait d'un Mémoire de M. le docteur Pingeon, membre de l'Académie de Dijon, sur les *desmopathies* et les *myopathies* (1832).

Peinture à la cire pure et au feu, ou Nouveaux procédés encaustiques que l'on croit semblables à ceux des anciens artistes grecs et romains ; par M. Friry.

Éloge de M. Alexandre Vincens, professeur de

rhétorique au collége royal de Nîmes ; par M. Nicot, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale du Gard.

La Ville des expiations..... Trois épisodes par M. Ballanche, extraits de la France littéraire (avril 1832).

Les Mélancoliques, par M. *Joseph* Bard, de la Côte-d'Or.

Les Pélerins, par le même auteur.

Quelques Essais par M. *Edme* Bricon.

Lyre d'Amour, suivie d'une biographie des poètes nés dans le département de la Charente ; par M. *Eusèbe* Castaigne.

L'arbre de la Liberté, ode par le même auteur.

Le nouvel Adam Billaud, ou Recueil de poésies ; par M. J.-Ch. Jouvenot, d'Arbois.

A Némésis, à l'occasion de sa satire à M. Persil ; épître en vers, par M. Micaud.

Recueil de pièces lyriques, intitulé *Souvenirs de Guerre*, par M. Lélut, de Gy, médecin-adjoint de la division des aliénés et de la prison de Bicêtre, à Paris.

L'ART POÉTIQUE SIMPLIFIÉ,

CHANT DEUXIÈME ;

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

On voyait, au vieux tems, la simple et douce idylle,
Le sonnet que Boileau jugea si difficile,
La naïve ballade et le galant rondeau,
Tour-à-tour égayer les loisirs du château.
La mode en est passée, et c'est vraiment dommage :
Mais pourquoi dans Paris ne sont-ils plus d'usage ?
Serait-ce qu'à présent tous nos milliers d'auteurs
Ne veulent que du neuf pour leurs benins lecteurs ?
Eh ! ne les voit-on pas, déterrant nos chroniques,
Rafraîchir, à l'envi, leurs fables historiques ;
Sans lutter de simplesse avec l'antiquité,
Refaire maint prodige, autrefois redouté ;
Relever, sans y croire, un fantastique empire,
Et, sans en avoir peur, y placer le vampire ?
Mais enfin, pour couper à de trop longs discours,
Ces poêmes français en France n'ont plus cours ;
Bien que leur titre encor figure en quelque livre,
Ce n'est plus eux ; pour nous, ils ont cessé de vivre :
Ainsi d'un ancien preux le nom ressuscité,
Par un nouveau baron est aujourd'hui porté.
Mes vieux poêmes-nains avaient une autre allure ;
Ils me semblaient, à moi, plus près de la nature ;
C'était sans doute, hélas ! une de mes erreurs ;
Je le crois, en lisant nos modernes rimeurs :
La nature, chez eux, parle un autre langage ;
Sans blâmer La Fontaine, assez bon, pour son âge,

Nos maîtres, ennemis de la simplicité,
Ne repoussent pas moins un excès de clarté;
C'est du vague surtout que leur muse est friande;
Ils veulent qu'on les lise, et non qu'on les entende.

Boileau vit l'élégie, *en longs habits de deuil,*
Et les cheveux épars, gémir sur un cercueil;
Mais il la vit aussi *toucher une maîtresse,*
Et peindre des amans la joie ou la tristesse :
L'élégie, aujourd'hui, se refuse au plaisir,
Et dans le monde entier ne trouve qu'à gémir.
Il est tel écrivain qui d'un rien se désole :
Une fleur se flétrit, une feuille s'envole,
Quelque ruisseau murmure, un nuage a passé;
Son œil, soudain, se mouille, aux larmes exercé,
Et la fleur, et la feuille, et l'onde, et le nuage,
Deviennent de la vie une affligeante image;
Il pleure sur le sort de l'enfant au berceau,
Et le suit, en pleurant, jusqu'au bord du tombeau.

Qu'un jeune homme est touchant, quand il use sa vie
Aux sombres voluptés de la mélancolie,
Et qu'il joint, trop heureux, au joli don des pleurs,
L'intérêt si puissant qu'on accorde aux vapeurs!
Pauvre jeune homme! il souffre, il va mourir peut-être;
Car il est, selon lui, tout prêt à disparaître,
Victime du volcan dans son sein allumé,
Et de ce feu divin sans cesse consumé.
Le cèdre, heureusement, ne tombe pas en poudre,
Dès que son front superbe est frappé de la foudre:
Ainsi, par son génie entraîné vers sa fin,

Le mourant, pour rimer, s'arrêtant en chemin,
Pourra, long-tems encor, resté toujours le même,
Redire ses adieux à la beauté qu'il aime,
Aux amis que ses vers ont ravis de plaisir,
Aux lieux qui l'ont vu naître et le verront mourir.
Et ses chants toutefois sont pour nous pleins de charmes;
La tristesse nous plaît; nous raffolons des larmes:
Tâchez donc de souffrir, au moins de soupirer,
Si vous ne trouvez pas quelque amante à pleurer!

Tourmenté, dites-vous, d'un plus noble délire,
L'ode, et non l'élégie, appelle votre lyre.
Eh bien, obéissez et prenez votre essor,
Mais de vos souvenirs défendez-vous encor!
Craignez qu'en vous guidant Boileau ne vous égare!
Vraiment! il s'agit bien d'Horace et de Pindare:
Il s'agit bien surtout *du commerce des Dieux!*
Eh! que nous font Horace, et Pindare, et les cieux?
Nous avons déserté ces mystiques bannières,
Et la terre suffit au siècle des lumières.
Ce n'est pas cependant qu'une éloquente voix
Dans Paris étonné ne s'élève parfois,
Pieusement docile aux vieilles poétiques:
Mais n'entendez-vous pas les houras romantiques
Et les rires moqueurs des poètes du jour,
Pour couvrir cette voix, s'élever à leur tour?
Croyez-moi, jeunes gens, laissez les réfractaires
Braver, sans nul espoir, leurs nombreux adversaires;
Cédez de bonne grâce à la majorité,
Et fuyez un parti que la mode a quitté!

Au choix de vos sujets mettez peu d'importance,
Mais ayez, dès le titre, un air d'extravagance;
N'oubliez pas qu'ici le grand secret, Messieurs,
Est de remettre à neuf ce que l'art a de vieux;
Empruntez, au besoin, à des siècles barbares;
Façonnez votre style aux tours les plus bizarres;
Soyez dur quelquefois, plus souvent vaporeux;
Entassez noirs brouillards, ciel rouge, océans bleus;
Refaites-nous l'histoire, ainsi que la nature;
Descendez, s'il le faut, à la caricature;
De prose bien rimée affublez ce morceau!
Votre ode vaudra mieux que celles de Rousseau.

Bien qu'à Boileau, jadis, la pointe ait fait ombrage,
Ne vous refusez pas un si doux badinage!
La chaire s'en abstient, par effort de raison:
Partout, hors du saint lieu, la pointe est de saison;
Soufferte à la tribune, elle brille au théâtre;
Dans vos petits journaux le commis l'idolâtre:
Jouet inoffensif aux mains des bonnes gens,
Arme qui peut blesser dans celles des méchans,
Elle amuse, aux cafés, la jeunesse caustique,
Et perce impunément un géant politique.
De la chanson surtout la pointe fait le prix:
Témoin tant de couplets que l'on chante à Paris,
Où, d'anciens lieux-communs la phrase surchargée,
Prospère, à la faveur d'une pointe obligée.
Ce Paris, toutefois, possède un chansonnier
(Redoutable frondeur, connu du monde entier),
Qui seul aux jeux de mots fièrement se refuse,
Fidèle aux vieilles lois, même alors que sa muse,

Dans un couplet joyeux, se joue, au cabaret....
Exemple mémorable et resté sans effet!
La pointe a triomphé : le poète rebelle
Est sans imitateurs, comme il fut sans modèle.

Mais ces genres légers ont pour vous peu d'attraits;
Vous êtes sérieux; vous ne riez jamais;
Les abus, la sottise excitent votre bile;
Dans la satire, enfin, vous seriez plus habile:
Soyez donc satirique, et brûlez le papier!
Sans patente, plusieurs en font ici métier.
Quelle immense carrière ouverte à la satire!
La presse, maintenant, a le droit de tout dire;
Elle en use, il est vrai : mais que d'en abuser,
Au nom de la morale, on vienne l'accuser,
C'est l'acte irréfléchi d'un esprit invalide
Qu'en ce monde éclairé le grand jour intimide.
Sous Boileau, la satire existait à demi;
Boileau, de certains vers implacable ennemi,
Sacrifia l'auteur, le nomma, sans scrupule,
Et du nom de Cotin sut faire un ridicule :
Nous faisons mieux encore; au poète immolé,
L'homme, avec tous les siens, peut se voir accolé;
Auteur, on le bafoue; homme, on le déshabille;
Sa personne, ses mœurs, sa vie et sa famille,
Tout ce que peut saisir le crayon scrutateur,
Est exposé sans voile aux yeux de l'amateur.
Pourquoi rougirait-on, sous notre ère nouvelle,
De ce que l'ancien tems appelait un libelle?
La presse serait libre, et l'écrivain tremblant
A quelques vains égards soumettrait son talent?

Sans nul respect humain, publier ce qu'on pense,
C'est de la liberté, non pas de la licence :
Ecrivez hardiment ! Louez ce qui vous plaît !
A tout ce qui vous choque adressez trait sur trait !
Dans votre élan fougueux que rien ne vous arrête !
Parcourez tous les rangs ! n'épargnez pas le faîte !
De l'enfance à la mort que chacun soit connu !
L'homme et le citoyen, que tout soit mis à nu !
« Craignez, vous dira-t-on, de nombreuses querelles,
» Car le siècle, en ce point, compte encor des rebelles;
» Et tout brave qu'on soit, il nous déplaît souvent
» D'aller, pour quelques vers, mettre flamberge au vent : »
Mais va-t-on sur le pré, comme au tems de nos pères?
Eh non ! vous savez bien qu'on ne se bat plus guères;
On s'arrange, à présent ; c'est du tems de perdu ;
Cela vaut beaucoup mieux que du sang répandu :
Sur vingt couples saisis d'une ardeur meurtrière,
Qui, pour s'entr'égorger, ont franchi la barrière,
Vous en voyez dix-neuf gaîment s'en retourner,
N'ayant fait d'autre exploit qu'un ample déjeûner.

Désirez-vous enfin la faveur populaire?
Du pouvoir, quel qu'il soit, montrez-vous l'adversaire;
Contre l'autorité, soyez, dans tous les tems,
Le zélé champion de tous les mécontens ;
Pour nos menus plaisirs, montez, de la mairie,
Votre férule en main, jusques à la pairie ;
Ivre de liberté, plaignez-vous de vos fers ;
Aux révolutions excitez l'univers !
Vos écrits, dussent-ils soulever mille orages,
De la foule enchantée obtiendront les suffrages !

Je sais qu'un magistrat, gouverné par ses lois
(Restes des préjugés de nos aïeux gaulois),
Peut lire dans des vers un délit véritable,
Et dans un étourdi peut rêver un coupable;
Mais l'arme, dans ses mains, ne fait pas toujours feu;
On accuse beaucoup, et l'on condamne peu:
Ecrivez donc, jeune homme, et, frondeur énergique,
Assurez-vous des droits à la palme civique!
Vous pouvez, il est vrai, nouvel objet d'effroi,
Vous trouver, un beau jour, en butte aux gens du Roi,
Et, chez votre imprimeur, voir votre poésie
En fort mauvaise prose accusée et saisie:
Mais vous verrez alors à la file accourir
De jeunes orateurs fiers de vous secourir,
Qui, torturant pour vous, et le texte, et la glose,
Unguibus et rostro défendront votre cause;
Dans un journal ami, de scandale affamé,
Ils l'annoncent au loin, en style accoutumé;
« L'ouvrage est innocent; la mesure, arbitraire;
» Et l'homme du pouvoir au moins visionnaire; »
Préparé de la sorte, un public généreux,
Dans l'auteur poursuivi ne voit qu'un malheureux;
Et, comme le public, un jury charitable,
Interrogé, dira: « Non, il n'est pas coupable. »
Vivat! L'accusateur en vain s'est escrimé;
En vain le président, par un beau résumé,
A fait de vos écrits ressortir la malice;
Vous êtes acquitté: vainqueur de la police,
Des procureurs du roi, du pouvoir, en un mot,
Vous n'avez plus à craindre amende ni cachot;
Alors, complimenté, porté par l'auditoire,

Et sorti du combat tout rayonnant de gloire,
Vous suivez *les amis* au somptueux dîné,
Vrai festin de triomphe à l'avance ordonné.
Puis, l'un des assistans, dévoué camarade,
Vient, le soir, à grand bruit, dans une sérénade
(N'en déplaise aux voisins, plus amis du repos),
D'un jour si bien rempli célébrer le héros :
Puis, demain, à vos yeux, dans le moindre passage,
Une lithographie offrira votre image ;
Et vous pourrez vous voir, jusque chez le portier,
En empereur romain, couronné de laurier.

Que si, par un malheur dans l'ordre des possibles,
Le sort vous a donné des juges inflexibles,
Et qu'un arrêt enfin vous frappe, au nom des lois,
Oh ! que de gloire encore et d'argent à la fois !
Vingt journaux jusqu'au ciel vont porter la victime,
S'attendrir sur la peine et l'ériger en crime.
La peine ! Eh ! qu'est-ce donc ! une captivité
Plus douce quelquefois que votre liberté ;
Une amende pour vous peut-être un peu pesante,
Mais que pour vous, soudain, la quête bienfaisante
Au centuple, perçoit de mille souscripteurs,
Dont la bourse est ouverte aux besoins des frondeurs...
Trop heureux écrivain, qu'un destin favorable
A vos noirs ennemis présente invulnérable ;
Qui pouvez, impassible et brave à peu de frais,
Au milieu de leur camp, les percer de vos traits ;
Qui, vous laissant parfois enlever la victoire,
Restez, en succombant, chargé d'or et de gloire ;
Et, vaincu, vous riez de vos utiles fers,

Ainsi que des succès profitant des revers :
Hâtez-vous de saisir un instant si propice !
Tout passe ; on trouve chers vos vers pleins de malice ;
Et, pour les faire lire, absoudre ou condamner,
Avant deux ans peut-être, il faudra les donner.

NOTICE

SUR LES CAUSES DE L'EXISTENCE DES CAVERNES,

ET SUR CELLES DES PRINCIPAUX PHÉNOMÈNES QU'ON Y OBSERVE ;

PAR M. PARANDIER.

Messieurs,

Il est peu de pays dont l'aspect physico-géologique soit plus intéressant que celui du département que nous habitons. Si, d'une part, en s'avançant vers les sommets les plus élevés des monts Jura, le géologue est frappé de l'accroissement prodigieux de l'intensité des soulèvemens qui ont produit nos montagnes, d'autre part, il peut remarquer qu'il n'en est pas de même de celle des phénomènes de corrosions ou creusemens jadis occasionés par le mouvement des eaux dans leur retraite ; car, tandis qu'il trouve dans les vallons compris entre les chaînes parallèles les plus élevées qui limitent le bassin du Doubs, des terrains d'un âge postérieur à celui des formations jurassiques (1), quoique antérieurs à leurs bouleverse-

(1) Formation ou assemblage (système) de masses minérales tellement liées, qu'on les suppose formées à la même époque.

mens, il ne rencontre généralement (1) dans le fond des vallons analogues, surtout dans la partie de la lisière nord-ouest du Jura comprise entre le Lomont et la rivière de l'Ognon, que des débris de l'étage (2) moyen de ces mêmes formations.

Il semble donc que, dans l'espace limité d'un côté par les chaînes qui forment à l'est la ligne de faîte et de séparation entre la vallée de la Saône et celle du Rhin (chaînes qui les premières ont montré leurs cimes au-dessus des eaux), et d'autre part terminé par le fond du bassin de la Saône, qui formait un vaste golfe long-temps encore après l'apparition de la vie

---

(1) Nous disons *généralement*, car il y a de nombreuses exceptions, même aux environs de Besançon; ainsi, le fort de Bregille est construit sur un plateau formé du groupe corallien ou coral-rag (2e. subdivision des calcaires du 2e. étage), qui repose lui-même sur l'oxford-clay (calcaires et rognons marneux, 1re. subdivision), lequel est à son tour superposé aux marnes oxfordiennes ou marnes du 2e. étage jurassique. Toutefois, dans ce cas même on peut remarquer que, sur les flancs du mont de Bregille, cet étage est divisé par lambeaux et entièrement emporté dans le fond du val des Chaprais et sur tout le revers opposé.

(2) *Étage jurassique*, formation composée d'une grande couche de marne qui en est la base, et des calcaires qui lui sont superposés. On n'en a compté que trois jusqu'ici; nous démontrerons par la suite qu'on en peut compter jusqu'à quatre et même cinq bien distincts, bien caractérisés, et dont le dernier est recouvert par un pudding qui s'est déposé avant la formation des vallées longitudinales. Indépendamment de ces divisions en étages, chacun de ces étages peut être divisé en groupes distincts; tous ont été soulevés en même temps, et les auteurs qui ont prétendu que celui qui repose sur les marnes kimméridiennes a été déposé après les soulèvemens, sont complétement dans l'erreur.

organique dans nos montagnes ; il semble, dis-je, qu'il existe un intervalle (1) dans lequel l'intensité des corrosions effectuées par les eaux a été plus grande que sur le reste de l'étendue du versant est du bassin que je viens de nommer, de telle sorte que le département du Doubs, placé dans la région moyenne de ce grand versant, nous présente à chaque pas le spectacle extraordinaire des effets immenses de creusemens et de dénudations, produits par le mouvement des mers, à l'époque où elles formaient de grands courans sur nos contrées, et où la majeure partie des chaînes du Jura dominait déjà de toute part le niveau des eaux.

Parmi les phénomènes que présente notre département dans la superficie et la structure de son sol, il n'en est guère qui excitent plus vivement l'attention du naturaliste-géologue que les grottes, les cavernes, et en général les cavités souterraines qu'on y rencontre en grand nombre, et dont je vais, Messieurs, vous entretenir quelques instans.

Leurs descriptions détaillées se trouvent dans les ouvrages qui traitent de l'histoire naturelle de ces contrées, notamment dans l'essai sur la géographie physique du Doubs, par notre confrère M. Girod

---

(1) Cet intervalle correspond surtout, comme nous venons de le dire, à une bande de terrain qui forme au pied du Lomont la lisière nord-ouest des monts Jura. En embrassant d'un seul coup-d'œil cette lisière dans l'étendue des départemens du Doubs et du Jura, on observe que, dans la partie qui correspond à ce dernier, l'intensité des corrosions a été plus grande que dans la première, de sorte qu'elle est progressivement croissante dans la direction du nord nord-est au sud sud-ouest.

de Chantrans ; elles sont aussi décrites en grand nombre et avec détails, dans la collection de nos Annuaires statistiques ; je ne me propose ici que de développer d'une manière générale les causes auxquelles il nous paraît que l'on doit attribuer leur origine. Je parlerai ensuite, si le temps me le permet, des phénomènes principaux qu'on observe dans leur intérieur.

Passons d'abord rapidement en revue les opinions diverses émises sur ces causes. Quelques géologues observant fréquemment dans la nature, des roches susceptibles d'être désagrégées par le frottement et l'action continue des eaux actuelles et des corps qu'elles entraînent, ont attribué principalement à cette action l'existence des cavernes ; d'autres ont supposé qu'elles avaient été creusées par des eaux particulières chargées d'acide carbonique.

On a aussi attribué exclusivement leur existence, soit à des soufflemens de gaz, soit à la dissolution de sels ou autres matières solubles renfermées par masses irrégulières au milieu des calcaires, soit enfin aux affaissemens des couches ou à leur retrait, quand elles passaient à l'état de siccité.

Sans exclure d'une manière absolue aucune des hypothèses précédentes, dont chacune peut être prise en considération plus ou moins essentiellement dans chaque cas particulier, pour se rendre compte des faits dont nous nous occupons, nous ne pensons pas cependant qu'on puisse se baser sur aucune d'elles, pour en donner une explication complète et satisfaisante. On ne pourrait d'abord les attribuer à l'action corrosive des eaux actuelles, car l'observation de ce qui se passe

chaque jour prouve d'une manière évidente, 1°. que, loin d'agrandir les grottes et les cavités, ces eaux y forment en général, presque partout, des dépôts plus ou moins considérables et qui s'accroissent de jour en jour; 2°. que l'agrégation de nos roches est telle, que l'action érosive des eaux, lors même qu'elle serait compliquée de celle des cailloux et des sables qu'elles pourraient transporter, n'est pas assez sensiblement appréciable pour qu'on puisse lui attribuer des phénomènes aussi considérables que ceux dont il s'agit. Du reste, M. Brongniard a parfaitement démontré, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles: « Que » les eaux actuelles, loin d'avoir concouru à former » les longues et nombreuses dépressions qui sillonnent » la surface de la terre, sous les noms de vallées, de » gorges, de fentes, cavernes, etc., tendent con- » tinuellement à remplir ces sillons et plutôt à niveler » la surface du globe, qu'à la sillonner plus profon- » dément qu'elle ne l'est. »

On ne peut non plus l'attribuer à l'action dissolvante de courans particuliers chargés d'acide carbonique; d'abord ce serait, pour éviter une difficulté, se jeter dans une autre plus grande encore (1); il suffit en outre de parcourir quelques-unes de nos vallées, pour reconnaître partout, sur les escarpemens à pic des roches qui les bordent, et à toutes les hauteurs, des sillons longitudinaux, des conduits mis à jour par

(1) Car il faudrait commencer par expliquer d'où viennent ces courans et l'acide carbonique qu'ils tiendraient en dissolution.

la dénudation des escarpemens, etc. (1); et l'on reconnaîtra bientôt qu'il est impossible de ne pas attribuer aux mêmes causes érosives le creusement de ces cavités et celui de nos cavernes : or, s'il fallait les attribuer toutes à des eaux chargées d'acide dissolvant les calcaires, comment serait-il possible d'admettre contradictoirement que ces mêmes eaux en eussent déposé les immenses épaisseurs qui forment nos montagnes?

Les affaissemens des couches ont bien pu produire des interruptions de stratification; elles ont pu causer de fréquens dérangemens dans leur juxta-position; mais jamais de cavités à parois arrondies. Il en est de même du retrait des matières calcaires pendant leur dessiccation, lequel n'a pu donner lieu qu'à des fentes, qui, pour la plupart, ont été remplies par des cristallisations peu postérieures aux dépôts des sédimens, ou qui, dans le cas contraire, n'auraient jamais pris, sans le concours d'autres causes, la forme de nos cavernes.

Enfin, les soufflemens de gaz peuvent-ils être considérés comme une hypothèse plus heureuse que les précédentes? Certes, puisqu'actuellement encore, on rencontre quelquefois dans la nature, des dégagemens de gaz, il aurait pu se faire, qu'enveloppés dans des intervalles de couches, ces gaz eussent pro-

---

(1) Il est des sillons qui suivent la direction des couches, et qui proviennent de ce que chaque année ces couches, plus argileuses que celles qui leur sont subordonnées, sont plus facilement attaquées par les gelées, etc.; mais on distingue facilement ces sillons de ceux dont nous parlons ici.

duit des ouvertures en brisant les enveloppes qui les tenaient renfermés ; mais ces faits, s'ils ont eu lieu, ont été fort rares dans nos contrées : remarquons cependant qu'il en est qu'on ne pourrait, selon nous, expliquer que par l'hypothèse d'une injection violente de bas en haut, d'un liquide entraînant avec lui des cailloux et des matières sablonneuses. On en peut facilement observer un de ce genre dans notre voisinage : en montant la nouvelle rampe St.-Léonard, on voit, vers le milieu de sa hauteur, à droite et dans l'escarpement taillé de main d'homme qui la borde, une cavité de chaque côté de laquelle les couches se relèvent brusquement ; elle est remplie d'un sable qui ne fait point effervescence avec les acides, et qui paraît, d'une manière frappante, être le produit du broiement d'un calcaire coquillier-siliceux très-inférieur à ceux des parois de la cavité. Il semble évident pour tout observateur attentif, que ces matières ont été apportées et déposées par un liquide injecté de bas en haut avec une grande violence, due sans doute à la force d'expansion qui a produit le redressement des couches que nous venons de signaler. Mais ce phénomène ne fait point réellement partie du cadre de ceux dont nous nous occupons ; et, sauf quelques cas particuliers sur lesquels nous reviendrons, il est impossible de faire entrer, même comme très-accessoirement, les soufflemens de gaz dans l'ensemble des causes auxquelles est due la production des cavernes.

Quant à l'explication par la dissolution des matières solubles disséminées au milieu des masses calcaires, il est impossible qu'elle puisse se soutenir.

On peut tout au plus admettre que des matières argileuses et sablonneuses, remplissant des cavités formées comme celles dont nous venons de parler, aient été plus tard enlevées par des courans d'eau ; mais ce cas ne pourrait toujours constituer qu'une exception très-rare.

C'est en réfléchissant sur toutes les données actuelles de la géologie, qui compte déjà au rang des sciences positives, que nous avons cru pouvoir attribuer très-prédominemment et même à-peu-près exclusivement, l'origine des grottes et cavernes à la combinaison des quatre classes de faits que nous allons exposer.

1°. L'état de résistance, de dureté ou de mollesse de nos diverses formations calcaires, à l'époque des bouleversemens qu'elles ont éprouvés, et leur durcissement progressif depuis cette époque :

2°. La température et la densité des eaux (déterminant, tout égal d'ailleurs, leur puissance de corrosion) à l'époque désignée, et la diminution progressive de ces propriétés dans la suite des temps :

3°. Les soulèvemens qui ont eu lieu dans nos contrées avant et pendant la retraite des eaux, et conséquemment les formes que ces soulèvemens ont données à la superficie du sol :

4°. L'abaissement progressif du niveau des eaux, d'abord sur toute l'étendue de nos contrées, puis dans les vallées seulement, et les alternatives fréquentes et immenses de ce niveau.

Cherchons à développer d'abord isolément ces quatre systèmes de faits.

Le premier, celui de l'état de malléabilité plus ou moins prononcée, dans lequel se trouvaient les formations calcaires, est rendu bien évident par l'examen des phénomènes de bouleversement que nous rencontrons à chaque pas. Comment, en effet, aurait-il pu arriver que les couches pussent se contourner comme le sont celles de presque toutes les montagnes du département (1), sans éprouver des milliers de brisemens, à moins qu'elles ne fussent dans un état de mollesse qui leur permît de se fléchir sans se rompre? Comment supposer qu'il en était autrement, lorsqu'en observant les surfaces qui ont dû glisser les unes sur les autres pour que les contournemens pussent avoir lieu, l'on reconnaît de la manière la plus évidente qu'elles ont été rayées ou polies par ce frottement, comme le seraient deux briques encore molles et incuites que l'on ferait couler l'une sur l'autre après les avoir juxta-posées? Toutefois, il n'en est pas de même pour toutes les formations dont les grands escarpemens de nos vallées nous présentent la superposition; les contournemens sans fracture ne s'observent jamais dans le calcaire à gryphées, et bien moins encore dans les grès et dans les calcaires magnésifères, inférieurs aux précédens. On les observe très-souvent, au contraire, en général dans toutes les formations des calcaires du Jura, mais plus fréquens encore et plus réguliers dans ceux qui appartiennent aux étages supérieurs de ces formations. Ce fait provient certai-

(1) Un exemple frappant en existe sous nos yeux dans les monts de Bregille et de la Citadelle.

nement de ce que les formations inférieures avaient déjà durci et avaient perdu leur malléabilité lorsque les soulèvemens eurent lieu. Tout nous prouve donc, d'une part, que les calcaires jurassiques étaient encore mous à l'époque où des catastrophes épouvantables (1) vinrent en bouleverser la stratification et en délayer une grande partie; et, d'autre part, l'observation de leur état actuel nous prouve que leur résistance et leur dureté, depuis cette époque, s'est de plus en plus accrue. Ce fait s'accorde avec ceux que la chimie nous offre fréquemment dans les corps d'abord mous, que l'on forme de la réunion d'élémens divers, dont la combinaison opère le durcissement : tel est, par exemple, le fait qui se produit dans nos mortiers hydrauliques composés de plusieurs oxides différens.

2°. La décroissance progressive de température et de densité des eaux ne peut être émise par nous que comme une hypothèse. Cependant, puisqu'il est maintenant bien démontré que le globe n'était, dans l'origine, qu'une masse liquide d'une densité moyenne égale à 5 (relativement à l'eau pure); que sa température a progressivement décru; que les terrains à couches, superposés aux masses solides primitives produites par refroidissement, ont été déposés par un liquide; devient-il moins évident que ce liquide (auquel on ne peut en définitive supposer la faculté

---

(1) Toutefois, il y a lieu d'espérer que l'on ne tardera pas à connaître toutes les lois régulières suivant lesquelles ces phénomènes ont eu lieu; déjà l'on a fait un grand pas vers cette connaissance.

alternante et contradictoire de dissoudre et de déposer des sédimens), en se dépouillant ainsi des terrains intermédiaires, puis des terrains d'un âge postérieur, soit qu'il en contînt dès l'origine les élémens en suspension ou en dissolution (1), soit qu'ils lui vinssent d'émanations souterraines, perdait ainsi de plus en plus, à mesure que sa température s'abaissait, sa densité, et par conséquent sa puissance d'action corrosive sur les masses qu'il heurtait ou qu'il froissait dans son mouvement? Cette hypothèse, que je regarde comme infiniment probable, quoique je ne puisse pour ainsi dire que l'exposer ici, donne en géologie la clef d'une foule de phénomènes: c'est ainsi, par exemple, qu'elle rend très-bien compte du fait des transports de blocs de granit que l'on trouve sur les revers des monts Jura tournés vers les Alpes; car, si la densité des eaux à la surface du globe était encore alors du double et demi environ de ce qu'elle est aujourd'hui, les blocs de granit étaient transportés par elles dans leur mouvement, avec autant de facilité que le serait dans les eaux actuelles un bloc d'ivoire presque de même densité qu'elles.

3°. Le troisième système de faits, celui des soulèvemens, et des formes qu'ils ont données à la superficie du sol, ne peut nulle part être mis en doute maintenant, et moins ici que partout ailleurs. Déjà,

---

(1) Beaucoup d'observations nous portent à croire que les matières qui composent nos diverses couches de sédimens, étaient partie en suspension, partie en dissolution, et que la proportion de ces parties dans chaque couche varie selon la position de celle-ci dans l'étage auquel elle appartient.

Messieurs, nous avons eu occasion de vous décrire la direction, l'intensité et le mode d'action de ce grand phénomène dans notre département (*). Nous vous avons montré que ces soulèvemens se sont effectués suivant des lignes dirigées du nord nord-est au sud sud-ouest, et paralèlles entr'elles, au moins sur de grandes étendues : de cette sorte, la surface du sol a été divisée en vals longitudinaux, entre lesquels la stratification des couches a pris les formes d'un bassin creux qui serait demi-cylindrique, si l'intensité des soulèvemens eût été la même sur toute leur longueur; mais la variation de cette intensité et la non correspondance en sens transversal des points où elle était la plus grande, a produit une oscillation dans la position topographique des lignes qui subdivisent en diverses parties l'intervalle compris entre deux crêtes de soulèvemens (1). Nous vous avons déjà signalé ce fait dans une notice lue en 1830, sur la géographie physique du département, et sur la division de sa superficie en ses divers bassins partiels.

« La position topographique d'une ligne de sé-
» paration de deux bassins est, disions-nous, facile
» à déterminer, tant qu'elle suit le sommet d'une
» chaîne dirigée du sud sud-ouest au nord nord-est;
» mais il n'en est plus ainsi lorsque la ligne passe
» du faîte d'une chaîne à une autre; elle descend

(*) Voy., à la fin du Mémoire, la note **A** du Secrétaire-Perpétuel.

(1) Nous sommes porté à croire que cette observation doit s'appliquer aux lignes de séparation des grands bassins des continens, comme elle s'applique ici aux divisions de bassins d'un ordre très-inférieur.

» toujours alors dans des parties basses du sol, où les
» mouvemens du terrain sont peu prononcés, et où
» il devient très-difficile d'en fixer le position pré-
» cise. Il semble que, dans ces intervalles compris
» entre deux grandes chaînes parallèles, les eaux
» comme indécises sur le sens dans lequel elles de-
» vaient s'écouler, sont restées stagnantes et ont en
» totalité pénétré le sol, dont la surface s'est cou-
» verte, dans ces circonstances, de vastes entonnoirs
» où se perdent actuellement les eaux pluviales, et
» forment de grands *bassins fermés* qui ne commu-
» niquent que souterrainement aux vallées continues. »

Vous verrez, Messieurs, que l'existence de ces bassins fermés est capitale dans notre système d'explication, et j'appelle spécialement sur ce fait votre attention.

4°. Il me reste, Messieurs, à vous parler du quatrième système de faits, celui de l'abaissement progressif du niveau des eaux qui couvraient toute l'étendue de ces pays.

Leur retraite a bien pu se produire dans les premiers momens avec rapidité; mais beaucoup d'observations géologiques, et notamment celles qui ont rapport aux sillons longitudinaux que l'on remarque à toutes les hauteurs sur les flancs escarpés de nos vallées, prouvent jusqu'à l'évidence que l'abaissement du niveau des eaux n'a dû s'y effectuer qu'avec lenteur.

Quant aux alternatives de ce niveau, elles sont mises hors de doute par les traces de destruction que les siècles nous ont transmises; et si ces traces ne prouvent surtout l'existence que de celles de ces alter-

natives que nous devons considérer comme d'immenses cataclysmes, nous n'en devons pas moins admettre que d'autres plus fréquentes, mais d'une amplitude moins considérable, avaient lieu dans les époques intermédiaires, d'une manière analogue à celle que nous observons annuellement encore aujourd'hui dans nos vallées.

Si maintenant, après les avoir examinées abstractivement les unes des autres, nous considérons les quatre classes de phénomènes que nous venons d'analyser, dans les effets qu'ils ont pu collectivement produire, nous y trouverons une explication qui nous paraît précise et satisfaisante, de la formation des cavernes, et en général de toutes les cavités qui traversent dans tous les sens les épaisseurs considérables des calcaires jurassiques. Peut-être trouverez-vous, Messieurs, que je remonte un peu haut pour expliquer des faits qui ne sont pas du premier ordre parmi ceux que nous offre l'étude géologique de ces contrées; à la vérité, si la théorie de tous les phénomènes qui ont eu lieu simultanément ou qui se sont succédés à leur surface, vous eût été suffisamment développée, l'étendue de cette notice aurait été bien plus restreinte; mais, dans le cas contraire, ne dois-je pas extraire de cette théorie tout ce qu'il est indispensable d'en connaître pour le but que je me suis proposé?

Ainsi donc, obligé, pour l'atteindre, de vous reporter à cette époque reculée de l'âge du globe où nos contrées, encore recouvertes par les eaux, allaient devenir le théâtre des grands phénomènes qui en ont

amené la superficie aux formes que nous lui voyons aujourd'hui, je vais vous exposer ce qui dut arriver alors.

La mer avait à peine commencé dans ces régions son mouvement de l'est à l'ouest, allant des Alpes vers les Monts-Jura, transversalement à la direction de ces derniers; les soulèvemens déjà effectués ou qui s'effectuaient encore sous les eaux avaient donné aux couches de l'écorce minérale du globe dans nos contrées, les formes de stratification que nous observons aujourd'hui, et que nous avons décrites d'une manière succincte. Les calcaires des diverses formations jurassiques encore immergés, étaient à l'état de mollesse, mais toutefois d'autant plus durs qu'ils étaient d'un âge plus ancien; ainsi, les étages inférieurs étaient ceux qui devaient se prêter avec le moins de facilité aux formes que les soulèvemens tendaient à leur donner, et éprouver pour des contournemens égaux, le plus de failles, de fentes et de ruptures. Tel était l'état des choses lorsque le mouvement des eaux augmentant, et changeant de direction entre les chaînes, leur permit, à mesure qu'elles se retiraient, de réagir avec toute la puissance de corrosion due à leur volume, à leur densité, à leur vîtesse, sur les sédimens qu'elles avaient déposés pendant la période de repos qui précéda ces catastrophes. La majeure partie des étages supérieurs fut emportée sur une foule de points, et principalement dans les zônes ou bandes longitudinales du nord nord-est au sud sud-ouest, dans lesquelles la vîtesse des eaux était la plus grande; et il ne resta de ces étages supérieurs que des lambeaux adossés sur les flancs contournés ou redressés de l'étage inférieur.

Ainsi se trouvèrent mis à nu sur de très-grandes étendues, les calcaires déjà plus résistans du premier étage jurassique, dont la dénudation et même la coupure constituent actuellement, dans le fond des vals longitudinaux formant quelquefois des plateaux fort étendus, les bassins fermés dont nous avons signalé et expliqué l'existence par les formes de la stratification.

Lorsque les mers se retiraient dans les vallées qu'elles avaient creusées, soit transversalement, soit parallèlement aux chaînes de soulèvemens, les eaux qu'elles laissaient dans les bassins fermés et celles qu'elles y ramenaient ensuite par les alternatives de leurs crues et décrues, ne trouvant pas d'écoulement superficiel, pénétraient dans les masses calcaires sur lesquelles elles reposaient, d'abord par des fentes, par des fissures, par des failles et des intervalles de couches, et se frayaient ensuite, en les agrandissant peu-à-peu, des conduits plus ou moins vastes, suivant leur volume et leur pression.

Par ces conduits souterrains, elles se rendaient soit directement dans des vallées où elles s'épanchaient par des ouvertures plus ou moins considérables, soit jusque dans des réservoirs (1), cas dans lequel les réservoirs débitaient eux-mêmes leurs eaux par des canaux creusés par elles, en vertu de la pression qu'elles

---

(1) Nous entendons par *réservoirs*, l'ensemble des cavités plus ou moins remplies d'eau et en communication les unes avec les autres, à travers les calcaires reposant sur des couches marneuses qui arrêtent les eaux et forment ce que nous appelons la base des réservoirs.

exerçaient sur les parois des cavités qui les renfermaient, et en suivant les fissures qu'elles rencontraient dans la direction où elles tendaient à s'échapper.

Par cet exposé, Messieurs, se trouve facilement expliquée l'existence des entonnoirs qui couvrent la surface du sol dans les bassins fermés, lesquels occupent près du quart de la surface du département; de là encore l'explication des nombreuses cavités qui règnent dans les calcaires, sous toute l'étendue de ces bassins, cavités qui communiquent entre elles, et dont le fond, à mesure que l'on passe des unes dans les autres, s'abaisse de plus en plus jusqu'à ce que l'on atteigne le niveau des eaux, ou bien jusqu'à ce que l'on débouche dans l'escarpement d'une vallée. Telles sont la plupart des grottes où l'on pénètre par des ouvertures à ciel ouvert dans des plateaux supérieurs, comme les grottes de Grosbois, de la Glacière de Chaux-les-Passavant, d'Arcey, de Fourbannes, de St.-Vit, etc. etc. (1).

Lorsque ces plateaux supérieurs sont dominés par des vallées plus élevées et qui proviennent de la fracture du premier étage et de la dénudation des marnes inférieures, ou qu'ils sont recouverts de lambeaux des formations appartenant au deuxième ou troisième étage jurassique, et lorsqu'il sort de ces formations entrecoupées de couches marneuses des sources plus ou moins abondantes, elles ne tardent pas, lorsqu'elles

---

(1) Il arrive souvent que des cavernes dans lesquelles on pénètre par des ouvertures sur le flanc des vallées, présentent de temps en temps des salles qui s'élèvent jusqu'à la hauteur de la surface du sol supérieur : il est facile de reconnaître alors qu'elles y correspondent à des entonnoirs.

viennent à couler sur les plateaux supérieurs du premier étage, à se perdre dans des conduits où elles disparaissent. C'est ainsi que les moulins du Locle et de la Chaux-de-Fond, dans le canton de Neuchâtel, et, plus près de nous, les moulins de Marchaux, d'Ecole, etc., sont construits sur des cavités où les eaux s'engouffrent et disparaissent. En général, ce fait est très-fréquent, et il a lieu pour toutes les sources et tous les cours d'eaux qui existent dans des bassins fermés.

Quelquefois, par des causes postérieures, les ouvertures par lesquelles se perdent ces cours d'eaux sont devenues insuffisantes pour les débiter; c'est le cas du Puits-Fénoz, dans le vallon de Sancey, et du Creux-sous-Roche, où viennent se rendre les eaux qui affluent dans le marais de Saône (1).

De ce qui précède résulte aussi, Messieurs, l'explication des sillons et des cavités creusés contre les flancs des rochers à pic, et celle des conduits qui débouchent dans nos vallées.

Ces conduits sont de diverses espèces, et nous sommes obligés de nous jeter ici dans quelques considérations hydrographiques, pour avoir un moyen très-saisissable de les distinguer entre eux.

---

(1) Il arrive quelquefois que des terrains d'alluvion, argile plastique, etc., déposés dans les bassins fermés, empêchent les eaux pluviales de s'introduire dans les entonnoirs placés au fond du bassin : il en résulte des accumulations d'eaux qui ne trouvent pas d'écoulement, comme au marais de Russey, de Passonfontaine, ou qui ne peuvent en trouver que d'insuffisans, comme au marais de Saône, au Puits-Fénoz.

En parcourant le fond des vallées, on y rencontrera : 1°. des ouvertures caverneuses d'où s'échappent en tout temps des courans d'eau plus ou moins volumineux, correspondant à des conduits qui paraissent se diriger horizontalement et même plonger sous la ligne de niveau :

2°. D'autres ouvertures dont les conduits s'élèvent à mesure qu'on s'éloigne de l'embouchure :

3°. Des puits qui paraissent creusés plus ou moins verticalement, et qui ne débitent des eaux que dans les temps d'orages ou de grandes pluies.

Enfin, l'on remarque aussi sur les flancs des vallées, des ouvertures à sec, qui communiquent toujours avec des cavernes ou des grottes plus ou moins spacieuses, s'étendant ordinairement jusqu'au cœur de la montagne et sous les plateaux qui lui correspondent.

De ces quatre espèces d'ouvertures que l'on observe dans les vallées, les premières sont celles qui communiquent directement avec les réservoirs dont nous avons déjà parlé.

C'est à travers la formation calcaire baignée dans ces réservoirs, que sont pratiqués les conduits dont le débouché est moins élevé que le niveau des eaux qu'ils renferment. Aussi ces sources sont-elles, en général, les moins variables dans leur volume : telles sont les cavernes d'où débouchent les sources de la Loue, du Lizon, et d'un grand nombre d'autres.

Celles de la deuxième espèce, au contraire, donnent encore quelquefois des sources abondantes ; mais alors ces sources sont toujours peu volumineuses en temps ordinaire, relativement aux dimensions des ouver-

tures par lesquelles elles débouchent ; elles se tarissent ou se réduisent considérablement pendant les temps de sécheresse. Telles sont la plupart des sources qui proviennent des courans d'eaux qui ne découlent point de réservoirs dont la base est une couche marneuse, mais qui se forment, au milieu des masses calcaires, de la réunion de filets, ou qui viennent directement de plateaux supérieurs dans lesquels ils s'engouffrent.

Il est facile de se rendre compte du troisième cas, car on conçoit parfaitement qu'une ou plusieurs ouvertures dont les débouchés sont sur le plan du niveau d'un réservoir, ou au-dessous de ce plan, puissent être suffisantes dans les temps ordinaires pour fournir au-dehors autant d'eau que le réservoir en reçoit au-dedans, et ne puissent l'être dans les temps de pluie ; dès-lors, par leur sous-pression, les eaux ont dû se créer des ouvertures supplémentaires dont les bords ne sont franchis que pendant les temps de crues, mais qui peuvent débiter alors de grands volumes d'eaux ; tels sont le puits de la Brême, le Frais-Puits, près de Vesoul, etc.

Enfin, l'on remarque souvent aussi que des cours d'eau qui avaient suivi pendant long-temps un lit régulier, se sont perdus, à mesure que leur volume diminuait, dans des entonnoirs creusés dans leur lit même, pour sortir plus loin par des embouchures placées au pied d'escarpemens à pic, formés par des cascades du cours d'eau primitif. Ce cas rentre dans ceux de la deuxième espèce.

Quant aux ouvertures à sec qui existent dans les escarpemens ou revers des vallées, elles rentrent dans

les cas précédens, et ont servi jadis de conduits à des courans venant de plateaux supérieurs; ou bien elles n'existent actuellement en revers de côtes, que parce que les masses de rochers à travers lesquelles étaient pratiqués les conduits dont elles faisaient partie, ont été enlevés par des corrosions ou des éboulemens postérieurs au creusement de ces conduits.

Aussi, en y pénétrant, on arrive toujours dans une suite de cavernes dont le sol, de plus en plus bas, finit par conduire à des niveaux d'eau. Il est probable que, pendant les époques de crues dans les vallées, alors que le niveau des courans d'eau qui s'y écoulaient différait moins qu'aujourd'hui de celui de ces ouvertures, elles étaient agrandies par le battement des eaux et par le mouvement de leur introduction. Ajoutons encore que tous ces phénomènes de creusement ont successivement diminué d'intensité pour toute l'étendue d'un même conduit et pour ses diverses parties, à mesure que les calcaires durcissaient, que le niveau des eaux marines s'abaissait, et que la densité, la température, le volume de ce qui en circulait dans les conduits, diminuait également; jusqu'à ce que les cavités ne fussent parcourues que par des filtrations d'eau douce, et que par-là les phénomènes de dépôt succédassent aux phénomènes de creusement.

Il ne me reste plus, Messieurs, pour terminer l'explication des faits qui se rattachent au creusement des cavernes, qu'à appeler votre attention sur la remarque qui s'applique le plus généralement à ce genre de phénomènes, et qui consiste en ce que, si

l'on excepte quelques conduits creusés à travers les épaisseurs des étages supérieurs du Jura, toutes les grottes, les cavernes, les entonnoirs et les grandes cavités existent dans l'étage inférieur. Il me semble que l'on peut trouver encore assez facilement l'explication de ce fait général, dans les considérations précédemment exposées.

Nous avons dit, en effet, que la majeure partie des étages supérieurs avait été emportée par le mouvement des eaux. De cette sorte, ils ont été partagés en lambeaux, et sillonnés par des vallées sur le revers desquelles on trouve la coupure des diverses couches de marnes qui les divisent en groupes dans le sens de leur stratification : d'après cela, on conçoit facilement qu'ils n'ont pu donner lieu qu'à des sources en général peu volumineuses, débouchant dans ces vallées au-dessus des couches de marnes que nous venons de signaler, et provenant rarement de bassins fermés, surtout d'une grande étendue (1) : d'autre part, nous avons dit aussi que la superficie des grandes vallées longitudinales et des plateaux supérieurs qui constituent principalement ces bassins fermés, présente à nu la partie supérieure des calcaires du premier étage du Jura. Or, comme ceux-ci, étant déjà plus durs, étaient aussi les plus susceptibles d'être fracturés par des mouvemens brusques, et de présenter par conséquent des failles, des fentes, des cavités qui offraient une première issue à l'introduction des eaux, ce doit

(1) C'est ainsi qu'on peut en remarquer un d'une faible étendue entre la Citadelle de Besançon et la Chapelle-des-Buis.

être naturellement dans les calcaires de cet étage que doivent s'observer les grottes, et en général toutes les grandes cavités souterraines.

Nous croyons avoir donné des développemens suffisans pour faire voir qu'au moyen des considérations déduites des quatre classes de phénomènes que nous avons isolément et collectivement analysés, on pourra expliquer généralement l'existence de toutes les cavités souterraines qu'on rencontre dans ces pays, et qu'il sera également facile, en étudiant dans chaque cas particulier, la stratification des couches, leur âge relatif et les effets qui ont dû résulter du mouvement des eaux, de se rendre parfaitement compte de tous les phénomènes du genre de ceux dont nous nous occupons, et qui auront eu lieu dans la localité qu'on embrassera par son étude.

Rarement il sera nécessaire d'avoir recours aux causes qu'on ne peut considérer, et seulement dans certains cas, que comme accessoires et peu prédominantes. Peut-être pourrait-on cependant, pour le cas des puits creusés verticalement depuis leur embouchure sur des plateaux supérieurs jusqu'à de très-grandes profondeurs, tel que, par exemple, le Puits de la Belle-Louise, près Mérey, recourir à l'hypothèse de l'injection violente et dirigée de bas en haut d'un grand volume de gaz, de vapeur ou de liquide; mais il faudrait encore d'autres faits d'observation que celui de la perpendicularité de ces puits, pour déterminer si cette hypothèse doit concourir à l'explication de ce cas particulier; aussi, et jusqu'à ce que des observations nouvelles viennent modifier à

cet égard notre opinion, la position de ces puits, relativement à la stratification des couches qu'ils traversent, ne nous porte pas à penser qu'il faille, pour ce cas, recourir à d'autres explications que celles que nous venons d'exposer; car l'on conçoit très-bien que des failles, des fentes ou des fissures aient pu présenter aux eaux une suite de passages dont l'agrandissement a été tel, qu'il soit devenu possible de tracer librement du haut en bas une ligne verticale continue.

Il me resterait, Messieurs, à vous exposer la 2e. partie du but de cette Notice, celle plus curieuse des phénomènes qui s'observent dans l'intérieur des grottes; mais, pour ne pas abuser de votre attention et du temps dont vous m'avez permis de disposer, je ferai de cette seconde partie, si vous le jugez à propos, le sujet d'une autre lecture.

NOTE A.

Le Secrétaire-Perpétuel ayant dans ses attributions l'édition du Recueil académique, croit devoir réclamer en faveur de M. Parandier, la priorité de l'*idée typique du soulèvement des montagnes*, en s'appuyant sur un fait connu de toute la Compagnie, et constaté tant par les procès-verbaux de ses séances que par les documens déposés dans ses archives.

M. Thurmann, de Porentruy, a fait paraître, en 1832, un mémoire intitulé *Essai sur les soulèvemens jurassiques du Porentruy*. Quoique les classifications des montagnes, par cet auteur, ne nous semblent guère appartenir qu'à la localité, néanmoins ce que l'on peut considérer comme caractéristique dans son mémoire, et comme renfermant un germe nouveau pour la science orographique, est la description de ce que M. Thurmann appelle *type idéal d'un soulèvement*, qui est en réalité la représentation à-peu-près exacte

(sauf quelques modifications) de ce qui a lieu effectivement dans tous les soulèvemens de nos montagnes.

M. Parandier avait élaboré depuis long-temps le même sujet. La description des formes des *soulèvemens* et de leur ensemble avait déjà été exposée de vive voix par cet ingénieur, à la séance académique du 5 avril 1830. La preuve en existe dans l'analyse insérée au Recueil de la séance du 28 janvier même année, imprimé au mois d'août suivant, où il est dit, p. 102 : « M. Parandier » a souvent interrompu la lecture du long mémoire que nous ve- » nons d'analyser, pour faire des excursions intéressantes hors du » cadre qu'il s'est tracé, et pour donner de vive voix une foule de » détails sur les objets qu'il traite spécialement ou sur ceux qu'il » ne fait qu'indiquer. C'est ainsi qu'il développe d'utiles réflexions » sur l'existence des marais, tels que celui de Saône, et sur l'op- » portunité et les moyens de leur desséchement, etc..... *enfin sur* » *l'intensité*, *l'étendue*, *la direction et le mode d'action du* » *grand phénomène qui a produit nos montagnes.* »

Plus tard, à la séance du 28 avril 1831, M. Parandier lut une notice sur l'hydrographie souterraine des environs de Besançon. Cette notice était donnée par l'auteur principalement comme une application de la théorie qu'il s'était faite des soulèvemens et des autres phénomènes qui se rattachent à l'orographie.

Pour prouver que déjà à cette époque, antérieure de plus d'une année à la publication de l'essai de M. Thurmann, M. Parandier avait l'idée typique des *soulèvemens*, nous citerons deux passages que nous certifions avoir extrait textuellement de la minute de sa notice, qui commence ainsi :

« La connaissance de l'hydrographie souterraine ou description » du gissement et du mouvement des eaux qui ont pénétré dans » le sol, dépend, d'une part, de l'étude préalable de la consti- » tution géologique du pays, en ne considérant la nature des ter- » rains de sédiment que relativement au plus ou moins d'imper- » méabilité des couches dont ils se composent, et, d'autre part, » de l'étude des surfaces de stratification de ces couches. »

Après avoir exposé quelques principes généraux sur les bouleversemens du pays, *qui ne peuvent*, dit notre confrère, *conduire à des conséquences bien fondées relativement à l'hydrographie souterraine*, *que lorsqu'on a fait une étude de chaque localité*,

à cause des phénomènes particuliers de dénudations qui y ont eu lieu, il énonce qu'il va s'en tenir, pour le moment, à la description des formes de la surface du sol résultant des stratifications de couches et des corrosions et dénudations qui les ont suivies dans les environs même de Besançon. — Voici le passage de son exposé, qui prouve que M. Parandier avait l'idée du type des soulèvemens, lorsqu'il écrivait ce morceau.

« Pour appliquer, dit-il, ces considérations d'hydrographie au » bassin de Besançon, il faut d'abord nous rendre compte de la » stratification des couches dans l'espace que nous avons circonscrit. » Pour cela, il faut concevoir que les étages des formations ju- » rassiques ayant existé d'abord stratifiées horizontalement, ou » n'ayant qu'une légère pente commune et générale vers le sud- » ouest-ouest..... ont été soulevés simultanément suivant deux » directions principales, parallèles entr'elles du nord nord-est au » sud sud-ouest, l'une indiquée par la crête des Montboucons, » l'autre par la ligne qui, partant du Mont de Bregille, va passer » par Chaudanne et les Mont-Rognons. L'intensité du soulève- » ment qui a donné lieu aux Montboucons, peut être considérée » comme étant à-peu-près la même sur tout l'espace que nous » envisageons (nulle part la crête ne s'étant complétement ouverte » pour montrer à nu les marnes inférieures); mais il n'en est pas » ainsi de l'intensité qui a produit les monts de Bregille, de la » Citadelle, de Chaudanne, de Rognon et au-delà. En effet, ce » soulèvement *auquel ressemblent (aux différences près d'inten-* » *sité) tous ceux de notre département*, a son origine près de » Chalezeule, sous le mont de Bregille, et augmente rapidement » jusqu'à Rognon, où la crête s'est entr'ouverte pour montrer à » découvert la surface supérieure contournée en dôme, des marnes » du premier étage. Au-delà, le soulèvement est moins consi- » dérable..... »

Telle est, dans la notice de M. Parandier, la description générale de ces soulèvemens que l'auteur fait suivre d'une description plus détaillée, tout-à-fait conforme au type idéal décrit long-temps après dans le mémoire de M. Thurmann. On voit, par-là, que notre confrère avait effectivement, comme je l'ai annoncé au commencement de cette note, donné sa notice d'hydrographie souterraine comme une application de la théorie qu'il s'était faite

des soulèvemens et autres phénomènes qui se rattachent à l'orographie.

Au reste, nous savons que M. Parandier trouve inexacte l'hypothèse de M. Thurmann, en ce qui touche à la production de la faille dans les soulèvemens. Nous espérons que ses occupations pratiques trop nombreuses pour qu'il puisse pousser l'ensemble de ses travaux au gré de notre impatience, lui permettront bientôt de donner suite aux développemens de ce sujet intéressant.

(*Note du Secrétaire-Perpétuel.*)

QUELQUES VUES

SUR LA PERFECTIBILITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE,

PAR M. L. BRETILLOT.

Messieurs,

Un siècle ne s'est pas écoulé depuis qu'un important problème social a surgi dans le champ immense des spéculations philosophiques. On s'est demandé si l'esprit humain n'était pas susceptible d'une perfectibilité indéfinie, et si la civilisation ne devait pas arriver, par des phases successives, à un état qui permettrait le développement harmonique et complet des facultés morales et physiques de l'homme. Turgot, le premier, en 1754, a constaté la marche progressive de l'humanité. Après lui, Condorcet, Mme. de Staël, Saint-Simon, M. Cousin, en France; Price, Priestley, Fergusson, en Angleterre; Kant, Lessing, Herder, Schelling, en Allemagne, sont parvenus par des déductions différentes et des chemins divers, à un résultat

analogue, que Portalis, de Maistre, M. Ancillon ont contesté. De la sphère des intelligences scientifiques, cette idée féconde a passé dans le monde littéraire et politique. Nous l'avons vue se réfléchir dans toutes les questions secondaires que le mouvement des esprits et les brusques péripéties des événemens ont fait agiter parmi nous. La croyance au progrès est devenue une espèce de foi vague, que beaucoup professent sans examen et sur l'autorité d'autrui. Enfin, d'aventureux novateurs ont cherché à en faire la base d'un culte nouveau, dont la moindre inconséquence était de vouloir créer un état social qui ramènerait la civilisation aux formes primitives de la société orientale.

Dans l'état présent des choses et des esprits, il peut être utile de scruter avec quelque soin cette théorie vaste et hardie que le dix-huitième siècle nous a léguée. L'humanité avance-t-elle, ou tourne-t-elle dans un cercle, et, nouveau Sisyphe, est-elle condamnée à défaire dans un temps ce qu'elle a péniblement édifié dans un autre, pour recommencer encore la même tâche? Cette question revient à chercher quelle est ici-bas la destinée de l'homme et de l'humanité, problème ardu et difficile, qui ne peut se résoudre à la légère. Plus d'une tentative a été faite, plus d'une sera faite encore, avant d'obtenir une solution pleine et décisive. Mais la voie est ouverte; des jalons sont placés; et si on n'a pas encore touché le but, du moins, comme le voyageur qui cherche à gravir, à travers une épaisse forêt, le sommet d'une montagne escarpée, afin d'embrasser d'un regard l'horizon qui se développe à ses pieds, déjà on peut entrevoir

quelques parties de cet horizon, et soupçonner la grandeur et l'immensité du spectacle.

L'homme, en tant qu'animal, est inférieur aux êtres organisés qui couvrent notre globe. L'instinct, cette loi infaillible qui gouverne toutes les séries animales et fait accomplir aux nombreux individus de ces séries, avec une rigoureuse précision, les fonctions pour lesquelles la nature les a créés, l'instinct est chez lui fort peu développé. Sa constitution physique ne présente pas, à beaucoup près, la réunion d'avantages qu'on remarque chez des mammifères d'une espèce différente. Il n'a ni la vigueur et l'élasticité du lion, ni la vîtesse du cheval, ni la force musculaire du tigre. Comme l'ours, le loup et le chien, il n'est pas couvert d'un vêtement naturel qui puisse le défendre contre la rigueur du froid. Ses sens, le toucher excepté, sont moins parfaits. Son enfance ne finit pas avec l'allaitement, et pendant de longues années il a besoin, pour vivre, de l'appui d'une famille. D'où vient donc que cet animal délicat et débile gouverne tous les autres animaux, et soit le roi de la création? C'est que la Providence lui a donné des facultés qui le constituent être à part dans la série des êtres. Il est doué de raison : partant il est susceptible de connaître le juste et le vrai, de concevoir la source de toute vérité et de toute justice. Il est intelligent et libre : partant il peut, à l'aide de la mémoire, de l'imagination et de la réflexion, former des idées, les suivre, se distinguer du monde extérieur, l'observer et étudier ses lois, discerner la cause des effets, remonter des effets à la cause, choisir enfin avec

conscience et exécuter en toute liberté les déterminations de sa volonté. Il est sensible : partant il éprouve pour ses semblables des mouvemens d'amour, de sympathie, d'indifférence ou d'éloignement qui l'obligent impérieusement à vivre sous la loi sociale. Ces facultés intellectuelles et morales compensent avec un tel avantage l'infériorité relative où il se trouve sous le rapport physique, qu'il parvient à se jouer des obstacles sans nombre dont l'entoure le monde extérieur, la nature organique, et à faire servir à ses desseins les fléaux mêmes qui menacent son existence.

Mais les facultés intellectuelles, présent divin qui rendent l'homme une image affaiblie de la divinité, ne s'acquièrent pas comme les facultés instinctives des animaux. A la différence de celles-ci, qui entrent naturellement en exercice aussitôt que l'animal peut pourvoir lui-même à ses besoins, celles-là ne se produisent qu'avec une extrême lenteur, et, quelque longue que soit la carrière de l'homme, elle ne suffit pas à leur entier développement. Résultat de l'action de la pensée, ce développement est puissamment provoqué par la transmission au moyen de la parole parlée, écrite ou imprimée, des principales pensées et observations émises ou recueillies par d'autres hommes. C'est cette transmission qui constitue, à bien dire, l'éducation. Elle commence avec l'exercice de la raison, et ne finit qu'avec elle. Toute sa vie, l'homme ne fait qu'ajouter ses propres réflexions à celles de ses devanciers ou de ses contemporains, et augmenter, par cette fusion continuelle de ses idées avec les idées d'autrui, la masse de ses connaissances,

rectifier son jugement. Il suit de là qu'il est perfectible à un haut degré, puisque chaque jour, chaque heure, il peut, par l'étude et la réflexion, acquérir une notion moins incomplète de la vérité et de la justice, saisir le vrai en soi, le juste en soi, but toujours désiré, jamais atteint, où tendent dès l'origine de notre espèce, tous les efforts de l'esprit humain.

L'homme est donc moralement et intellectuellement perfectible, et il est perfectible surtout parce qu'il jouit du privilége de profiter de tous les résultats obtenus par ceux qui l'ont précédé dans le cours des âges. Nier cette déduction, ce serait prétendre que le travail de la pensée est un travail stérile, que tout l'appareil des facultés intellectuelles est un don inutile, puisqu'il ne peut amener l'homme à imaginer rien de plus, à faire rien de mieux que ce qui a été fait ou imaginé avant lui. De quelque amour qu'on se laisse prendre pour le passé, je doute qu'on se détermine à soutenir cette thèse difficile.

Tenons pour constante cette possibilité d'augmenter sans cesse nos connaissances, de nous améliorer sans relâche, et voyons si de l'homme individu elle ne doit pas être transportée sur un autre théâtre. L'état est une agrégation d'hommes réunis par une conformité d'origine, des idées, des intérêts, des affections, une foi, une langue, un but communs. Cette vaste communauté profite virtuellement de tous les efforts partiels faits par ses membres pour pousser en avant leur savoir, leur action intelligente et morale. Mais la vie de l'homme est bornée; celle de l'état l'est infiniment moins. L'individu meurt; l'état

meurt aussi, mais beaucoup moins promptement, lorsque tous les mobiles qui avaient été la cause de l'agrégation ont perdu leur force de cohésion. Durant sa carrière, il a réfléchi l'état moral et intellectuel des hommes qui le composaient. Ceux-ci, en vertu de leur nature, ont fait chacun leur éducation individuelle, ont porté plus ou moins loin leur perfectionnement personnel. L'état a nécessairement reproduit le résultat de tous ces travaux particuliers, et il les a reproduits dans leur succession, qui ne peut, comme je l'ai dit, qu'être ascendante. A mesure que les générations présentes ajoutaient aux labeurs des générations passées, l'état avançait; il faisait son éducation; il progressait, suivant le terme moderne. C'est une conséquence logique irrésistible: et lorsque la dissolution est arrivée, ce n'est pas par retour à l'ignorance, par défaut de savoir ou d'expérience. C'est parce que le développement successif de la pensée et de la liberté humaines ont donné cours à de nouvelles idées, réalisé de nouveaux faits incompatibles avec la force d'action nécessaire à la pensée commune qui faisait le lien de l'agrégation; alors, ou l'état divisé n'ayant pu lutter contre l'agression violente d'un autre état, a été conquis; ou les idées et les intérêts nouveaux, ne pouvant se faire admettre de force ou de gré, exaltent outre mesure les passions de l'homme, jettent tout dans la confusion, et de cette lutte anarchique sortent de nouveaux liens, de nouvelles agrégations, de nouveaux peuples.

Maintenant, dans la chaîne immense des générations sur l'universalité du globe, les états et les peuples

ne sont que de faibles fractions. Il y a une chose qui n'est ni l'individu, ni la cité, ni l'état, ni le peuple, mais qui les représente tous; c'est l'humanité : être abstrait, être de raison comme l'état, et pourtant fort réel. D'elle à l'homme et aux peuples on trouve le même rapport, la même corrélation progressique qui existe du citoyen à la cité et à l'état. Comme sa durée n'a de limite que l'existence même de notre espèce, comme elle embrasse cette variété si grande de races et de nations qui couvrent la terre, son développement progressif, reproduisant et résumant dans l'espace et le temps tous ces développemens partiels, ne s'arrête point. Le progrès individuel ou national est violemment interrompu par la destruction du théâtre sur lequel il s'exerçait : celui de l'humanité ne le sera que lorsqu'il n'existera plus sur la terre ni hommes, ni nations, lorsque les temps prédits par le Prophète seront accomplis.

Ainsi, tout se lie dans la série sociale qui est notre loi à tous. L'homme de génie lègue à son pays les nouvelles conséquences qu'il a déduites des principes éternels, de l'étude profonde du monde extérieur. Ce pays ou un autre s'empare tôt ou tard de ces conséquences fécondes, et les applique dans l'intérêt national. L'humanité à son tour les transporte sur son immense scène et en enrichit la sociabilité. En deux mots, de ce que l'homme est susceptible d'un perfectionnement intellectuel et moral qui ne finit qu'avec lui, et dont le résultat transmis à ses successeurs ne peut périr, il résulte logiquement que l'humanité jouit d'un privilége identique, qui a commencé avec elle et ne finira qu'avec elle.

Des esprits élevés, de grands penseurs, se sont plu à montrer l'espèce humaine dévoyée dans la société, de sa destination primitive, peu différente, d'après eux, de l'état immuable des espèces animales. Ces philosophes distingués se seraient, j'imagine, épargné cet emploi fort oiseux des plus rares talens, s'ils avaient voulu s'assurer, comme on l'a fait depuis, qu'aussi loin qu'on remonte dans la nuit des temps, en quelque lieu écarté et inconnu du globe qu'on porte ses pas, partout l'homme se présente vivant en société avec ses semblables. Que signifie donc un état prétendu naturel, qui est précisément celui dans lequel l'homme ne s'est jamais rencontré et ne peut exister? Aussi fatalement que l'abeille doit à jamais disposer ses ruches ingénieuses, le castor construire ses étonnantes digues, l'oiseau voyageur changer de climats avec les saisons, l'homme est destiné par la nature à vivre dans l'état social. Mais dès l'origine, l'abeille, le castor, l'hirondelle et le ramier forment d'une manière invariable leurs sociétés temporaires pour un but précis, la conservation de l'individu et de l'espèce. Notre race, au contraire, modifie de mille manières la civilisation qui est en partie son ouvrage, et sur laquelle il lui est donné d'agir suivant le degré de son intelligence. Au grand but de la conservation, qui nous est commun avec les animaux, nos sociétés politiques en joignent un autre beaucoup plus difficile à atteindre, en raison de notre nature complexe: « *C'est*, dit Bossuet, *de rendre la vie commode et les peuples heureux.* » Ce bonheur social où tous les hommes aspirent, qui toujours semble

fuir devant eux, on l'obtiendrait sans peine le jour où serait découvert un mode de société qui donnerait à chacun le libre et plein exercice de toutes ses facultés morales et physiques. Comment arriver à cette « *vraie fin de la politique ?* » Par des tâtonnemens et des essais continuels. Ces tentatives, incessamment renouvelées, et qui sont loin, après cinq mille ans, d'être couronnées d'un succès définitif, rendent manifeste la nécessité du progrès dans l'état social : autrement, il faudrait accuser la justice de l'Être suprême, qui aurait donné à l'homme, avec des facultés impuissantes, des désirs toujours renaissans, qui lui montrerait le terme du voyage, et lui refuserait les moyens d'y arriver. Notre raison ne sait pas admettre une aussi criante anomalie dans les desseins éternels de celui qui a tout réglé avec l'ordre le plus strict et le plus merveilleux.

Si, dans toutes les questions qui touchent à la sociabilité, on devait avoir en la logique une foi explicite, rien n'empêcherait qu'on s'arrêtât ici. Mais ce serait s'exposer à n'obtenir qu'une solution fort incomplète, et conséquemment erronée. D'abord, on n'aurait examiné qu'un des élémens du problème; puis, la loi de perfectibilité découverte ne conduirait à savoir ni quelle est la nature précise de cette perfectibilité, ni si elle doit et peut avoir un terme. Cherchons donc plus avant.

En y réfléchissant avec attention, on trouve que l'homme a devant lui trois objets de profonde investigation, trois vastes champs d'action qui ont exercé et exerceront toujours l'activité de son intelligence :

lui d'abord, lui homme, sa nature complexe et ses rapports avec ses semblables ; en second lieu, le monde physique, la nature qui le presse, l'enserre, le fait vivre et le menace tout à la fois ; enfin, la cause suprême du monde et de lui, l'Être divin qui a tout créé, qui règle tout, conduit tout, avec lequel l'homme et le monde ont des rapports nécessaires. Ainsi, connaître d'une manière exacte et sûre notre nature psychologique et physiologique ; découvrir et appliquer les principes de justice, de morale, de sociabilité, de manière à restreindre la puissance du mal parmi les hommes, en les faisant jouir en frères d'une somme d'avantages en proportion exacte et composée avec ce qu'ils apportent dans la société de lumières, de travail et de moyens matériels d'augmenter le bien-être social : découvrir toutes les lois du monde physique, et se servir de cette découverte pour augmenter par l'action de l'homme sur la nature, la masse de richesses qu'elle fournit à l'humanité : enfin, connaître rationnellement et exactement Dieu, son essence, ses desseins sur nous, nos devoirs envers lui, la nature de son action sur la création entière, voilà, si je puis ainsi parler, le vaste programme donné à l'esprit humain. En se bornant à constater la faculté progressive de notre espèce, il semblerait qu'après de longues périodes d'années, l'humanité devrait arriver à remplir toutes les conditions de ce programme, à dégager toutes les inconnues qu'il renferme. Mais qui ne voit, au premier coup-d'œil, que cela est impossible ? Si l'homme se connaissait, s'il connaissait le monde extérieur, l'Être suprême d'une manière exacte et

sûre ; s'il saisissait géométriquement les rapports qui existent entre ces trois termes, il ne serait plus homme, il serait Dieu, car il aurait trouvé la raison de tout, magnifique attribut de la divinité. Si, d'un autre côté, l'homme parvenait, en soumettant complétement la nature, en rendant tout l'univers également intelligent, libre, moral et riche, à faire disparaître de la terre les causes de tout le mal qui existe dans les sociétés, il n'y aurait plus, il est vrai, ici-bas de malheur et de malheureux ; mais il n'y aurait pas non plus de bonheur et d'heureux, car le bonheur terrestre n'existe que par comparaison, et l'activité humaine manquerait de son principal levier. A moins donc que notre nature ne change, je ne la crois pas faite pour cette complète, mais fade, mais apathique félicité. Ne nous berçons pas d'un espoir chimérique. L'esprit humain, la civilisation, ont des bornes nécessaires, infranchissables ; leur progrès doit se limiter à raison même de leur nature, qui ne leur permet pas d'atteindre le but qu'ils sollicitent et où ils tendent de toutes leurs forces. En approcher, sur cette terre, le plus possible, voilà ce qui leur est concédé. C'est en d'autres temps, en d'autres lieux que l'esprit et l'âme doivent obtenir ces solutions qui les tourmentent, et rien, à mon sens, ne prouve mieux leur essence immatérielle, indestructible, que cette impuissance où ils sont de se satisfaire sur ce globe et avec ce corps qui les enchaîne et les oppresse.

D'ailleurs, que d'obstacles au perfectionnement l'humanité ne trouve-t-elle pas dans l'alliance intime et étroite de cette double nature qui constitue l'homme !

Il est libre, on le sait, libre de choisir l'erreur ou la vérité. Mais, comme il n'entre en communication avec ce qui n'est pas lui qu'au moyen de sens imparfaits, comme il ne pense que sous de certaines conditions physiologiques, dont le plus léger accident peut troubler l'harmonie, il est facile de concevoir la présence fréquente de l'erreur dans le résultat de ses recherches. Les passions viennent à leur tour troubler cette marche progressive; si elles sont le mobile du bien, elles sont aussi, seront toujours, quoi qu'on en veuille dire, la cause de beaucoup de mal. Pour n'en donner qu'un exemple, cet amour de nous, sentiment si naturel et si vif, qui est le motif déterminant de presque toutes nos actions, le but des efforts les plus honorables et les plus légitimes, la personnalité, n'est-elle pas aussi la source d'une foule d'erreurs et de crimes? Lorsque, chez une nation, elle est poussée à un degré incompatible avec les principes mêmes de toute société, ne devient-elle pas la cause de collisions terribles, qui ne sont pas favorables aux progrès, car elles tarissent pour long-temps les sources du perfectionnement?

Les peuples eux-mêmes, comme les individus, ne sont pas tous placés dans des conditions qui permettent un développement égal et simultané. Obligés de vivre, aussi bien que de penser et de se civiliser, leurs premiers efforts se tournent vers la nature pour en obtenir leur subsistance. Mais là, cette nature avare et rebelle ne cède ses trésors qu'au prix des plus rudes et des plus constans travaux, qui laissent peu de temps à la réflexion. Ici, elle les prodigue avec une facilité et une abondance telles, que l'homme privé de ce

stimulant énergique, la nécessité de pourvoir à ses besoins, s'endort dans une oisiveté physique qui réagit sur les facultés intellectuelles. En certains lieux, par le moyen de fleuves grands et rapides, de mers d'un accès facile, nombreuses, bien placées, elle ouvre un libre champ aux communications, au commerce, à tout ce cortége d'activité industrielle et spirituelle qui accompagne les relations fréquentes des peuples entre eux; ailleurs, de vastes continens, semés de montagnes d'une hauteur prodigieuse, privés de fleuves et de mers intérieurs, opposent à ces relations des obstacles puissans. Le froid, le chaud, la diversité des races, dont on ne peut plus aujourd'hui méconnaître l'influence sur le caractère des nations, apportent de nouvelles modifications dans l'économie sociale. Toutes ces causes compliquent le développement régulier de l'humanité, en même temps qu'elles y jettent la plus complète et la plus originale variété. Partout l'homme est le même, et c'est en vertu de cette identité de nature que son développement est un. Mais partout il reçoit d'une manière diverse l'influence de causes extérieures qui modifient sa manière d'être, diversifient l'application qu'il fait des idées de vérité et de justice, retardent ou favorisent son acheminement vers cette uniformité harmonique de pensées et d'actions dont le genre humain doit approcher, s'il ne l'atteint pas d'une manière absolue.

Ainsi, il est vrai de dire que l'esprit humain et la civilisation doivent nécessairement avancer et se perfectionner par l'action continue des facultés intellectuelles et morales de l'homme. Mais ce dévelop-

pement progressif a devant lui un rempart d'airain, qui arrêtera un jour sa marche, et à raison de la nature de l'homme, il ne se réalise qu'avec une extrême lenteur, retardé comme il l'est par une foule de causes et d'obstacles puissans.

Loin de s'étonner d'une apparente contradiction entre les trois termes de cette loi, ne faut-il pas y reconnaître la sagesse infinie de la Providence? Elle n'a pas voulu que l'homme ni l'humanité arrivassent de plein saut, ou au début de leur carrière, à un état de maturité qui, ne laissant plus rien à faire, répandrait sur la terre, au lieu d'une universelle félicité, une satiété morbifère. Vico ne s'est pas trompé. C'est Dieu qui a ordonné le gouvernement du monde. Il a prescrit à l'homme et à l'humanité de faire chacun leur éducation. Il nous a créés capables d'apprendre, de nous améliorer pendant toute notre vie; il nous a faits sociables, et il a ouvert par cela même au genre humain, immense résultat de cette double faculté, une carrière de progrès qui suffira à sa durée et ne finira qu'avec lui. Vainement prétendrait-on que, dans cette marche providentielle, les générations sont sacrifiées les unes aux autres, puisque, en vertu de leur postériorité, les dernières doivent profiter d'avantages dont n'ont pas joui celles qui les ont précédées. Cela reviendrait à dire que, dans la vie de l'homme, l'enfance est sacrifiée à la jeunesse, celle-ci à l'âge mûr. Or, ne savons-nous pas que chaque âge est doué de plaisirs et d'un bonheur qui lui sont propres, tellement qu'en avançant dans notre carrière, nous conservons de chacun d'eux un souvenir délicieux, mais qui ne serait pas assez puissant

pour que nous consentissions à repasser sciemment par le même chemin, si une puissance surnaturelle nous le permettait? Tous les poètes ne nous ont-ils pas transmis le souvenir d'un premier âge, de cet Eden, enfance dorée de notre espèce, symbole de l'état de l'âme qui ne se connaît pas encore, de la raison qui hésite avant de s'engager dans son pénible et glorieux voyage? Voudrions-nous revenir à ce poétique point de départ? Non! et sur ceci j'ose croire que vos convictions, après un instant de réflexion, répondraient à la mienne. N'accusons donc pas la Providence; elle a pourvu à tout avec un ordre qui nous confond; chaque chose vient en son temps, en son lieu. Les peuples avancent, s'arrêtent, cédent à d'autres leur mission civilisatrice : l'homme marche ou reste stationnaire, échoue souvent en voulant précipiter sa course : mais ailleurs, d'autres hommes moins ardens et moins pressés, arrivent au but avec lenteur et maturité; et quand un nouveau pas doit être fait vers la perfection relative assignée à l'humanité, il a lieu naturellement, préparé d'avance par les hommes de génie, réalisé ensuite par la double cause de l'état général des mœurs et des esprits.

Suivre dans l'histoire l'application de cette loi providentielle dont l'existence paraît à l'abri de toute contestation philosophique, est une grande et belle tâche; mais elle n'appartient qu'à l'historien de génie qui saura la remplir en résumant et coordonnant les travaux partiels et incomplets de ses devanciers. Je dois simplement rappeler quelques faits généraux qui ont achevé de lever tous les doutes dans mon esprit.

L'Asie, d'après les traditions qui nous restent, paraît être le berceau de notre espèce. C'est sur le versant méridional du Caucase et des colossales montagnes du Thibet, c'est au milieu de cette nature chaude, active, éclatante de lumière, et libérale à l'excès, que l'esprit humain s'ouvre d'abord à l'impression religieuse produite sur lui par ce monde puissant et énergique qui l'entoure; à une poésie et une philosophie réfléchissant des sentimens vivement préoccupés de la cause suprême de l'existence; aux premiers rudimens des sciences. L'état social reçoit de cette impulsion une empreinte forte et durable. Des castes hiérarchiques, couronnées par des théocraties intelligentes, dirigent les premiers pas de l'humanité. Quand, sous l'égide de cette simple forme de gouvernement, l'éducation primitive du genre humain paraît avoir atteint un certain développement, quelques chétives peuplades, semées sur une étroite péninsule et dans une foule de petites îles placées entre cette péninsule et l'Asie, commencent à paraître sur la scène de l'histoire. Par l'entremise de la Thessalie, de la Phénicie et de l'Egypte, la Grèce entre en communication avec l'Orient. Elle accepte de lui les élémens de sa première culture; mais bientôt, par sa nature propre, par l'effet de circonstances différentes, tout ce qu'elle a reçu, elle le transforme, l'étend, le développe, en fait des applications nouvelles; et après trois siècles d'élaboration et d'essais, paraît enfin dans tout son lustre ce génie grec si brillant, si fin, si artiste, si divers, qui jamais ne lassera l'admiration des hommes. La société et le gouvernement subissent l'influence de

ce mouvement de l'esprit humain. Partout des oligarchies à formes démocratiques, des cités qui absorbent la famille et l'individu, succèdent aux théocraties de l'Orient, donnent à la pensée toute la liberté et l'élan nécessaires. Le monde grec qui vient de dépasser l'Orient pour le laisser loin derrière lui, ce monde petit, divisé, matériellement faible, repousse, à Salamine et à Platée, l'effort de la puissante Asie ; et cent ans après, Alexandre, l'élève d'Aristote, va jusques sur les rives de l'Indus venger la vieille injure du pays dont il est devenu le chef. Au moment où l'épuisement est près de succéder à de si prodigieux travaux, la scène change. Non loin de la Grèce, pendant qu'elle accomplissait sa glorieuse mission, se formait lentement, péniblement, au-delà de la Mer Ionienne, du côté du couchant, un peuple dont l'origine et le caractère moitié oriental, moitié européen, donnent à ses institutions et à tout son développement une empreinte originale et particulière. Rome, aristocratie et démocratie tout à-la-fois, ne doit pas continuer la Grèce. Ce ne sont pas la spéculation et l'art qui l'élèveront au rang éminent, objet de sa constante ambition. Conquérir le monde pour le façonner ensuite à son image et ressemblance, tel est le rôle qu'elle se donne, ou plutôt qui lui est donné. Nous savons comment elle l'a rempli ! Après l'Italie et Carthage, la Grèce est brisée comme un jouet : l'Orient ne retarde un moment la course de l'impitoyable conquérante, que pour rendre son triomphe plus éclatant et plus superbe. L'Espagne, l'Egypte, l'Afrique, la Gaule, tout l'univers connu, l'*orbis notus*, reçoit la loi du

vainqueur. Rome s'empare de tout, pour tout mêler, tout broyer, tout civiliser. Aussi chez elle quelle étude profonde de la guerre, de la politique, de la jurisprudence, pendant l'exécution de ce drame long et sanglant! Et, le résultat obtenu, quelle admirable application à toute cette foule de sujets, des trésors de science sociale amassés durant la conquête! Que n'a-t-il pas fallu pour ébranler et miner cet immense et solide ouvrage! Nous, dont les relations civiles sont, après 15 siècles, réglées encore par les maximes de droit, ouvrage des jurisconsultes de la république et de l'empire, n'aurons-nous pas un juste tribut de reconnaissance pour ce précieux monument de la sagesse romaine? Dans l'histoire de l'esprit humain, Rome a laissé sa trace, moins brillante que celle de la Grèce, mais plus profonde et plus durable, parce qu'elle tient de plus près à la civilisation et à la sociabilité.

La chute de ce colosse laisse le champ libre aux nations germaniques, dont l'apparition bouleverse totalement la face de l'Europe. Ces peuplades qu'on appelle barbares, et qui n'avaient en effet qu'une culture intellectuelle fort restreinte, retenaient d'ailleurs de leur sociabilité un peu sauvage, un vif sentiment d'indépendance et de liberté personnelles, des mœurs rudes, franches, conciliant fort bien des inclinations fières et violentes avec l'amour de la famille et de la vie domestique, et le respect des femmes que l'antiquité ne connaissait pas. Les Goths, les Francs, les Germains, beaucoup d'autres encore se suivent, se pressent, forment des établissemens plus ou moins avancés vers le midi, selon la date de leurs migrations.

Émerveillés d'abord du mécanisme perfectionné du gouvernement romain, ils essaient de le concilier avec leurs institutions propres, et de s'en servir pour régir à leur tour les Romains, les Espagnols, les Gaulois, les Bretons qu'ils ont conquis. Charlemagne, ce Franc si éclairé, se flatte un moment de recréer, non l'ancien empire romain, mais quelque chose qui lui ressemble. Vain espoir! Il fallait à l'Europe un instrument plus énergique, plus approprié à l'esprit des vainqueurs, pour opérer leur mélange avec les vaincus, et former dans un long et pénible enfantement, la civilisation moderne. A l'unité despotique de la puissance romaine succède en tous lieux l'autorité individuelle du noble Germain ou Franc. L'anarchie sanglante que fait naître cette absence de lien entre des hommes à passions ardentes et non contenues, va tout dévorer, lorsque la féodalité, institution singulière, dont les racines existaient dans les mœurs germaines, parvient en jetant son réseau sur l'Europe entière, à remettre dans la société un certain ordre, à concilier un peu l'indépendance personnelle avec cette hiérarchie gouvernementale sans laquelle il n'y a point de sociabilité. Durant la conquête et la confusion qui la suit, l'esprit humain reste frappé de stérilité. Mais il a trouvé dans le christianisme un germe fécond qui ne tarde pas à porter des fruits. En regard de la société féodale s'élève l'Eglise, cette république intelligente et sainte, dont l'esprit de paix et de charité contribue puissamment à adoucir le régime de fer qui pèse sur les populations, à civiliser les conquérans. La papauté rétablit dans l'univers l'unité morale et spirituelle violemment bri-

sée, combat pour le faible contre les forts, et rend à la cité de Romulus une suprématie bien différente de celle que lui avaient donnée les légions et la politique des anciens Romains, mais plus légitime. Lorsque, après des services réels rendus à la civilisation, la féodalité tend à lui faire obstacle, une lutte sérieuse et longue s'engage entre les intérêts, les principes nouveaux, qui veulent se faire reconnaître et proclamer. Pareillement, lorsque le catholicisme, oubliant dans le pouvoir et les richesses terrestres, sa divine mission, essaie d'arrêter l'esprit humain, au lieu de le conduire dans sa marche progressive, comme il l'avait fait d'abord, une scission éclate, violente et fâcheuse ; et en dépit d'une résistance acharnée, la liberté politique d'une part, la liberté de penser de l'autre, marchent simultanément à une victoire qu'on pourra retarder, mais qu'il faudra nécessairement subir. Cette double lutte devient à-la-fois effet et cause d'un vaste mouvement intellectuel qui n'est plus concentré à Memphis, Athènes, Alexandrie ou Rome, mais qui a lieu en même temps dans cent endroits différens ; car c'est un des grands et solides résultats de la conquête germaine, et de la civilisation qu'elle a produite, d'avoir répandu la vie partout, aux extrémités comme au centre, au nord comme au midi. Ce développement intellectuel s'est perpétué avec une activité toujours croissante, du 15e. siècle à nos jours. Rien n'annonce qu'il soit près de s'arrêter ; et cependant, que n'a-t-il pas fait durant les quatre siècles qui viennent de s'écouler ? Je ne vous fatiguerai pas, en essayant de vous le retracer.

Ceux qui ne voient dans l'histoire que l'effet du hasard ou le résultat de circonstances accidentelles et particulières ; ceux qui regardent l'homme comme un être déchu, se débattant péniblement sous une loi de fer, ceux-là doivent méconnaître l'enchaînement progressif existant entre chacun des quatre principaux modes de civilisation que l'esprit humain a enfantés depuis la présence de l'homme sur la terre. Mais, pour être conséquens, ces sectateurs du passé ou de l'aveugle fortune doivent également nier la progression de science, de justice, de liberté, d'humanité qui a signalé l'avénement successif de chacune des phases principales de la sociabilité. Heureusement cette négation deviendrait une monstrueuse absurdité, maintenant que de laborieuses recherches ont porté tant de jour sur l'origine des nations et sur l'état social de l'antiquité. Où serait le sophiste qui voudrait aujourd'hui prétendre que l'humanité, en passant d'un polythéisme tout sensuel à la déification abstraite des forces de la nature, puis à la connaissance d'un Dieu unique, puis à celle du vrai Dieu, n'a pas fait de progrès dans la route de la vérité divine? Se refuserait-il à reconnaître l'amélioration réelle qu'a reçue la morale sociale ou individuelle dans la transition des préceptes restreints des nations anciennes aux divins préceptes de l'Evangile? Voudrait-il préférer le principe négatif, *Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît*, à ce principe fécond, *Aimez-vous les uns les autres comme des frères*, dont le genre humain poursuit depuis dix-sept siècles l'application? Prétendrait-il que la liberté de

l'homme n'a pas fait de grands pas vers le juste et le vrai, en brisant successivement les sociétés fondées sur des castes, les aristocraties théocratiques, guerrières, féodales; en proclamant l'esclavage une coutume impie; en reconnaissant que la victoire et la conquête ne donnent plus le droit de détruire une nation étrangère, d'exterminer les vaincus, comme le firent souvent les anciens; en substituant à l'autorité partiale du droit héroïque, à la loi dure, *lex dura*, au droit étroit, *strictum jus*, l'équité naturelle *æquum bonum;* en basant la dépendance des membres de la famille à l'égard du père, non plus sur un absolutisme politique et une inégalité barbares, mais sur les sentimens naturels d'affection et de vénération; en faisant reconnaître le droit qu'a tout homme de participer à la gestion des affaires communes, suivant le degré de son intelligence; enfin, en ne portant plus l'activité des sociétés modernes vers la guerre, le pillage, l'oppression de l'homme, mais vers l'exploitation paisible de la nature par le travail et le commerce, si méprisés de l'antiquité et de nos barons féodaux? Imaginerait-il nous convaincre, ce sophiste, que les sciences d'observation n'ont pas avancé d'un pas, lorsqu'il est irrécusable qu'un jeune homme, avec un peu d'étude et une intelligence exercée, parvient de nos jours à savoir, dans cette branche des connaissances humaines, plus de choses et d'une manière plus certaine, que ne les savait Aristote, cette puissante et universelle intelligence de l'antiquité? Et les sciences spéculatives sont-elles demeurées impuissantes depuis les Grecs? la métaphysique des anciens

égale-t-elle la métaphysique de Leibnitz? l'idéalisme un peu mystique de Platon est-il supérieur à l'idéalisme rationnel de Kant? dans les arts, dans la poésie même, qui est l'apanage brillant de l'adolescence de l'esprit humain, les modernes n'ont-ils pas ouvert des routes inconnues à leurs devanciers? Non! quoi qu'on en puisse dire, l'humanité n'est ni stationnaire, ni rétrograde. Sous l'œil de la Providence, elle marche lentement vers le but suprême qui lui est assigné, c'est-à-dire le développement harmonique des facultés humaines dans l'état social. Le monde extérieur, les passions de l'homme, son imparfaite raison, doivent retarder cette course solennelle et silencieuse à travers les âges: ils ne l'arrêteront pas. Et nous, qui assistons au merveilleux spectacle de ce qu'a produit jusqu'ici cette longue et pénible éducation, nous qui jouissons d'un bien-être, ouvrage de tant de générations qui ne sont plus, ne nous laissons ni abuser, ni abattre. Accomplissons notre destinée. En cherchant à nous améliorer sans relâche, à augmenter nos connaissances, à perfectionner notre mécanisme social, travaillons avec prudence et maturité au bien-être de ceux qui viendront après nous. Comment se réalisera ce bien-être? quel sera l'état social à venir? Personne ne le sait; et ceux-là sont bien confians dans leur prescience, qui veulent d'avance le dévoiler à nos regards. Mais ce n'en est pas moins pour nous une obligation étroite de coopérer à ce grand œuvre, d'apporter notre pierre à l'édifice; et ce devoir sacré, il convient de le remplir sans impatience, sans colère, en hommes qui savent où ils vont et ce qu'ils ont à faire.

ÉLOGE DE FLORIAN,

Pièce qui a partagé le Prix de Poésie au Concours de l'Académie royale du Gard, en 1832;

PAR M. VIANCIN.

MESSIEURS,

L'ACADÉMIE du département du Gard a proposé, l'année dernière, pour sujet de poésie, l'ÉLOGE DE FLORIAN.

« Homme de bien, dit l'éloquent interprète de » l'Académie, poète ingénieux, FLORIAN doit exciter » les plus vives, les plus profondes sympathies, celles » du talent et de la vertu. — Il ne pouvait être plus » long-temps oublié dans la contrée dont il a décrit » les sites et les mœurs avec ces couleurs sereines et » pastorales qui n'ont éveillé la censure que de ceux » qui ne savent pas accorder à la poésie ses licences, » et à l'amour de la patrie la douce superstition de » son culte. »

J'ai senti mon cœur s'émouvoir à cet appel; je me suis souvenu des douces larmes que m'avaient fait verser les suaves compositions du chantre d'ESTELLE; je les ai relues, et, comme aux premiers jours de ma jeunesse, je les ai mouillées de pleurs délicieux.

Aux considérations énoncées par l'Académie du Gard pour motiver le choix du sujet proposé, est venue se joindre en moi une autre pensée, qui peut-être n'était point étrangère aux secrètes intentions

de cette Compagnie, et que je regrette de n'avoir pas su rendre plus féconde. Il m'a semblé qu'à cette époque de notre littérature, où tant de beaux talens sont enclins à s'égarer, le moment était, sinon propice, du moins convenablement choisi, d'inviter les jeunes favoris des Muses à mieux apprécier un de leurs modèles aujourd'hui les plus négligés. Je sentais combien il serait beau de célébrer dignement et de venger peut-être de quelques dédains, l'homme vertueux et sensible, l'écrivain pur et gracieux qui, s'il n'a point égalé nos plus rares génies, n'a pas du moins fondé sa renommée sur les écarts d'une imagination en délire; qui, se livrant aux douces inspirations de son âme, se montra constamment jaloux de satisfaire aux délicates exigences du plus noble des arts, et qui, loin d'insulter jamais au bon sens, à la morale, n'encourut dans aucun de ses ouvrages, le reproche d'alarmer l'innocence ou de faire murmurer la raison.

Mais j'étais loin de me flatter d'accomplir le vœu manifesté par les compatriotes de Florian. C'était aux muses des Cévennes, aux poètes nés sur les rives du Gardon, qu'il appartenait surtout de chanter avec succès celui qui honora si bien leur commune patrie. Je sais même plus d'un jeune Franc-Comtois qui se serait emparé seul de cette palme lointaine, que je n'ai pu conquérir sans partage.

Toutefois, le seul plaisir de m'occuper de l'heureux émule et du digne ami de Gessner, déjà m'offrait une récompense de l'essai que j'allais tenter. Pour revenir à ses Pastorales, j'abandonnais sans peine à la curio-

sité publique des nouveautés d'un autre genre. Quelle différence entre les peintures gracieuses et touchantes de l'auteur d'Estelle et de la Bonne Mère, et les monstrueuses productions qui se multiplient de nos jours! Comment ne serait-on pas plus empressé de revoir d'anciens amis dont on connaît les physionomies aimables, que de rechercher des figures étranges et d'un aspect hideux? Qui ne préférerait, dans ses contemplations, les harmonies de la nature, à la confusion des élémens; de limpides ruisseaux, réfléchissant les clartés célestes, à des égoûts fangeux où quelquefois la perle tombe, mais où elle reste à jamais souillée?

Il n'est guère permis sans doute de rester immobile spectateur du mouvement extraordinaire qui se fait remarquer dans les intelligences. A moins d'accepter le rôle de ces Gérontes de la littérature, dédaigneux de toute création nouvelle, bien résolus à ne jamais rien admirer de ce qui n'est pas du siècle de Louis XIV, on se reprocherait de méconnaître ces talens féconds et hardis que proclament de jour en jour les voix de la renommée. Mais, malgré cette richesse d'imagination, cette chaleur de coloris, cette magie de style qu'on peut envier à plusieurs de nos jeunes écrivains, s'ils pensent qu'on doive les applaudir en toute chose, et partager leur prédilection pour les horribles images dans lesquelles ils se complaisent, je sens que j'ai besoin de trouver grâce devant eux; car, j'ose encore l'avouer, les émotions qui mouillent ma paupière sont plus au gré de mon âme que les sensations qui l'oppressent ou la stupéfient.

Voilà dans quelles dispositions et sous quels rap-

ports j'ai considéré Florian. J'ai voulu rendre hommage à ce bienfaisant génie, à cet astre aux douces influences, qui brilla d'un éclat si pur avant les sinistres lueurs et les comètes effrayantes qui maintenant nous apparaissent. J'ai pensé que l'éloge de ce poète modeste devait être simple et naïf comme sont naïves et simples ses plus heureuses conceptions ; je l'ai loué surtout des vues morales qui l'ont dirigé dans tous ses travaux, et j'ai cru que c'était assez faire ; car s'il est vrai qu'un auteur décèle son caractère en ses écrits, le célébrer dans ses œuvres, c'est dire les qualités de son âme ; et personne mieux que Florian n'a mérité le titre d'homme de bien, si, comme l'a dit un de nos plus sages écrivains, les meilleurs ouvrages sont ceux qui ressemblent le plus à de bonnes actions.

Mes intentions ont été comprises ; on m'en a tenu compte : c'est surtout à la bienveillance que je dois attribuer la distinction flatteuse qui vient d'être accordée à ce faible opuscule. Malgré ce jugement favorable, j'oserais à peine le faire connaître au public, si je n'étais rassuré par l'espoir de trouver encore des sympathies pour les sentimens qui l'ont inspiré.

C'est à vous, Messieurs, que je dois les prémices de cette publicité. Je ne puis oublier que je tiens de vos conseils et de vos exemples, le peu de mérite de mes essais fugitifs, et le plus doux prix que je puisse en recevoir, est toujours celui de vos propres suffrages.

ÉLOGE DE FLORIAN.

Long-temps après qu'il n'est plus, sa renommée vit encore avec honneur parmi les hommes.

L. F. Jauffret. (*Vie de Florian.*)

Pour célébrer ou Pindare ou Tyrtée,
Qu'un autre aspire aux plus brillans concerts!
Tu m'as souri, chantre de Galatée;
Ton nom m'invite à de modestes airs.
Simples accords qu'en son honneur j'éveille,
Ah! puissiez-vous être doux à l'oreille,
Comme les sons de ses pipeaux légers!
Ainsi que lui j'ai senti la nature,
Le tendre amour, l'amitié vive et pure,
Et je me plais aux chansons des bergers.

Qui, mieux que lui, dans ses tableaux, révère
Les lois de l'art, le bon goût, la pudeur?
Du grave au doux, du plaisant au sévère
Quel autre passe avec plus de bonheur?
Au vrai toujours fidèle en ses images,
Comme il sait bien, dans les moindres ouvrages,
Saisir le cœur, l'émouvoir, le charmer!
Ses bergers seuls font connaître son âme:
C'est la vertu qui l'inspire, l'enflamme,
Et ses plaisirs sont de la faire aimer.

Entourez-moi, venez, couples fidèles,
Me raconter vos soupirs, vos douleurs.
Des cœurs aimans vous êtes les modèles;
A vos récits je donnerai des pleurs.
S'il appartient surtout à la jeunesse
De partager vos peines, votre ivresse,
En écoutant vos touchantes amours,
Un cœur sensible, une âme douce et tendre,
Dans l'âge mûr peut encor vous entendre,
Et de vos noms se souviendra toujours.

Tous vos transports ont accès dans mon âme:
Oui, tour-à-tour je suis Elicio,
Et son ami sacrifiant sa flamme,
Et Fabian, rival de Timbrio.
Comme Artidore, égaré, solitaire,
J'aurais pleuré dans l'ombre et le mystère,
Si Théolinde eût déchiré mon cœur;
Ou si l'amour ne m'eût fait sombre ermite,
J'aurais peut-être égalé le mérite
D'un Salvador, vénérable pasteur.

Redites-moi les doux charmes d'Estelle,
Redites-moi l'amour de Némorin,
Et leurs tourmens, et leur vertu si belle,
Et l'heureux prix de leur si long chagrin.
Au pur crayon qui sut si bien les peindre,
Malignement je n'irai pas me plaindre
De ce qu'il manque un loup dans ses tableaux (1):
Assez de loups troubleront d'autres scènes,
Je n'en veux pas sur le bord des fontaines
Où j'aime à voir s'abreuver des agneaux.

Peintre charmant de nos rians bocages,
Tu sais encore, agréable conteur,
Dans tes lointains et rapides voyages,
Pour son plaisir, entraîner ton lecteur.
Bliomberis, des chevaliers de France
Fait admirer l'héroïque vaillance (2):
J'aime à trouver au pays de Gessner,
Et le bon Pierre, et sa tendre compagne (3);
Et Célestine, égarée en Espagne,
Me fait bâtir mille châteaux en l'air (4).

Dans le ciseau du Thébain Sophronime (5),
Dans les vertus du généreux Selmour (6),
Dans tous ces cœurs qu'un doux espoir anime,
Qu'ils sont touchans, les prodiges d'amour!
Céleste flamme.... ô comble de merveille!
La tombe même où la beauté sommeille,
La tombe cède à ton divin pouvoir:
Un souffle ardent ranimant Valérie (7),
Rappelle au monde une amante chérie,
Et le bonheur renaît du désespoir.

Sur le gazon déposant la houlette,
Non moins heureux, le chantre des bergers,
Plus d'une fois a saisi la trompette,
Et pour les camps a quitté les vergers.
Dans ses héros en lutte avec le crime,
Il fait briller une vertu sublime.
Contemplateur du règne de Numa,
Pour tous les rois j'invoque une Égérie,
Et j'applaudis aux guerriers d'Ibérie,
En admirant l'amant de Zuléma.

Mais, au retour de la course lointaine,
Où sur ses pas Florian m'a conduit,
Que je me plais à contempler la scène
Où, si naïf, son talent se produit!
Là, tour-à-tour le modèle des pères,
Celui des fils, des époux et des mères,
Viennent s'offrir aux yeux mouillés de pleurs;
Tableaux touchans des vertus domestiques,
Où sans éclat, sans pompes dramatiques,
Le sentiment parle à tous les bons cœurs.

Charme puissant, douce mélancolie,
Tu régnais trop sur cet ami des champs,
Pour qu'il voulût à la cour de Thalie,
Long-temps fixer et ses vœux, et ses chants.
Il se recueille au sein de la nature;
De l'âge d'or il reprend la peinture,
Au doux abri des tentes d'Israël;
Éliézer, sous sa plume féconde,
Vient nous montrer comme au berceau du monde
Un cœur brûlait de l'amour fraternel.

Et n'a-t-il pas assez fait pour sa gloire,
En méritant, par son plus beau succès,
De se placer au temple de mémoire,
Tout à côté de l'Esope français!
Que de sagesse à puiser dans ses fables,
De nos travers tableaux si véritables!
Quel philosophe, en ses doctes travaux,
Nous donnera des leçons plus complètes,
Et quelles mains saisiront leurs palettes,
Pour nous offrir des portraits plus nouveaux!

D'un vain désir vous dont l'âme est remplie,
Vous dont l'esprit cherche à tout concevoir,
Pour abjurer votre insigne folie,
Relisez donc le Chat et le Miroir (8).
Des Carpillons redoutez l'imprudence,
Jeunes cerveaux, qui, de l'expérience,
Plus que jamais dédaignez les conseils (9).
Toi qui prétends qu'un balancier te gêne,
Danseur de corde à la marche incertaine,
Oh! que souvent je vois de tes pareils (10)!

Rois, pour sauver d'une dent sanguinaire
Tant de moutons dont vous êtes gardiens,
Prenez avis du berger débonnaire,
Surtout habile à choisir de bons chiens (11).
Le chantre ailé qui loin de vous s'abrite,
Se tient dans l'ombre; ainsi le vrai mérite
Toujours se cache et se laisse oublier (12).
Mais l'intrigant qui va, vient, se secoue,
Se pousse, arrive, en se couvrant de boue,
Fait son chemin, comme le sanglier (13).

Plus d'un bouvreuil qui chante dans sa cage,
Souffre, languit, meurt sans être écouté;
Et le corbeau, vainqueur d'un doux ramage,
Croasse et vit dans la prospérité (14).
Maints perroquets, dans leur sotte habitude,
De bien siffler ayant fait leur étude,
Sifflent toujours, et ne chantent jamais (15).
Maints rossignols, surpris de leur défaite,
Verront donner le prix à la fauvette,
Pour n'avoir pas su plaire à quelques geais (16).

Aux traits des sots quel talent n'est en butte?
Quel doux lapin ne craint le hérisson (17)?
Plus d'un baudet croit jouer de la flûte,
Quand, par hasard, il en obtient un son (18).
Vous qui montrez la lanterne magique (19),
Singes pompeux, au langage emphatique,
Que l'on admire et qu'on n'entend pas bien,
Essaims nombreux de beaux esprits modernes,
Daignez, de grâce, éclairer vos lanternes;
Éclairez donc, car nous ne voyons rien.

Que dis-je? on craint de trop voir sur la scène
Où vous semez tant d'horreur et d'effroi;
La nuit chez vous est digne d'être reine,
Et le chaos mérite d'être roi.
Peintres savans à révolter les âmes,
Montrez à nu les passions infames,
Les jeux du crime, et les soins du bourreau:
Moi, cependant, j'irai sur des fougères,
De Florian contempler les bergères,
Et m'attendrir au son du chalumeau.

Que vous auriez blessé l'âme sensible
D'un écrivain si pur, si gracieux!
Qu'un noir abîme est un spectacle horrible
Pour qui se plaît aux doux rayons des cieux!
A peine un jour l'amant des bergeries,
Et des ruisseaux, et des vertes prairies,
Respira-t-il parmi d'âpres rochers (20);
Aussi vit-on, sous un règne homicide,
Dans le bercail mourir l'agneau timide,
Pour avoir vu de trop près les bouchers.

Qui l'aurait cru !... Celui dont la jeunesse,
Pour des accens chers à la liberté,
Reçut un prix des mains de la sagesse (21),
Guillaume-Tell, celui qui t'a chanté,
Celui dont l'art osa, dans une fable,
Montrer des grands l'ascendant redoutable
Sous les dehors de sire léopard (22),
Fut menacé du tigre populaire,
Et sous la main d'un pouvoir sanguinaire
De la terreur eut à souffrir sa part !

Tel un oiseau qu'on ravit au bocage,
Interrompu dans sa tendre chanson,
Tombe effrayé dans une étroite cage,
Tel on le jette au fond d'une prison (23);
Lui, tout amour, candeur et bienfaisance (24),
Il porte ombrage aux tyrans de la France;
Sa douce voix ne les désarme pas !
Il sent dès-lors sous le poids de sa chaîne,
Que par ce trait de l'injustice humaine
Il va descendre aux portes du trépas.

Un jour pourtant son oreille ravie,
Avec surprise entend tomber ses fers;
Il se voit libre, il ressaisit la vie,
Et sous le ciel rêve à d'autres concerts.
Mais trop long-temps loin du soleil cachée,
La fleur champêtre, aux zéphyrs arrachée,
Avait langui, digne d'un autre sort:
Rendu trop tard à son destin tranquille,
Faible et souffrant, dans son modeste asile
Il emportait le germe de la mort.

Il tombe, hélas! au midi de sa course,
Brillant matin qui n'aura pas de soir;
Rayon céleste, il remonte à sa source,
Et la nature a trahi son espoir.
A ses adieux les lyres sont muettes....
En d'autres temps, on eût vu les poètes,
De leurs tributs entourer son cercueil;
Mais trop de pleurs inondaient la patrie,
De tant de coups alors toute meurtrie,
Pour qu'un seul nom vînt absorber son deuil.

L'oubli du moins ne peut rien sur ta gloire,
O jeune cygne! et la postérité
Aux nouveaux luths signale ta mémoire,
Pour consacrer ton immortalité.
Accepte encor, doux et tendre génie,
Dont s'applaudit l'heureuse Occitanie,
Ces faibles vers, nés loin de ton berceau.
Par mes rivaux ton ombre consolée
Peut bien souffrir que sur ton mausolée
J'ose apporter ce modeste rameau.

NOTES DE L'ÉLOGE DE FLORIAN.

---

(1) Malignement je n'irai pas me plaindre
De ce qu'il manque un loup dans ses tableaux.

On sait que M. de Thiars a dit des pastorales de Florian, *qu'on s'apercevait trop qu'il y manquait des loups.*

(2) Bliomberis, des chevaliers de France
Fait admirer l'héroïque vaillance.

Nouvelle française.

(3) Nouvelle allemande.

(4) Nouvelle espagnole.

(5) Nouvelle grecque.

(6) Nouvelle anglaise.

(7) Nouvelle italienne.

(8) Relisez donc *le Chat et le Miroir.*

LIVRE I, FABLE VI.

Cette charmante fable, si digne d'être citée pour la moralité qu'elle renferme, ne mérite pas moins d'être remarquée sous le rapport du style.

Philosophes hardis, qui passez votre vie
A vouloir expliquer ce qu'on n'explique pas,
Daignez écouter, je vous prie,
Ce trait du plus sage des chats.
Sur une table de toilette
Ce chat aperçut un miroir;

Il y saute, regarde, et d'abord pense voir
Un de ses frères qui le guette.
Notre chat veut le joindre, il se trouve arrêté.
Surpris, il juge alors la glace transparente,
Et passe de l'autre côté,
Ne trouve rien, revient, et le chat se présente.
Il réfléchit un peu : de peur que l'animal,
Tandis qu'il fait le tour, ne sorte,
Sur le haut du miroir il se met à cheval,
Une patte par-ci, l'autre par-là, de sorte
Qu'il puisse partout le saisir.
Alors, croyant bien le tenir,
Doucement vers la glace il incline la tête,
Aperçoit une oreille, et puis deux.... à l'instant,
A droite, à gauche, il va jetant
Sa griffe qu'il tient toute prête :
Mais il perd l'équilibre, il tombe et n'a rien pris.
Alors, sans davantage attendre,
Sans chercher plus long-temps ce qu'il ne peut comprendre,
Il laisse le miroir et retourne aux souris.

Quoi de plus gracieux et de plus vrai ; et peut-on mieux justifier l'adage : *Ut pictura poesis !*

(9) Des Carpillons redoutez l'imprudence,
Jeunes cerveaux, qui, de l'expérience,
Plus que jamais dédaignez les conseils.

LIVRE I, FABLE VII.

Pourquoi quittaient-ils la rivière ?
Pourquoi ? Je le sais trop, hélas !
C'est qu'on se croit toujours plus sage que sa mère ;
C'est qu'on veut sortir de sa sphère,
C'est que... c'est que... je ne finirais pas.

On serait tenté de reproduire cette fable d'un bout à l'autre. Même justesse et même grâce que dans la précédente.

(10) Danseur de corde à la marche incertaine,
Oh! que souvent je vois de tes pareils!

LIVRE II, FABLE XVI.

Il se cassa le nez, et tout le monde en rit.
Jeunes gens, jeunes gens, ne vous a-t-on pas dit
Que, sans règle et sans frein, tôt ou tard on succombe?
La vertu, la raison, les lois, l'autorité,
Dans vos désirs fougueux vous causent quelque peine;
C'est le balancier qui vous gêne,
Mais qui fait votre sûreté.

(11) Prenez avis du berger débonnaire,
Surtout habile à choisir de bons chiens.

LIV. I, FABLE III.

. . . . . Le roi presqu'en couroux,
Lui dit: comment fais-tu? les bois sont pleins de loups;
Tes moutons gras et beaux sont au nombre de mille,
Et sans en être moins tranquille,
Dans cet heureux état toi seul tu les maintiens!
Sire, dit le berger, la chose est fort facile;
Tout mon secret consiste à choisir de bons chiens.

(12) . . . . . Ainsi le vrai mérite
Toujours se cache et se laisse oublier.

LIVRE I, FABLE XIX.

Le Rossignol et le Prince.

Les sots savent tous se produire;
Le mérite se cache, il faut l'aller trouver.

(13) Mais l'intrigant qui va, vient, se secoue,
Se pousse, arrive, en se couvrant de boue,
Fait son chemin comme le sanglier.

LIVRE III, FABLE XIII.

L'Hermine, le Castor et le Sanglier.

Le voilà qui se précipite
Au plus fort du bourbier, s'y plonge jusqu'au dos,
A travers les serpens, les lézards, les crapauds,
Marche, pousse à son but, arrive plein de boue,
Et là, tandis qu'il se secoue,
Jetant à ses amis un regard de dédain,
Apprenez, leur dit-il, comme on fait son chemin.

(14) Et le corbeau, vainqueur d'un doux ramage,
Croasse et vit dans la prospérité.

LIVRE II, FABLE VI.

Le Bouvreuil et le Corbeau.

Un jour on le trouva mort de faim dans sa cage.
Ah! quel malheur, dit-on : las! il chantait si bien!
De quoi donc est-il mort? Certes, c'est grand dommage :
Le corbeau crie encore et ne manque de rien.

(15) Maints perroquets, dans leur sotte habitude,
De bien siffler ayant fait leur étude,
Sifflent toujours, et ne chantent jamais.

LIVRE IV, FABLE III.

. . . . . Mais parlez donc, beau sire,
Vous qui sifflez toujours, faites qu'on vous admire;
Sans doute vous avez une brillante voix,
Daignez chanter pour nous instruire.
Le perroquet dans l'embarras,
Se gratte un peu la tête, et finit par leur dire :
Messieurs, je siffle bien, mais je ne chante pas.

(16) Maints rossignols surpris de leur défaite,
Verront donner le prix à la fauvette,
Pour n'avoir pas su plaire à quelques geais.

LIVRE IV, FABLE IX.

. . . . . L'assemblée en silence
Écoutait leurs doctes avis,
Lorsqu'un geai s'écria : Victoire à la fauvette !
Ce mot décida sa défaite :
Pour le rossignol aussitôt
L'aréopage ailé tout d'une voix s'explique.
Ainsi le suffrage d'un sot
Fait plus de mal que sa critique.

Ici le rossignol l'emporte, parce que le geai se déclare pour la fauvette ; mais un jugement différent, par la même cause, ne serait pas moins dans la vérité, car il arrive souvent que l'infériorité doit son triomphe au suffrage d'un sot.

(17) Quel doux lapin ne craint le hérisson ?

LIVRE V, FABLE XVII.

Il est certains esprits d'un naturel hargneux,
Qui toujours ont besoin de guerre ;
Ils aiment à piquer, se plaisent à déplaire,
Et montrent pour cela des talens merveilleux.

(18) Plus d'un baudet croit jouer de la flûte,
Quand, par hasard, il en obtient un son.

LIVRE V, FABLE V.

Les sots sont un peuple nombreux,
Trouvant toutes choses faciles.

Cette fable est aussi un modèle, où les détails descriptifs sont rendus de la manière la plus heureuse.

Une flûte oubliée en ces champêtres lieux,
Se trouve sous ses pieds. Notre âne se redresse,
Sur elle, de côté, fixe ses deux gros yeux ;
Une oreille en avant, lentement il se baisse,

Applique son naseau sur le pauvre instrument,
Et souffle tant qu'il peut. O hasard incroyable!
Il en sort un son agréable.
L'âne se croit un grand talent,
Et tout joyeux, s'écrie, en faisant la culbute :
Eh! je joue aussi de la flûte.

(19) Vous qui montrez la lanterne magique.

LIVRE II, FABLE VII.

Messieurs les beaux esprits, dont la prose et les vers
Sont d'un style pompeux et toujours admirable,
Mais que l'on n'entend point, écoutez cette fable,
Et tâchez de devenir clairs....

(20) A peine un jour l'amant des bergeries,
Et des ruisseaux, et des vertes prairies,
Respira-t-il parmi d'âpres rochers.

Dans son introduction à l'intéressante nouvelle intitulée CLAUDINE, Florian montre combien il se sent d'éloignement pour une nature sauvage, et combien ont de charme pour lui les sites rians et les scènes pastorales. Son âme tout entière se peint dans ces lignes empreintes de la plus touchante sensibilité.

« J'ai vu *le Mont-Blanc*, et *la Mer de glace*, et » *la Source de l'Arvéron.* J'ai contemplé long-temps » en silence ces rochers terribles, couverts de frimas, » ces pointes de glace qui percent les nues; ce large » fleuve qu'on appelle *une mer*, suspendu tout-à-coup » dans son cours, et dont les flots immobiles paraissent » encore en fureur; cette voûte immense, formée par la » neige de tant de siècles, d'où s'élance un torrent blan- » châtre, qui roule des blocs de glaçons à travers des

» débris de rocs. Tout cela m'a frappé de terreur et » pénétré de tristesse : j'ai cru voir l'effrayante image » de la nature sans soleil, abandonnée au Dieu des tem- » pêtes. En regardant ces belles horreurs, j'ai remercié » l'Être tout-puissant de les avoir rendues si rares; j'ai » désiré mon départ pour repasser dans la vallée, la » délicieuse vallée de Maglan (*). C'est là que je me » promettais de consoler mes yeux attristés, en voya- » geant lentement dans ce riant paysage, en contem- » plant, sur les rives de l'Arve, ces riches tapis de » verdure, ces bois tranquilles, ces prés émaillés, ces » chaumières, ces maisons éparses, où mon imagination » m'offrait un vieillard entouré de sa famille, une mère » allaitant son fils, deux jeunes amans venant de l'autel. » Voilà le spectacle qui plaît à mes yeux; voilà les aspects » qui touchent mon cœur, qui lui donnent des souve- » nirs doux et des désirs agréables.

» O mon bon ami Gessner! vous pensiez bien comme » moi, vous qui, né dans le pays le plus varié, le plus » pittoresque de la terre, le plus propre à vous fournir » des descriptions toujours différentes, n'avez jamais, » comme tant d'autres, abusé de l'art d'écrire, n'avez » jamais cru qu'un tableau, quelque brillant que fût son » coloris, pût se passer de personnages! Vous chantez » les bocages sombres, les prés verdoyans, les ruisseaux » limpides; mais des bergers, des pasteurs, y donnent » des leçons d'amour, de piété, de bienfaisance. En vous » lisant, les yeux satisfaits parcourent le site que vous » avez peint; l'âme, plus satisfaite encore, se nourrit » d'utiles préceptes et jouit d'une émotion douce. »

(*) « Vallon charmant sur les bords de l'Arve, que l'on tra- » verse en allant à Chamouny. »

(21) . . . . . Celui dont la jeunesse,
Pour des accens chers à la liberté,
Reçut un prix des mains de la sagesse.

Le Serf du Mont-Jura, première pièce de vers de Florian, couronnée par l'Académie française.

(22) Celui dont l'art osa, dans une fable,
Montrer des grands l'ascendant redoutable,
Sous les dehors de *sire Léopard....*

LIVRE III, FABLE I.

Une des plus graves leçons qu'on puisse donner aux hommes, est renfermée dans cet ingénieux apologue. Des singes crédules accueillent avec empressement un Léopard qui leur propose de s'associer à leurs jeux.

Ah! monseigneur, quelle bonté!
Quoi! votre altesse veut, quittant sa dignité,
Descendre jusqu'à nous! — Oui, c'est ma fantaisie;
Mon altesse eut toujours de la philosophie,
Et sait que tous les animaux
Sont égaux.
Jouons donc, mes amis, jouons, je vous en prie.
Les singes enchantés crurent à ce discours,
Comme l'on y croira toujours.
Toute la troupe joviale
Se remet à jouer : l'un d'entre eux tend la main,
Le léopard frappe, et soudain
On voit couler du sang sous la griffe royale.
Le singe cette fois devina qui frappait,
Mais il s'en alla sans le dire.
Ses compagnons faisaient semblant de rire,
Et le léopard seul riait.
Bientôt chacun s'excuse et s'échappe à la hâte,
En se disant entre ses dents :
Ne jouons point avec les grands;
Le plus doux a toujours des griffes à la patte.

On me pardonnera d'avoir multiplié des citations qui s'appliquent à mon sujet, surtout par la manière dont je l'ai conçu. La même considération justifiera, je l'espère, la partie un peu disproportionnée de cet éloge où j'ai rappelé les titres de Florian comme fabuliste. Je n'ai pu me défendre d'abonder en allusions conformes aux idées principales que m'ont suggérées le caractère et les œuvres de cet aimable écrivain, par rapport aux hommes et aux choses de notre époque.

(23) Tel on le jette au fond d'une prison.

Par un ordre du Comité de Salut-Public, Florian fut mis en arrestation dans la maison de Port-Libre.

« La postérité croira difficilement, dit M. Jauffret, » que l'auteur d'Estelle et de Galathée, vivant à la cam- » pagne, au milieu de ses livres, ait pu faire assez d'om- » brage pour être conduit en prison. »

(24) Lui, tout amour, candeur et bienfaisance.

« Cette sensibilité qu'il mettait dans ses écrits (dit » encore le même biographe de Florian), il l'exerçait » dans ses actions. Jamais les malheureux n'ont imploré » en vain ses secours. Quand ses facultés n'étaient pas » suffisantes, il recourait au prince (le duc de Penthièvre), » et jamais il n'employa son crédit auprès de lui que » pour rendre service : il serait difficile de dire com- » bien de gens il a obligés.

» Il jouissait d'une fortune médiocre ; les appointe- » mens attachés à sa place en faisaient la plus forte partie ; » mais, grâce à ses ouvrages et à l'esprit d'ordre qu'il » mettait dans ses affaires, il trouvait moyen de se livrer » à son caractère bienfaisant. Lorsque son libraire lui

» apportait une somme d'argent, il ne manquait jamais
» d'en détacher une partie qu'il portait à son ami le curé
» de Saint-Eustache.

» Tel était Florian : aussi aimable dans sa conduite
» que dans ses écrits, ne traçant pas en vain le tableau
» du bonheur que procure la bienfaisance, partageant
» son temps entre l'étude et l'amitié, prompt à obliger,
» tout-à-fait incapable de nuire, étranger à toutes les
» animosités..... »

Il aurait fallu peut-être dans un éloge de Florian rappeler avec quelques détails les excellentes qualités de son cœur; mais le récit de ses bonnes œuvres se serait difficilement prêté aux formes poétiques. La bienfaisance et la poésie sont toutes deux filles du Ciel, mais celle-ci plus que jamais a besoin de briller pour plaire, et la modestie de la première souvent se refuse à cet éclat.

PROGRAMME.

CONCOURS DE L'ANNÉE 1833.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet unique du *Concours d'Eloquence* en l'an 1833,

L'ÉLOGE DE GEORGES CUVIER.

Le prix consistera en une médaille d'or, de 300 fr., sauf à en augmenter la valeur, et même à doubler ce prix, suivant le mérite et le nombre des ouvrages.

Les discours ne devront pas excéder une heure de lecture, sans y comprendre les notes.

Les concurrens ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise qu'ils répéteront dans un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse, et feront parvenir leurs pièces, *franc de port*, au Secrétaire-Perpétuel, avant le 1er. juin 1833, *terme de rigueur*.

CONCOURS DE L'ANNÉE 1834.

L'Académie propose pour sujet du *Prix d'Histoire* qu'elle décernera dans sa séance publique du mois d'août 1834, la question suivante :

Quelle fut l'influence du séjour de l'Empereur Fréderic-Barberousse *en Franche-Comté, sur les lettres, les sciences, les arts et les mœurs des habitans de cette province?*

Ce prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des mémoires qui seront présentés au concours, et qui devront être adressés, *franc de port*, au Secrétaire-Perpétuel avant le 1er. juin 1834, *terme de rigueur*.

Les concurrens se conformeront, du reste, pour l'envoi de leurs mémoires, aux dispositions d'usage indiquées ci-dessus pour le concours d'éloquence.

Arrêté en séance générale, le 24 janvier 1833.

Le Secrétaire-Perpétuel,

F. J. GENISSET, rue des Chambrettes, N°. 14.

LISTE ACADÉMIQUE.

FÉVRIER 1833.

PROTECTEUR-NÉ.

M. le Lieutenant-Général Gouverneur de la province.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS RÉSIDANS.

Messieurs,

Grappin, Chanoine de l'Eglise métropolitaine, *Doyen* de la Compagnie, membre des Académies de Rouen, de Metz, etc.; titulaire le 5 janvier 1785.

Coste, Avocat, Receveur des hospices, membre de l'Institut de Hollande; titulaire le 30 décembre 1805.

Cusenier, Docteur en médecine; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz ✵, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

Genisset, *Secrétaire-Perpétuel*, de la Société d'émulation du Jura, de celle des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de l'Académie de Dijon, de la Société de la paix de Genève, professeur à la Faculté; titulaire le 30 décembre 1805.

J. J. Ordinaire ✵, ancien Recteur; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot ✵, titulaire le 11 juin 1807.

De Raimond, *Trésorier* de la Compagnie, membre de la Société d'émulation du canton de Vaud, ancien inspecteur des postes; titulaire le 3 décembre 1807.

Weiss ✵, Bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), etc. etc.; titulaire le 4 août 1808.

Bertaut, Recteur de l'Académie universitaire; titulaire le 4 août 1808.

Courvoisier ✵ ✵, ex-Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, membre de l'Académie de Lyon; titulaire le 11 août 1810.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 6 février 1811.

Vertel, Directeur de l'Ecole secondaire de médecine; titulaire le 6 février 1811.

Clerc ✵, ancien Magistrat; titulaire le 26 août 1814.

Trémolières ✵, Président du tribunal; titulaire le 26 août 1814.

Bosc-d'Antic ✠, ancien Directeur des contributions indirectes, membre de la Société d'agriculture du département du Doubs, etc.; titulaire le 19 décembre 1816.

Foillenot du Magny, Membre de la Société d'agriculture du Doubs; titulaire le 19 décembre 1816.

Flajoulot, Professeur de dessin; titulaire le 28 janvier 1819.

Viancin, Secrétaire en chef de la mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 25 janvier 1821.

Laurens, Chef de division à la préfecture, secrétaire de la Société d'agriculture du Doubs, associé de celle d'émulation du Jura, de l'Académie royale de de Rouen; titulaire le 25 janvier 1822.

Desfosses, Professeur de chimie à l'Ecole municipale et à l'Ecole secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture du département du Doubs; titulaire le 24 juillet 1822.

Pertusier ✠ ✠, Colonel d'artillerie en retraite; titulaire le 24 août 1823.

Monnot-Arbilleur, Président de chambre à la Cour royale; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte de la ville, membre correspondant de la Commission d'antiquités du département de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de St.-Juan, titulaire le 29 janvier 1827.

Pécot, Professeur à l'Ecole secondaire de médecine; titulaire le 24 août 1827.

Bourgon, Professeur d'histoire à la Faculté, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, Professeur de littérature française à la Faculté; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre de la Société d'agriculture du département du Doubs; associé résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

MEMBRES ASSOCIÉS RÉSIDANS.*

Messieurs,

Aug. Demesmay, Membre de l'Académie de Dijon, des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme; élu le 28 janvier 1831.

L'abbé Gousset, Vicaire-Général du diocèse; élu le 28 janvier 1831.

Bulloz, Docteur en médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz, de l'émulation du Jura, et de l'agriculture du Doubs; élu le 28 janvier 1831.

L. Bretillot, élu le 2 février 1832.

Lefaivre ✠ O ✠, Chef de bataillon du Génie; élu le 24 août 1832.

---

* Les Membres de cette classe jouissent dans l'intérieur académique des mêmes droits et prérogatives que les titulaires, dans l'ordre desquels ils entrent d'ailleurs, selon leur rang d'élection, à mesure que des places viennent à y vaquer.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.*

Messieurs,

Joseph Droz ✵, de l'Académie française, et de celle des sciences morales et philosophiques; à Paris.

Le Comte de Durfort ✵ C ✵, Pair de France, ex-Gouverneur de la 6e. division militaire; à Paris.

Ebray, Pasteur de l'Eglise française à Bâle.

Le Baron de Bry C ✵, ancien Préfet du Doubs; à Paris.

Le Comte de Coutard ✵ C ✵, Lieutenant-Général; à Paris.

Le Baron Bouvier O ✵, ancien Magistrat; à Dôle.

Girod de Chantrans ✵ ✵, ancien Officier du Génie, associé correspondant de l'Institut (Académie des sciences); à Besançon.

De La Boissière, ancien Professeur de Faculté; à Carpentras.

De Villiers du Terrage O ✵, Chevalier de l'ordre de Charles III, ancien Préfet du Doubs; à Paris.

D. Ordinaire ✵, ancien Recteur à Strasbourg, Directeur de l'Institut royal des sourds-muets, à Paris.

Berroyer, ancien Recteur; à Grenoble.

Fargeaud, Professeur de physique à la Faculté des sciences et au Collége royal de Strasbourg.

---

* Cette classe comprend les Académiciens titulaires et les Associés résidans qui se sont vu obligés, de quelque manière que ce soit, de quitter le chef-lieu académique. Lorsqu'ils y reviennent, ils rentrent de droit dans la classe des titulaires, à leur rang d'ancienneté, aussitôt qu'une place de cet ordre vient à vaquer.

L'abbé Gattrey, Proviseur du Collége royal de Moulins.

Le Baron Meyronnet de St.-Marc ✵, Conseiller à la Cour de cassation.

L'abbé Calmels, ancien Recteur; à Rhodez.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne.

Messieurs,

Dusillet ✵, Maire de la ville de Dôle, de la Société d'émulation du Jura, etc.

Marc, Correspondant de la Société royale des antiquaires de France, de la Société royale d'agriculture, membre de l'Athénée d'Angers, et de la Société d'agriculture du département de la Haute-Saône; à Remiremont.

Marchand ✵, ancien Président du Tribunal de Baume-les-Dames.

Proudhon ✵, Doyen de la Faculté de droit, à Dijon; membre de plusieurs Sociétés savantes.

Guyétant, Docteur en médecine, de la Société des Géorgifiles de Florence, Secrétaire-Perpétuel de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier.

Renouard de Ste.-Croix ✵, Littérateur; à Paris.

Colin ✵, Procureur-Général à la Cour royale de Dijon.

Janvier ✵, Horloger du Roi, membre de la Société royale académique, de l'Athénée des arts, etc.; à Paris.

Ch. Nodier ✵, Bibliothécaire du Roi, membre de diverses Académies; à Paris.

Roux de Rochelle ✵, ancien Membre du Corps diplomatique; à Lons-le-Saunier.

Duvernois, Correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Montbéliard.

Le Baron Lepin ✵C✵, Lieutenant-Général; à Salins.

Molard ✵, Membre de l'Institut (Académie des sciences); à Paris.

Th. Jouffroy ✵, Professeur de philosophie au Collége de France, membre de la Chambre des Députés; à Paris.

Monnier, Désiré, Homme de lettres; à Lons-le-Saunier.

Victor Hugo ✵, de l'Académie de Toulouse, etc.; à Paris.

Le Baron Delort ✵ C ✵, Lieutenant-Général, Chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de la Société d'émulation du Jura, de l'Académie royale de Marseille, Commandant la 19e. division militaire, membre de la Chambre des Députés.

Coillot, Docteur en médecine, à Montbozon.

Pouillet ✵, Professeur de physique à la Faculté de Paris.

Marjolin ✵, Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins.

Péclet ✵, Professeur de physique et de chimie à la Faculté des sciences et à l'école centrale des arts et manufactures; à Paris.

Dalloz ✵, Avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation.

Lancrenon, Peintre d'histoire; à Paris.

Damoiseau ✠, Membre de l'Académie des sciences et du bureau des longitudes.

Cordier ✠, ancien Inspecteur des Ponts et Chaussées, membre de la Chambre des députés.

Le Comte Donzelot C ✠ G ✠, Lieutenant-Général, ancien gouverneur de la Martinique et des Iles sous le vent; à Ville-Evrart, près de Neuilly-sur-Marne.

L'Abbé Receveur, Professeur à la Faculté de théologie de Paris.

Gerrier, Doyen du conseil de préfecture du Jura; à Lons-le-Saunier.

Pauthier, Orientaliste; à Paris.

Bernard C ✠ G ✠, Lieutenant-Général, Aide-de-Camp du Roi; à Paris.

Violet d'Epagny, Littérateur; à Paris

Francis d'Allarde, Littérateur; à Paris.

Marsoudet, Littérateur; à Salins.

Ch. Cuvier ✠, Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Joly, Littérateur; à Paris.

Duvernoy, Docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Strasbourg.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS

Nés hors de la Province de Franche-Comté.

Messieurs,

Amanton ✠, Conseiller de préfecture et membre de l'Académie de Dijon; à Meudon.

Blaze, de l'Athénée de Vaucluse, correspondant de l'Institut de France; à Avignon.

Chérubini ✵, Membre de l'Institut; à Paris.

Civiale ✵, Docteur en médecine, membre de l'Académie des sciences; à Paris.

De Cailleux ✵ ✵, Secrétaire-Général des musées royaux; à Paris.

Le Baron De Gérando G ✵, Conseiller-d'Etat, membre de l'Académie des inscriptions; à Paris.

De Gouvenain, membre de l'Académie de Dijon.

Le Baron Desgenettes O ✵, membre de l'Académie des sciences; à Paris.

Le Baron de Stassart ✵, membre du Sénat belge; à Courioule, près Namur.

David ✵, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris.

Dugas-Montbel ✵, Membre honoraire de l'Académie des inscriptions, membre de la Chambre des députés; à Paris.

Le Comte de Villeneuve-Bargemont ✵, à Nancy.

Flatters, Statuaire; à Paris.

George, ancien Professeur de mathématiques; à Nancy.

Gervaise, Directeur des contributions directes; à St.-Lô.

Humbert-Jean, Professeur des langues orientales; à Genève.

Klaproth, Jules, Orientaliste; à Paris.

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences à l'Académie de Dijon.

Moulinié, Pasteur émérite de l'Eglise protestante; à Genève.

Pariset ✵, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris.

Peignot, Inspecteur des études, membre de l'Académie de Dijon.

Picot, Professeur d'histoire; à Genève.

Riboud ✵, Secrétaire de la Société d'émulation; à Bourg.

Le Comte de Sellon, Membre du Conseil représentatif du canton et de la ville de Genève, président et fondateur de la Société de la paix.

Soulié ✵, l'un des conservateurs de la bibliothèque du Roi à l'Arsenal.

Le Baron Taylor ✵ ✵, à Paris.

Teissier ✵, Préfet du département de l'Aude; à Narbonne.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance publique du 28 *Janvier* 1833.

Ordre des Lectures. . . . . Pag. 1

Quelques chapitres d'un Essai *sur la Philosophie politique*, par M. le Président ouvrant la séance. 2

Rapport sur les travaux des Académiciens pendant l'année 1832; par M. le Secrétaire-Perpétuel. 21

Le 2e. Chant de l'*Art poétique simplifié*; par M. Trémolières. 51

Notice sur les causes de l'existence des cavernes, et sur celles des principaux phénomènes qu'on y observe; par M. Parandier. 59

Quelques vues sur la *Perfectibilité* de l'espèce humaine; par M. L. Bretillot. 85

Éloge de Florian, pièce inédite qui a partagé le prix de poésie décerné par l'Académie royale du Gard en 1832; par M. Viancin. . . . 108

Programme des Concours pour les années 1833 et 1834. 130

Liste Académique. 133

FIN DE LA TABLE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS,

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1833.

BESANÇON,

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR
DE L'ACADÉMIE,
SUCCESSEUR DE VEUVE DACLIN, GRANDE-RUE, N. 41.

1833.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1833.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. LE RECTEUR BERTAUT.

Ordre des Lectures:

RAPPORT *sur le Concours de l'année,* par M. le SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

ÉPÎTRE *à un Curé de campagne,* par M. DEMESMAY.

DISSERTATION *sur l'Origine de la Législation et du Pouvoir,* par M. COURVOISIER.

ODE *sur les Avantages des Croyances religieuses,* par M. VIANCIN.

LE 3e. CHANT *de l'Art poétique simplifié ou réformé,* par M. TRÉMOLIÈRES.

PROGRAMME *des Concours pour les années* 1834 *et* 1835.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE L'ANNÉE,

PAR M. LE PROFESSEUR GENISSET,

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

Messieurs,

Il y a aujourd'hui un an, dans cette même enceinte, vous déploriez la mort prématurée de l'homme célèbre, du grand naturaliste qui venait d'être enlevé à la France et à l'Europe; et, voulant donner un caractère plus solennel à l'expression de vos regrets, vous proposiez pour matière du concours, à l'exclusion de tout autre sujet, l'Éloge de Georges Cuvier.

Vous ne vous êtes point dissimulé, Messieurs, la grandeur de cette tâche, et les difficultés qui se présenteraient à la remplir. Vous saviez à l'avance que, pour louer dignement Cuvier, il fallait se montrer juste appréciateur du nouvel ordre d'idées qu'il a établi, de la nouvelle impulsion qu'il a donnée par ses découvertes; qu'il fallait avoir, en quelque sorte, pénétré dans les profondeurs de ce vaste génie, où venaient se réfléchir toutes les clartés de l'intelligence; s'être élevé par une méditation approfondie de ses doctrines, à cet esprit d'abstraction et d'analyse qui remonte à l'essence des choses, et les résout dans

leurs principes pour en soumettre les détails à l'examen, faculté qui distingua Georges Cuvier d'une manière si éminente ; avoir mesuré, pour ainsi dire, la force et l'étendue de cette puissance d'observation qui lui a livré le secret de tant d'analogies insaisissables jusqu'à lui, et l'a mis en possession de recréer la science sur les vrais plans de la nature, d'en renouveler toutes les méthodes, de formuler avec une admirable précision les lois de coexistence dans les êtres organisés, et d'harmonie entre toutes les parties d'un être ; d'appliquer ces mêmes lois à la zoologie vivante, pour la classification des animaux, à la zoologie morte, pour leur résurrection ; de retrouver dans les entrailles de la terre, où ils étaient ensevelis, les véritables titres du genre humain ; de donner une histoire à notre globe, et une invariable fixité à la théorie de ses révolutions : en un mot, vous aviez senti, Messieurs, que, pour louer dignement Cuvier, il faudrait en quelque sorte être Cuvier lui-même.

Aussi, malgré l'émulation et les connaissances qui tendent chaque jour davantage à se populariser dans notre belle province, vous n'avez pu vous attendre à voir un grand nombre d'écrivains se presser dans la lice. Deux seuls y sont entrés, mais avec des forces bien inégales. L'un d'eux s'étant d'ailleurs fait connaître, contre le prescrit de vos statuts et la loi de nos usages, s'est trouvé, par ce fait seul, hors du concours. Je n'aurai donc à vous entretenir, Messieurs, que d'un seul ouvrage, celui qui porte pour épigraphe cette sentence extraite du Recueil des éloges historiques de Cuvier : *La vie des savans nous enseigne à*

chaque page, que les grandes vérités n'ont été découvertes et établies que par des études prolongées, solitaires, dirigées constamment vers un objet spécial, guidées sans cesse par une logique méfiante et sévère.

Cet éloge, Messieurs, offre deux parties très-distinctes. Dans la première, après avoir montré Georges Cuvier comme un de ces génies créateurs que la Providence fait paraître à de rares époques pour agrandir l'intelligence de l'homme et le rapprocher du but de sa destinée, l'écrivain trace rapidement ce que l'Aristote des temps modernes a fait pour trois branches de la science naturelle qu'il a spécialement illustrées, la zoologie, l'anatomie comparée et l'histoire de la terre. Il faut l'entendre lui-même dans ce passage de son introduction, qui est comme le sommaire de la première partie, renfermant les titres scientifiques de Cuvier à l'immortalité.

« Au moment, dit-il, où ses premiers écrits parurent, aucun naturaliste, peut-être, ne pensait que la zoologie pût encore illustrer un nom. Il semblait, en effet, que Linnæus, par ses méthodes précises et faciles à saisir; Buffon, par ses tableaux animés, ses vues hardies et cette alliance inconnue jusqu'à lui de la science avec l'éloquence, eussent épuisé la matière; mais, pour l'homme de génie, la nature est une source intarissable d'études et de méditations. En appliquant le principe de la méthode naturelle à la classification des animaux, M. Cuvier parcourut une carrière zoologique non moins brillante que celle de ces deux grands hommes.

» Jusqu'à lui, quoiqu'elle eût occupé Camper,

Blumenbach, Hunter, Daubenton et Vicq-d'Azir, l'anatomie comparée n'avait guère été qu'un objet de curiosité ou de dissertations plus ou moins ingénieuses; M. Cuvier sut en faire une science, devenue en ses mains la base fondamentale de l'histoire naturelle et la source la plus abondante de vérités physiologiques.

» Les travaux des De Saussure, des De Luc, des Pallas et des Werner, paraissaient avoir amené la géologie à la perfection qu'elle pouvait atteindre; M. Cuvier, par la découverte d'un genre de monumens que la nature vivante a laissé dans les entrailles du globe, sut donner à cette science un nouvel ordre d'idées, dont les développemens féconds ont changé le caractère de sa philosophie..... »

Telle est, Messieurs, l'idée rapide que trace l'écrivain, des travaux scientifiques du grand naturaliste; idée qu'il reprendra bientôt pour en compléter l'objet dans la première partie de son ouvrage.

Quant à la seconde partie, il la consacre à retracer les travaux administratifs de ce savant, dans les places éminentes auxquelles il a été appelé, et où son génie a développé une activité nouvelle et de nouveaux moyens de puissance.... Citons encore ici le tableau abrégé de cette autre période.

« Il semble que les travaux nécessaires pour donner ainsi une nouvelle impulsion à trois branches des sciences naturelles, devaient suffire pour occuper et pour illustrer la plus longue vie; cependant ce n'était point assez pour la vaste intelligence de M. Cuvier. Historien des sciences et de l'académie, professeur éloquent, auteur d'ouvrages immortels, il a voulu

rendre à ses contemporains des services plus immédiats en s'associant au corps chargé de diriger l'instruction de la jeunesse ; et les talens qu'il développa dans ces nobles fonctions ayant fait connaître au pouvoir sa capacité pour les affaires, il fut appelé, dans les derniers jours de l'Empire, à prendre part aux travaux du Conseil d'Etat, et, quelques années plus tard, à présider une de ses sections. C'est ainsi qu'il se vit engagé dans une carrière que les événemens de nos jours ont rendue si difficile, et dans laquelle, exercé comme il l'était à la recherche de la vérité, animé de ce respect religieux pour l'équité, que lui inspirait la droiture de son caractère, éclairé par de profondes connaissances administratives, et guidé par une intégrité digne des temps antiques, il s'est acquis comme homme d'Etat, une célébrité peut-être égale à celle qu'il a su conquérir comme savant.

» On comprend, poursuit l'écrivain, que, menant de front des travaux si divers, ils ont été plus ou moins mêlés l'un à l'autre ; pour nous, qui n'écrivons pas sa biographie, mais son éloge, c'est-à-dire une appréciation de ses mérites, afin de ne point fatiguer le lecteur par des retours fréquens sur le même sujet, au lieu de l'ordre chronologique de ses travaux, nous suivrons l'ordre des matières que nous venons sommairement d'indiquer, et nous essaierons de caractériser sans interruption ce qu'il a fait sur chacune d'elles : mais, comme de longs détails sur sa vie ne nous permettraient pas de nous livrer à cet examen, nous n'indiquerons que ceux qui nous paraissent absolument indispensables.... »

Ce plan bien conçu, Messieurs, dont le panégyriste vient de faire confidence à ses lecteurs, il le remplira avec la supériorité d'un homme qui a su envisager toutes les faces de son sujet, et le dominer en entier.

Il faudrait lire tout ce discours pour en considérer l'ensemble, pour en observer l'ordre et la gradation; mais le peu de temps qui m'est accordé ne me permettra de citer qu'un petit nombre de passages; je tâcherai d'en faire un choix qui mette à même cet auditoire de juger le mérite du concurrent, principalement sous le rapport des vues philosophiques qu'il embrasse.

Et d'abord, il ne manque jamais de rendre sensible la marche de Cuvier dans ses hautes méditations, et de présenter les conséquences générales des faits que le savant naturaliste a puisés dans son observation. C'est ainsi qu'en décrivant les commencemens de la réforme qu'il opéra dans les classifications de Linnée, puis dans le règne animal tout entier, il fait, en quelque sorte, assister le lecteur à ces créations successives du génie, dont il ne manque jamais d'exposer ensuite les magnifiques résultats.

« Arrivé, dit-il, en Normandie, dans l'année 1788, les facilités que donnait à M. Cuvier le voisinage de la mer, lui firent naître la pensée d'en étudier les productions. Il s'attacha d'abord aux animaux de la classe des vers de Linnée; mais ayant éprouvé quelques difficultés dans la détermination des espèces et même des genres tels qu'ils avaient été établis, il chercha si leur structure interne ne pouvait pas lui donner des caractères plus précis; et le besoin de

classer les faits qui paraissaient entraîner irrésistiblement son esprit, lui fit bientôt sentir qu'il était impossible d'assigner aucun caractère commun à ces animaux, et qu'il restait un vide à remplir en zoologie.

» Linnæus et Buffon avaient popularisé la science, l'un en la rendant plus facile, l'autre en lui donnant un caractère philosophique et lui prêtant tous les charmes de l'éloquence ; mais cette popularité même l'ayant prodigieusement enrichie, il devenait indispensable d'admettre une autre méthode de classification ; et les systèmes fondés sur un seul organe ne pouvant conduire à ranger les animaux selon leurs degrés d'affinités, M. Cuvier pensa qu'il fallait appliquer à la zoologie des principes analogues à ceux de la méthode naturelle, introduite tout nouvellement avec tant de bonheur dans la botanique, et qui consiste à distribuer les faits dont la science se compose, en propositions tellement graduées et subordonnées dans leur généralité, que leur ensemble soit l'expression des rapports réels des êtres.... »

Après avoir rendu compte des circonstances heureuses qui permirent à Georges Cuvier de donner suite à cette première inspiration, d'étendre ces mêmes principes à d'autres classes, et de consigner les résultats de leurs applications diverses dans plusieurs mémoires ; enfin, de compléter tout le système du *règne animal*, qu'il a exposé depuis dans deux éditions successives, l'écrivain fait connaître les vues philosophiques qui ont présidé à cet ensemble d'admirables déductions.

« Dans ces ouvrages, dit-il, M. Cuvier partant

de ces principes (vulgaires aujourd'hui, grâces à la persévérance qu'il a mise à les répandre, soit dans ses écrits, soit dans ses leçons orales, et grâces à l'influence que ses idées ont acquise), que l'histoire naturelle d'un être est la connaissance de tous les rapports, de toutes les propriétés de cet être, et que toute son organisation doit servir à lui assigner une place dans un arrangement méthodique, il en conclut que l'anatomie et la physiologie doivent servir de base à la zoologie, et que le fait de l'organisation le plus général, le plus constant, doit déterminer les grandes divisions, et les faits moins généraux et plus variables, les divisions secondaires. Il établit ainsi une subordination de caractères et de coupes, qui doit et peut seule être le principe d'une méthode naturelle, c'est-à-dire d'une manière d'ordonner les êtres de telle sorte que la place occupée par chacun d'eux donne une idée générale de son organisation et des rapports qui le lient avec tous les autres; méthode qu'il regardait comme la science elle-même, réduite à sa plus simple expression. C'est ainsi qu'examinant les modifications qu'éprouvent, dans le règne animal, les organes de la circulation, de la respiration, et des sensations, au lieu des six classes de Linnæus, c'est-à-dire des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles, des poissons, des insectes et des vers, M. Cuvier établit quatre grands types, des animaux vertébrés, des animaux mollusques, des animaux articulés et des animaux rayonnés, qu'il appelle *embranchemens;* et il divise chacun de ces types en quatre classes, de valeur à-peu-près égale aux quatre qui divisent les vertébrés.... »

On pourrait croire, Messieurs, que cette division, poussée jusqu'aux dernières limites du règne qu'elle comprend, tendait à exagérer de beaucoup l'importance des classes inférieures. L'auteur l'a senti; il va au-devant de cette objection, et la résout par une explication éminemment philosophique.

« Déjà, dit-il, depuis Linnæus, on avait compris que ni la grandeur, ni l'utilité ne doivent entrer en ligne de compte dans les distributions scientifiques.... Nous avons d'ailleurs si peu de données sur les vues de l'Auteur de la nature, que les animaux qui nous paraissent de peu d'importance par rapport à nous, sont peut-être aussi nécessaires au plan général du Créateur, que ceux qui sont placés à la tête de l'échelle des êtres.... »

Toutefois, l'auteur de l'éloge regarde comme un léger travail la division des classes, comparée à celle des ordres, des familles et des genres, à l'établissement et à la critique des espèces; mais les bornes qu'il était forcé de se prescrire ne lui permettant pas un examen approfondi de ces nouvelles divisions, il a soin de caractériser leur importance, en avertissant *que les principes sur lesquels elles reposent présideront nécessairement aux changemens que de nouvelles observations rendront indispensables; que les bases de toute classification géologique sont désormais posées; et que leur solidité prouvera mieux que tous les discours aux naturalistes futurs, le génie élevé de l'auteur du* RÈGNE ANIMAL.... Ainsi, le concurrent admettant la marche indéfiniment progressive des sciences, comme étant dans la nature du génie de l'homme, et par

conséquent dans les vues de son auteur, ne se laisse pas aller à l'enthousiasme d'une vaine superstition; il est loin de se persuader que le savant, pour lequel il professe d'ailleurs la vénération la plus profonde, ait touché aux dernières limites de la possibilité des découvertes; mais la simplicité avec laquelle il expose cette idée, et la délicatesse des compensations dont il l'entoure, montrent jusqu'à quel point il porte le sentiment de la vérité, allié au goût des convenances.

« Ce livre (dit-il, en parlant de la théorie du *règne animal*), subira le sort de tous les ouvrages scientifiques; l'esprit dans lequel il est conçu restera seul immuable. Il n'est aucun naturaliste qui n'en sache aujourd'hui plus qu'Aristote, aucun élève de l'école polytechnique qui ne soit plus savant que Newton, et peut-être, dans un siècle, la vaste science de M. Cuvier sur l'organisation, sera surpassée par celle de tout étudiant; mais Aristote, Newton et Cuvier n'en resteront pas moins l'honneur éternel de l'esprit humain.... »

Ce furent, Messieurs, ces ouvrages de classification, basés eux-mêmes sur des travaux anatomiques, qui, se perfectionnant de jour en jour, et apportant incessamment à sa connaissance de nouveaux faits d'observation, amenèrent Georges Cuvier à ces immortelles leçons d'anatomie comparée, qu'il commença au Muséum, et dans lesquelles, *au lieu de considérer la structure tant intérieure qu'extérieure de chaque animal séparément, il a successivement examiné chaque organe dans toute la série des animaux, et noté avec exactitude toutes les modifications et*

transformations qu'ils éprouvent, pour en déduire la théorie générale de leurs fonctions.... L'écrivain ne sépare point de cet ouvrage la formation du cabinet d'anatomie, due au célèbre professeur, qui aimait y puiser les preuves démonstratives dont il voulait appuyer tout ce qu'il enseignait dans ses leçons. « A cet effet, dit son panégyriste, il rassembla dans un grenier, transformé depuis en une galerie, les préparatifs délaissés et mutilés de Daubenton et de l'Académie des sciences, et, les multipliant par un travail opiniâtre et par une direction bien entendue de ses aides, il parvint à créer cette collection, la plus riche qui soit encore en Europe, et dans laquelle non-seulement ses élèves se sont formés, mais ses émules et ses rivaux sont venus chercher des inspirations puisées dans des préparations souvent faites de ses propres mains.... »

Toutefois, Messieurs, Georges Cuvier était trop riche de sa propre gloire, pour que son panégyriste eût besoin de lui faire honneur des travaux de ses devanciers. « Sans doute, dit-il à ce sujet, il serait impossible d'indiquer ici ce qui, dans ce lieu, appartient nommément à M. Cuvier; sans doute il a mis à contribution tous les auteurs qui s'étaient occupés de l'anatomie des animaux; il a profité des ouvrages des Swammerdam, des Collins, des Monro, des Hunter, des Camper, des Blumenbach, des Daubenton, des Vicq-d'Azir et de plusieurs autres; mais une foule de faits nouveaux et importans lui sont dus; et ce qui lui appartient bien certainement, c'est la manière élevée de considérer cette science; c'est la méthode rigoureuse avec laquelle il a suivi chaque organe dans

toute la série des animaux ; c'est la patience qu'il a mise à noter les différences qu'ils présentent, et les effets qu'elles doivent produire ; c'est la justesse d'esprit qu'il a montrée en se bornant à ne déduire que les conséquences qui dérivent exactement des faits, sans s'abandonner aux séductions de l'esprit de système ; c'est, enfin, cette clarté, cette concision dont il a donné une preuve éclatante en réunissant dans une seule leçon sur l'économie animale, la substance de nombreux volumes écrits sur ce sujet.... »

Ecoutons ensuite l'écrivain exposer les principales idées physiologiques qui découlent de cet immortel ouvrage. « Ces principes sont, dit-il, que la vie est un tourbillon d'une certaine matière sous une forme déterminée ; que le principal agent de cette vie est un fluide impondérable, le fluide nerveux ; que la sensation et la reproduction des êtres sont des problêmes à jamais incompréhensibles pour notre esprit, et que l'instinct est une sensation interne, une sorte de somnambulisme qui détermine certains animaux à exécuter, à leur insu, depuis la création de l'espèce, des actions souvent très-compliquées, sans les avoir apprises de leurs parens ou de l'expérience.... »

Enfin, Messieurs, nous arrivons à un ordre de faits plus féconds encore en brillans résultats pour la philosophie naturelle et pour la théorie de la terre. L'auteur de l'éloge va nous initier aux savantes méditations qui préparèrent l'immense découverte à laquelle Georges Cuvier fut amené par l'anatomie des animaux vertébrés, comme il était parvenu à la réforme des systèmes de classification zoologique par l'anatomie des mollusques.

« Considérant, dit-il, qu'un être organisé forme un système complet, destiné par la nature à jouer un certain rôle, et dont toutes les parties sont liées les unes aux autres, M. Cuvier comprit qu'il existe une corrélation de formes tellement nécessaires entre ces parties, qu'aucune d'elles ne peut être modifiée sans que le tout s'en ressente, et que chaque modification suffit à elle seule pour faire connaître toutes les autres; et il conclut de là que chaque os du squelette d'un animal porte des caractères de classe, d'ordre, de genre et même d'espèce. Ayant appliqué cette doctrine à la détermination des ossemens épars dans les différentes couches de notre sol, il trouva ce que n'avaient aperçu ni Camper, ni Daubenton, qui s'étaient occupés aussi de l'application de l'anatomie comparée à la détermination de quelques ossemens, que ces débris d'animaux appartiennent à des races éteintes, différentes de celles qui existent maintenant. Cette découverte a fait connaître, par la suite de ces recherches, un fait non moins imprévu, c'est que les différences qui existent entre les animaux vivans, augmentent en raison de l'âge des couches qui les recèlent, de manière qu'un exposé de ces différences deviendrait une sorte de tableau chronologique des terrains.... »

Forcés que nous sommes, Messieurs, de mettre des bornes à nos citations, nous laisserons l'écrivain exposer ensuite les conséquences les plus générales de ces faits nouveaux, soit par rapport aux modifications successives que le temps a fait éprouver aux anciennes espèces, et qui ont amené les formes actuelles,

soit par rapport aux époques négatives de l'existence de la vie sur notre planète, alors que *les forces physiques brutes agissaient seules sur ce sol embelli depuis par toutes les merveilles de la végétation et de l'animalisation;* nous le laisserons, dis-je, exposer à loisir comment, de ces faits nouveaux dont la géologie n'a pas manqué de s'emparer comme d'un moyen sûr de constater la nature des terrains, souvent difficile à établir par l'analyse chimique et par l'ordre de superposition, Georges Cuvier sut déduire la division des couches stratifiées de notre globe, qu'il sépara en deux classes, les unes formées dans les eaux douces, les autres dans les mers; comment, de là, il parvint à la découverte d'un autre fait non moins curieux et non moins fertile en déductions, c'est que plusieurs parties de notre sol ont été recouvertes alternativement par la mer et par les eaux douces ou saumâtres; nous le laisserons expliquer, enfin, par quels immenses travaux, associant à cette masse d'observations les recherches historiques les plus étendues et les plus consciencieuses, il parvint à démontrer la fausseté de ces prétendus documens qui font remonter l'existence des sociétés humaines fort au-delà de la dernière révolution physique, qu'il considère comme le point de départ des traditions historiques positives, et qui est aussi l'âge que les éboulemens, les alluvions et la marche des dunes assignent à cette dernière révolution, et comment il arriva, d'accord avec les Saintes Ecritures, à cette conséquence que, *s'il existait des hommes avant cette époque* qu'il fait remonter à cinq ou six mille ans, *ce n'était point sur le sol*

actuel, mais sur un sol disparu par une catastrophe qui n'aurait épargné que quelques individus des diverses races répandues aujourd'hui sur la surface du globe.

Jusqu'ici, Messieurs, entraîné par l'examen des travaux du savant dont il fait l'éloge, le panégyriste n'avait point encore parlé de la position que leur brillant éclat lui fit dans le monde. Il s'y décide, surtout pour offrir à la jeunesse un grand exemple, un exemple capable, au-dessus de tous les autres, de l'exciter au travail, et de l'engager à ne pas se laisser vaincre par le découragement.... « De suppléant, dit-il, M. Cuvier est devenu professeur au Muséum d'histoire naturelle, et successivement professeur au Collége de France, membre de l'Institut, l'un de ses premiers secrétaires temporels et son secrétaire-perpétuel, inspecteur des études, conseiller de l'Université impériale, maître des requêtes, conseiller d'Etat, grand officier de la Légion d'honneur, l'un des quarante de l'Académie française, membre honoraire de l'Académie des inscriptions, membre de toutes les sociétés savantes du monde, enfin, pair de France... »

Toutefois, dans la crainte que cette longue liste des emplois et des honneurs dont Georges Cuvier fut revêtu, ne donne lieu de croire que *l'ambition, comme pour fournir au monde une nouvelle preuve que le génie ne met pas à l'abri des faiblesses humaines, avait courbé sous son joug ce dominateur de la science,* le concurrent établit avec autant de précision que de vérité, la fausseté et l'injustice dont cette opinion serait d'avance frappée. « Plusieurs fois il a refusé, dit-il,

la place d'intendant du Jardin du Roi, si grandement illustrée par Buffon ; peu de temps avant la mort de M. de Richelieu, il refusa le portefeuille de Ministre de l'Intérieur. Loin d'avoir sollicité ses places ou ses honneurs, quelques-uns lui furent conférés pendant son absence : il était à Marseille, lorsqu'il fut élu secrétaire-perpétuel de l'Institut ; à Rome, quand il fut nommé maître des requêtes ; à Londres, lorsque l'Académie française l'appela dans son sein ; en Hollande, lorsqu'il reçut une dotation de l'empereur ; et c'est par un mouvement spontané de Louis XVIII qu'il fut créé baron.... » Puis, le même panégyriste le représente sans cesse occupé de faire tourner au profit de la science et au perfectionnement de ses propres travaux, principalement de son ouvrage sur les ossemens fossiles, ces mêmes honneurs et ces emplois qui vinrent le chercher plutôt qu'il ne les souhaita, et les missions délicates qu'il eut à remplir dans l'exercice de ces hautes fonctions, visitant toutes les collections étrangères, et faisant dessiner tout ce qui lui paraissait mériter son attention.

L'empereur l'avait chargé, en 1808, de présenter un tableau des progrès des sciences depuis 1789. « C'était, dit l'écrivain, pour répondre à une vaste pensée de Napoléon, qui voulait mesurer en quelque sorte tout ce qu'avait produit le grand mouvement imprimé vers cette époque à tous les esprits ; et l'on peut hardiment affirmer, ajoute-t-il, que la hauteur d'exécution de cet écrit égale l'élévation de vues qui l'a dicté. Enchaînement des faits, exactitude dans l'analyse des travaux d'autrui, clarté inexprimable

dans l'aperçu qu'il en donne, sagesse avec laquelle il distribue à chacun ce qui lui est dû, tout concourt à placer cet ouvrage au premier rang de ceux que nous possédons sur l'histoire des sciences.... »

Selon l'auteur de l'éloge, les mêmes qualités qu'il vient d'énumérer se retrouvent éminemment dans les analyses des travaux de l'Académie des sciences, que Georges Cuvier, comme secrétaire-perpétuel de l'illustre corporation, était chargé de rédiger; dans ses nombreux rapports sur divers mémoires présentés à l'Institut, surtout dans ses éloges, *où, mieux encore que Fontenelle, il a su mettre la science à la portée des gens du monde, et charmer le lecteur par le tableau naïf de la vie des hommes, presque tous occupés à vaincre, dans leur jeunesse, les difficultés de leur position; et par les réflexions vivement empreintes d'une saine philosophie, qu'il tire si habilement de son sujet.*

« Tous ces mérites, ajoute l'écrivain, M. Cuvier les avait portés peut-être au plus haut degré où l'homme puisse atteindre, dans un ouvrage qui n'existe malheureusement que dans la mémoire de ses auditeurs, nous voulons dire *l'Histoire des sciences naturelles*, qui faisait depuis quelques années le sujet de ses cours au Collége de France, et dont nous ne pouvons indiquer ici que le principe fondamental, savoir, que, les sociétés n'ayant pu se développer qu'à l'aide de la découverte des propriétés naturelles des corps, à chacune de ces découvertes correspond un nouveau degré de civilisation, et qu'ainsi l'histoire de cette civilisation, et par conséquent de l'humanité tout en-

tière, est intimement liée à l'histoire des sciences naturelles. Pour envisager son sujet d'une si grande hauteur, poursuit-il, il avait dû étudier à fond toutes les sciences historiques et philosophiques; il avait dû parcourir tous les livres, afin de remonter à l'origine des découvertes; travail immense, et qui demande une extrême perspicacité; car souvent les écrivains, dans leurs ouvrages, ne déposent les idées qu'en germe, laissant les faits presque aussi voilés qu'ils le sont dans la nature.... »

Nous manquerions au devoir que nous remplissons ici en votre nom, Messieurs, et surtout nous craindrions de compromettre notre ministère envers l'auteur qui a répondu si généreusement à votre appel, si nous passions sous silence le compte qu'il rend de l'opposition soutenue par l'illustre naturaliste contre deux écoles métaphysiciennes, dont l'une a fait ses efforts pour lier les phénomènes naturels à des principes rationnels, suivant en cela une marche contraire aux écoles d'Aristote, de Bacon et de Newton, qui s'en tiennent aux principes généraux déduits des faits, à l'expérience généralisée; et l'autre qui, tout en s'appuyant sur les faits, les croit assez nombreux pour être ralliés sous un principe unique, qu'elle pense avoir rencontré, et adopte, dans les phénomènes naturels, la théorie de l'unité de composition.

Georges Cuvier, qui, à l'exemple d'Aristote, de Bacon et de Newton, regardait l'observation et l'expérience comme les seules régulatrices des études scientifiques, ne pouvait manquer de s'élever avec force contre ces écoles; et d'abord, contre la pre-

mière, en combattant *ces systèmes* à priori, *qui dérivent si peu des principes des choses, et sont si évidemment imaginés pour expliquer les connaissances personnelles de leurs auteurs, que la nécessité des faits reconnus faux après l'invention du système, est démontrée aussi péremptoirement que celle des faits reconnus certains.*

Quant à l'autre école, le concurrent pense que la question a été dénaturée, parce qu'au lieu de restreindre l'application de son principe à quelques-unes des lois ou des fonctions qu'on nomme physiologiques, et qui étant en effet générales, s'appliquent chacune à l'ensemble des êtres pourvus des organes dans lesquels ces lois s'exercent, on l'a étendue à la forme qui, d'accord avec le but, avec le rôle que chaque être doit remplir, ne pouvait pas être la même partout, puisque ce but et ces fonctions varient. Pour rétablir la question et la ramener à ses moindres termes, l'écrivain croit devoir donner un aperçu des idées philosophiques qui découlent de tous les ouvrages de Cuvier, et il le fait en ces termes :

« De même que chaque organe joue un rôle dans l'économie d'un être et concourt pour une part plus ou moins grande au développement des phénomènes que cet être présente, ainsi M. Cuvier pensait-il que chaque être, à son tour, joue un rôle dans l'économie de la nature ; que chacun d'eux est créé pour une fin, et qu'il a reçu du Créateur tous les moyens d'y arriver ; qu'il est doué de tous les instrumens nécessaires pour exécuter l'œuvre à laquelle il est appelé. Il voyait dans la structure des organes, si bien cal-

culée pour faire jouir les individus des propriétés physiques des corps nécessaires à leur existence ; dans ce concours de tous les êtres pour former ce grand ensemble qui fait le sujet de notre étude et de notre admiration ; dans cette chaîne qui lie toute existence à d'autres existences, et qui peut être sans fin comme l'espace et le temps ; il voyait, disons-nous, un but qu'une intelligence s'est proposée, et qu'elle atteint en disposant toutes les combinaisons possibles d'organes sur différens plans.

« Sans s'occuper de la question d'intention, qui paraissait à M. Cuvier la première de toutes, parce que c'est elle qui nous fait apprécier la sagesse et la science infinie de l'auteur de la nature, les partisans de l'école dont nous parlons voient dans tous les êtres une unité de composition, en vertu de laquelle ils ne seraient tous que des modifications d'un plan unique, ou bien (car ils ne sont pas tous d'accord sur cette unité) une fusion d'un certain nombre d'êtres simples pour former des êtres plus composés et plus parfaits.

» Nous ne voyons pas, poursuit l'écrivain, comment on a pu conclure de l'opposition de M. Cuvier à ce système, qu'il était ennemi des progrès des sciences, et qu'il voulait étouffer le génie de ceux qui cherchaient à les faire avancer. Il était trop pénétré de cette maxime de Linnæus, que *les efforts de tous les hommes ne peuvent ébranler une vérité*, pour tenter de mettre obstacle à la propagation d'une découverte.... Mais il savait que toutes les théories enfantées depuis trois mille ans sont tombées, et que les faits bien constatés sont seuls restés debout ; c'était une raison pour lui

d'être circonspect. Il ne méprisait pas les théories qui montrent quelque génie dans leurs auteurs, mais il n'admettait pas légèrement celles qu'on lui présentait. Il repoussait la théorie de l'unité de composition, parce qu'elle lui paraissait contraire aux faits ; il pensait que, fondée sur quelques faits affirmatifs, on l'avait mise au jour sans consulter les faits négatifs, que l'on a conclu des ressemblances, sans avoir égard aux différences; il la repoussait surtout parce qu'il croyait qu'elle peut, comme tout faux système, avoir de funestes conséquences. Tout en reconnaissant que quelques découvertes sont dues aux théories dont les auteurs, en cherchant ce qu'ils espéraient trouver, ont rencontré ce qu'ils ne cherchaient point, il les regardait cependant comme nuisibles, en ce qu'elles flattent cette tendance naturelle des esprits à se reposer, en fait de sciences, sur des croyances qui, ne laissant rien dans le doute, dispensent d'études laborieuses. C'était donc encore par amour pour la science, conclut l'écrivain, c'était par dévouement au culte de la vérité, et non par des motifs personnels, non par le vain désir d'imposer aux autres ses opinions, que M. Cuvier combattait de telles doctrines.... »

Au moment de sa mort, il travaillait non-seulement à cette histoire des sciences dont il a été parlé plus haut, mais à un grand ouvrage d'histoire naturelle descriptive. « Voulant, dit à ce sujet le panégyriste, ajouter l'exemple au précepte, il avait entrepris l'histoire des poissons. Ce choix lui avait été dicté par le besoin de connaître ces animaux pour rédiger l'ouvrage auquel il pensait sans cesse, pour lequel il avait

déjà rassemblé des dessins en grand nombre, dont plusieurs sont exécutés de sa main, l'ouvrage auquel il donnait le titre de sa grande anatomie comparée, l'ouvrage enfin qui devait couronner ses travaux. Une prédilection marquée l'entraînait d'ailleurs vers cette étude. Aussi, parmi les demandes qu'il adressait aux voyageurs, il n'oubliait jamais de les engager à se livrer soigneusement à la pêche. A cette occasion, nous devons dire que l'ascendant de son génie lui donnait une telle autorité, que, par toute la terre, comme on l'a dit de Linnæus, on interrogeait la nature en son nom. Tous les jeunes naturalistes regardaient ses recommandations comme des ordres émanés de la science elle-même, et s'efforçaient de se procurer les objets de ses désirs pour les lui consacrer, comme, dans l'antiquité, les productions des pays étrangers étaient portées en offrande à quelque divinité.... Reconnu d'une voix unanime comme le législateur de la science, les objets eux-mêmes ou leur peinture fidèle étaient soumis à son examen.... »

Messieurs, j'ai insisté spécialement sur cette première partie de l'éloge, parce qu'elle renferme les titres scientifiques de notre célèbre Cuvier à l'immortalité.

Quant à la seconde, elle a pour objet de rappeler ses travaux administratifs; et quoique ces travaux, qui seraient immenses s'ils étaient rassemblés, portent partout l'empreinte de la hauteur de ses vues, de la profondeur et de l'étendue de ses connaissances, de l'élévation et de la modération de son caractère, de son ardent amour pour les sciences et pour l'amélioration de l'instruction du peuple ; quoique l'exposé

qu'en fait l'écrivain soit plein de sentiment et de vérité, je ne puis me résoudre à entrer dans cette longue série de faits qui se touchent l'un l'autre, qui se refusent à l'analyse, et qu'on ne saurait isoler des explications ou même des réflexions qui les accompagnent, sans leur ôter tout l'intérêt moral dont ils brillent. D'ailleurs le temps nous presse et me force d'abréger. Me référant donc au tableau que l'écrivain a tracé de cette deuxième partie comme de la première, dans son introduction que j'ai citée presqu'en entier au commencement de ce rapport, je me contenterai d'extraire les dernières lignes de l'ouvrage, sinon comme un modèle achevé d'éloquence, au moins comme renfermant, sur l'ensemble des travaux du grand naturaliste, un juste jugement d'avenir, et, à l'occasion de la contrée qui le vit naître, un conseil utile à notre jeunesse. Voici comment le panégyriste s'exprime en finissant :

« Tel est, en abrégé, ce que nous avons à dire sur l'homme célèbre dont l'Académie de Besançon a proposé l'éloge, et dont la réputation, déjà si vaste, s'étendra tous les jours davantage, à mesure que les théories actuelles s'écrouleront, que les observateurs impartiaux méditeront ses ouvrages, et qu'ils viendront à mieux sentir que les principes qu'il a déduits des faits connus de son temps, étaient les seules conséquences que l'on en peut tirer.

» Nous espérons, ajoute-t-il, que l'illustration que donne un tel homme à son pays, excitera la jeunesse du département à se livrer avec ardeur au travail, et qu'elle ne laissera pas déchoir cette contrée du rang

élevé où l'a placée le génie de M. Cuvier.... » Cet espoir ne sera pas trompé, Messieurs : nous n'en avons pas seulement pour garant le mouvement rapide imprimé à notre siècle, mais encore le zèle que porte notre jeunesse franc-comtoise dans les travaux les plus sérieux, les encouragemens que vous lui prodiguez, l'autorité de vos conseils et de vos exemples.

Ma tâche est remplie, Messieurs. Je crois avoir fait assez pressentir à l'assemblée qui nous écoute, le jugement que l'Académie a porté sur cet éloge. En effet, soit que l'on en considère le côté scientifique ou le côté moral, on sent que l'écrivain a fait ressortir tous les genres de mérite qui s'attachent aux travaux et à la personne de Georges Cuvier; on suit des yeux, en quelque sorte, les progrès qu'il a fait faire aux sciences naturelles, l'étendue et la puissance des réformes qu'il a opérées dans le système de leurs recherches, la clarté et la profondeur qu'il a mises dans le mode de leur exposition; on apprécie tour-à-tour le savant, le philosophe, l'homme d'Etat, le citoyen; enfin l'on connaît Cuvier. Souvent aussi des vues profondes et de riches aperçus nous ont ouvert comme des points lumineux de perspective à travers les pages de l'écrivain; vous avez remarqué en lui la vénération la plus entière et la plus vraie pour le savant qu'il loue, mais nulle part cette exagération de l'enthousiasme qui est moins une preuve de conviction dans un esprit droit, qu'une marque de faux entraînement dans un esprit superficiel et mal réglé. Vous lui avez su gré d'avoir débarrassé sa diction d'une foule de détails personnels, et d'avoir complété les

exigences de son vaste sujet par des notes renvoyées à la fin de l'ouvrage, qui sont d'ailleurs pleines d'intérêt, et qui auraient pu fournir à votre rapporteur de belles citations, si le temps l'eût permis.

Cependant, comme il n'est rien d'absolument parfait, on pourrait reprocher à cette composition, dans la première partie, quelques répétitions oiseuses, et des longueurs dans la seconde; certaines altérations de mots ou de sens qui ne peuvent être attribuées qu'à l'inattention du copiste, et que l'auteur ne manquera pas de faire disparaître avant de publier son manuscrit; enfin, quelques négligences de style, et peut-être un peu trop d'uniformité dans la diction, surtout au commencement et à la fin de chaque partie, qui sont les endroits le plus généralement susceptibles d'élévation et d'ornement. Mais ces imperfections vous ont paru, Messieurs, comme des taches légères que rachète abondamment le mérite fondamental de l'ouvrage; et vous avez résolu de le couronner.... Bien plus, usant de la faculté que vous vous êtes réservée d'augmenter la valeur du prix, vous avez porté à quatre cents francs la médaille du concours.

Il ne nous reste plus qu'à entendre proclamer, par la bouche de M. le Président, le nom de l'estimable écrivain à qui les suffrages unanimes de la Compagnie ont décerné cette récompense.

ÉPÎTRE

A L'UN DE MES AMIS, M.***, CURÉ DE CAMPAGNE;

PAR M. AUG. DEMESMAY.

Heureux qui, s'écartant de la foule servile,
Loin des sentiers battus, loin des bruits de la ville,
Marchant, la joie au front, sans contrainte et sans fard,
Vers l'Immuable seul élève son regard!
Ce bonheur est le tien, ami; je te l'envie.
Tu n'as pas, comme nous, à dépenser ta vie
Dans des plaisirs souvent suivis d'un long regret,
Que l'on cherche avec bruit, qu'on méprise en secret:
D'un seul point occupé, le terme de la route,
La foi dans ton cœur pur a dissipé le doute.
On dirait que le ciel dans tes nuits t'a parlé,
Que pour toi l'avenir s'est enfin dévoilé;
Il n'est point de mystère en l'existence humaine,
Que ton esprit n'explique et ton cœur ne comprenne.
Heureux! heureux trois fois, dans ta sérénité!
Ton rêve est consolant, s'il n'est la vérité.
Pour nous qui la cherchons, insensés que nous sommes,
Avec notre raison et nos lumières d'hommes,
A peine, par momens, esprits froids et douteurs,
Nous en voyons au loin quelques faibles lueurs.
En vain, vers l'Orient, ce vieux berceau du monde,
Nous portons un regard qui recherche et qui sonde;

Là, cent cultes divers, sous cent noms différens,
Portent de l'homme à Dieu la prière et l'encens;
Sublimes imposteurs, là, des fous ou des sages,
Pour la foule crédule inventent des images;
La forme obscurcit tout. — Suivant le temps, les lieux,
L'homme se crée, adore et détrône ses Dieux :
Ici c'est Mahomet, fondant par la conquête
La puissance d'Allah, dont il est le prophète;
Plus loin, Pan et Brahma, Tien, Isis, Iaho,
Et le plus vieux de tous, le vénérable Fo;
Puis, mille autres encore. — Et toujours des oracles,
Des prophètes partout, des devins, des miracles:
On dirait que l'erreur et que l'absurdité,
Étouffant à plaisir la sainte Vérité,
Se disputent le monde. — Ami, dans cet abîme
Tu n'entends qu'une voix, sûre, constante, intime,
Qui, te venant d'en haut, t'appelle et te conduit :
Heureux ! tu vois le jour où nous trouvons la nuit.
Pour moi, dans cette étude où ma raison s'égare,
N'ayant plus, comme toi, pour me servir de phare,
Ce flambeau qui, jadis, hélas! je m'en souviens,
Brilla sur mes beaux jours, ainsi que sur les tiens,
Je trouve le néant de l'humaine science;
Et pour toucher au but où mon désir s'élance,
Avec simplicité je rentre dans mon cœur;
Là, je trouve Dieu seul, et dis avec ferveur :

O toi que j'entrevois au fond de ces symboles,
Dont le nom, si long-temps voilé de paraboles,
Est écrit plus visible au front du firmament;
Etre immense, sans fin et sans commencement,

Sublime et dernier point où, d'en bas élancée,
Puisse jamais de l'homme atteindre la pensée;
De tout ce qui respire et de tout ce qui fut,
De tout ce qui doit être, âme, principe et but;
Grand Dieu, qui, dans le cœur du méchant et du sage,
Comme un juge inflexible a placé ton image,
Humblement prosterné devant ta majesté,
J'adore ta puissance, et surtout ta bonté!
Oh! fais que, chaque jour plus vivante et plus pure,
Retentisse en mon cœur la voix de la nature;
Que toujours la raison, par ses graves accens,
Dirige en guide sûr mon esprit et mes sens,
Et que surtout mon âme, ainsi qu'un sanctuaire,
Conserve avec amour le goût de la prière.
La prière! premier de tous les dons du Ciel,
Dans le calice amer pure goutte de miel,
Pour rafraîchir le cœur que la souffrance opprime;
De nos mauvais penchans adversaire sublime,
Qui calme, purifie, allège nos douleurs,
Dans nos yeux desséchés ramène encor les pleurs,
Et d'un autre avenir nous donnant l'assurance,
Fait monter jusqu'à toi l'homme et son espérance.
Auprès d'elle en mon cœur place la charité;
Et que le malheureux, dans son adversité,
En moi trouvant un frère, un ami qui partage,
Bénisse quelquefois la main qui le soulage.
Que mon désir s'accorde avec ta volonté;
De voir et de choisir ayant la liberté,
Qu'avant d'agir, j'écoute et consulte, en silence,
Cette voix qui toujours parle en la conscience.
Détourne-moi du mal. — Sans force et sans vertu,

Souvent l'homme faillit sans avoir combattu ;
Trop souvent, insensé ! jouant avec le vice,
Il marche sans frayeur au bord du précipice.
Ne l'abandonne pas. — Sans l'appui de ta main,
Dans le gouffre peut-être il va tomber demain.
Oh ! veille sur ses pas, veille sur sa misère ;
Que ce fils égaré retrouve enfin son père.
Sois toi-même son guide, en ce rude chemin,
Où le mal si souvent nous presse et nous enlace ;
Où, même le plaisir, tout nous trompe et nous lasse ;
Tout, excepté le bien que nous dicte ta loi,
Et le sublime essor qui nous élève à toi.

DISSERTATION

SUR

L'ORIGINE DE LA LÉGISLATION ET DU POUVOIR;

PAR M. COURVOISIER.

Quelle est l'origine de la législation et du pouvoir? Quelle en est la fin? Telle est la matière que je me propose de traiter : elle a commandé votre intérêt sous la plume d'un de nos honorables confrères (1) : je ne ferai, dans cette dissertation, que reproduire et commenter l'axiome qui est la base de l'important travail dont il s'occupe : il est bon d'appeler la discussion sur des principes qui supportent l'ordre social; il est utile de les fixer, de les affermir, aujourd'hui surtout que l'opinion est vraiment la reine du monde : si elle s'égare, il y a péril; ce n'est plus dans le cercle de la théorie que la polémique se renferme.

La législation est *le droit de donner des lois :* de qui vient ce droit? qui le possède? qui peut le conférer? Avant de se livrer à cette recherche, il convient de définir la loi, dans l'acception générale que ce mot comporte.

Le mot *loi*, pris dans son acception générale,

(1) M. Bertaut, séance publique du 28 janvier 1833.

comprend le droit naturel, le droit civil et le droit des gens.

Le droit civil embrasse le droit politique, le droit public et le droit privé; il dérive du droit naturel, car, en devenant citoyen, l'homme ne change, ni ne peut changer les lois de sa nature.

D'autre part, le droit des gens n'est que la loi de nature appliquée aux nations; il leur prescrit, l'une envers l'autre, ce que la loi de nature commande à l'homme envers l'homme : la définition générale de la loi n'est donc que l'expression des droits et des devoirs qui résultent de la nature de l'homme.

Voltaire a beaucoup parlé de la loi naturelle; le nom de cet écrivain célèbre reviendra souvent sous ma plume, et malgré la défaveur qui doit s'attacher à cet effort, je ne rappellerai ses opinions que pour les improuver ou les combattre : il est grand poète, historien judicieux quand sa critique ne s'exerce que sur les temps modernes et le moyen âge (1); son érudition est vaste, son esprit prodigieux, sa mémoire immense; mais, j'ose le dire, quoiqu'il ait été l'idole de son siècle, ce n'est pas dans ses œuvres philosophiques qu'il faut chercher des définitions et des systèmes; il ne raisonne pas; il glose, il plaisante : ailleurs, si riche et si brillant, il n'est plus ici que plagiaire; il ne tire de son propre fonds que l'obscénité, les facéties et l'invective, avouant assez naïve-

(1) Quand il parle de l'antiquité, il l'embrouille, ou il la refait, pour y trouver de quoi déchirer les livres saints, et renverser le christianisme.

ment à ses lecteurs le cas qu'ils doivent faire et qu'il fait lui-même de ses doctrines (1). Quelquefois, empruntant aux anciens des idées sublimes sur Dieu, ses attributs et son essence, il reconnaît, il proclame que la notion du juste et de l'injuste est indépendante de toute loi humaine; qu'il est des récompenses pour la vertu, des peines pour le crime, et que la raison est le flambeau que l'homme a reçu de Dieu pour se diriger et se conduire.

Reniant ensuite ces maximes, et repoussant les conséquences que le simple bon sens peut en tirer, il dit, il redit, *qu'un destin inévitable est la loi de toute la nature; qu'il serait bien singulier, quand tous les astres obéissent à des lois éternelles, qu'il y eût un petit animal, haut de cinq pieds, qui, au mépris de ces lois, pût agir toujours comme il lui plairait..... que l'homme, dans toutes ses idées, dans toutes ses actions, n'est pas déterminé moins invinciblement que la boule poussée par une boule, ou le chien de chasse*

---

(1) *Ami lecteur, je vous ai entretenu des plus grands objets qui puissent intéresser les doctes, de la formation du monde, du déluge, des dames de Babylone, de l'Egypte, des Juifs, des montagnes et de Ninon : vous aimez mieux une bonne comédie, un bon opéra comique; et moi aussi: réjouissez-vous et laissez ergoter les pédans; la vie est courte; il n'y a rien de bon, dit Salomon, que de vivre avec son amie et de se réjouir dans ses œuvres;* t. 16, p. 288, édition de Genève, in-4°. Voltaire se peint dans ce passage, et ce n'est pas le seul où cet aveu coule de sa plume : le lecteur, en effet, n'apprend de lui qu'à s'aveugler, pour mieux se réjouir dans ses œuvres.

qui court nécessairement et volontairement après un cerf..... que les mouches sont nées pour être mangées par les hirondelles, les hirondelles par les pigriéches, les pigriéches par les aigles, les aigles pour être tués par les hommes, les hommes pour se tuer les uns et les autres, et pour être ensuite mangés par les vers..... la preuve de tout cela, *c'est qu'il n'y a point de milieu entre la nécessité et le hasard. Or, il n'y a point de hasard; donc tout ce qui arrive est nécessaire:* cette preuve, sans doute, est sans réplique; cependant, pour mieux convaincre ces esprits faibles, qui ont conçu d'autres idées de Dieu, de sa providence et de sa justice, l'auteur ajoute : *celui qui dira le contraire, débitera la plus plate bêtise qu'un confesseur de filles puisse dire à un homme qui pense:* c'est sur ce ton grave et avec cette force de logique que le prince de la philosophie du 18e. siècle traite et discute ces hautes questions (1).

La loi, selon Rousseau, est *l'expression de la volonté générale.* Cette définition n'est applicable qu'au droit civil: la société civile ayant pour objet le bien commun, les lois qui la régissent doivent reposer, en effet, sur l'assentiment général, soit que la libre soumission le manifeste, soit qu'il s'exprime dans des

---

(1) Voyez, indépendamment de ses contes et de ses romans, qu'un homme sensé ne saurait lire sans jeter le livre, ses Dissertations philosophiques, édition de Genève, in-4°., t. 16, p. 92, 94, 131; t. 22, p. 115; t. 24, p. 161; t. 29, p. 177; et une foule d'autres passages, où, sous divers titres, il reproduit les mêmes idées, le plus souvent dans les mêmes termes.

formes déterminées par la constitution de l'état : le système de Rousseau est vicieux, mais ce n'est pas par la définition qu'il pèche : cette définition ne pouvant concerner que la loi civile, n'atteint pas le but que je me propose ; je ne la rappelle que pour émettre, dès ce moment, une vérité fondamentale dont la suite de ce discours offrira la preuve et le commentaire : *la volonté du législateur n'est pas indépendante, arbitraire, absolue dans l'exercice des attributions dont la constitution de l'état l'investit : une règle la dirige ; une volonté la domine ; la loi que l'homme promulgue n'est que le moyen d'assurer l'observation d'une loi dont la promulgation a devancé la formation des sociétés civiles, d'une loi qui n'est pas soumise à la volonté de l'homme.*

Hobbes reconnaît que les lois naturelles ne sont que des conséquences exactement tirées des principes de la raison, mais n'attachant l'idée de la loi qu'à un ordre signifié par un maître, et ne la rendant obligatoire qu'à cette condition, il pense que *les lois naturelles n'ont proprement force de loi que pour avoir* été publiées par Dieu dans l'Ecriture Sainte : il résulterait de cette version qu'il n'y eut point de lois naturelles obligatoires avant le décalogue, et qu'il n'y en eut, dès-lors, que pour les Juifs et pour les Chrétiens.

Les lois, selon Montesquieu, consistent *dans les rapports qui résultent de la nature des choses :* cette définition embrasse tout ; l'homme, la brute, l'être inanimé : je distinguerai ce qu'elle identifie ; on ne saurait, dans les matières abstraites, user avec trop de soin, de méthode et de précision.

Dès qu'un être existe, il existe par-là même des nécessités qui résultent de sa nature, des conditions auxquelles sa conservation est attachée; cet axiome est incontestable : ces nécessités, ces conditions constituent *ses rapports*, c'est-à-dire *ses relations à sa fin.*

Invariables, irrésistibles, nécessaires dans l'effet comme dans la cause, les rapports des êtres matériels sont *des nécessités* de leur nature ; c'est par une métaphore qu'on les désigne sous le nom de *loi*; la loi suppose un être intelligent qui la comprend, qui est libre de s'en écarter ou de la suivre.

Il en est de même des rapports communs à l'homme et à la brute ; de ce nombre sont les besoins physiques ; un besoin moral, aussi, leur appartient, *l'amour-propre* ou *l'amour de soi :* cette impression naît avec l'homme ; elle le domine en tout et sans relâche ; les privations que la vertu lui dicte, les sacrifices que l'intérêt commun lui prescrit, c'est l'amour de soi qui les lui impose.

Mais l'homme a des rapports qui lui sont propres, la raison, la liberté, la conscience ; ces rapports, quoique de l'essence de sa nature, ne constituent pas *des nécessités*, parce qu'il n'y a pas nécessité dans l'effet : l'amour-propre déréglé suscite les passions ; les passions agitent l'homme ; la raison l'éclaire ; la conscience le retient ; le libre arbitre choisit et décide ; sa loi n'est pas en lui ; ce qu'il trouve en lui, c'est la voix qui la lui commente et la lumière qui la lui découvre : il est libre de la violer ou de s'y soumettre ; ce n'est donc pas *une nécessité* de sa nature : on ne peut l'assimiler, sous ce rapport, au fer qu'attire l'ai-

mant, à la brute qu'entraîne l'instinct : j'éviterai, dès-lors, de le confondre avec tous les êtres, dans la loi commune de la nature ; je chercherai une définition qui s'adapte mieux à mon sujet.

Pour être juste, cette définition doit montrer *la volonté d'un supérieur qui impose à l'homme, conformément à sa nature, des devoirs dont l'accomplissement le rende heureux.*

Elle doit montrer la volonté d'un supérieur, car on n'oblige pas ses égaux.

Cette volonté doit imposer des devoirs, autrement ce ne serait pas une loi.

Ces devoirs doivent avoir pour but et pour effet le bonheur de l'homme, puisque l'amour-propre est une nécessité de sa nature.

L'obligation, enfin, doit renfermer l'idée d'une peine ; la loi serait illusoire, si l'infraction restait impunie.

Ces conditions sont implicitement ou explicitement réunies dans la définition que nous a laissée le droit romain : *jus, quod ab ipso Deo per rectam rationem promulgatum, homines unos inter alios obligat.*

Les publicistes les plus éclairés ont adopté cette définition : on la retrouve dans Puffendorf (1) : *il faut*, dit cet auteur, *poser nécessairement pour principe que l'obligation de la loi naturelle vient de Dieu même, qui, en qualité de créateur et de conducteur souverain du genre humain, prescrit aux hommes, avec autorité,*

---

(1) Droit de la nature, édition in-4°., t. 2, p. 234.

l'observation de cette loi, et la leur fait certainement connaître par les lumières de la raison.

Cette définition réunit tout ce qui doit constituer la loi ; elle est juste, et je m'y arrête : la loi naturelle est une loi universelle, immuable : elle embrasse l'homme partout et en tous lieux ; elle le suit dans l'état de société, qui n'est réellement pour lui que l'état de nature ; elle lui trace des devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers soi-même ; en lui imposant des devoirs, elle lui confère des droits ; le droit est commun, quand l'obligation est réciproque : Dieu l'a dictée, et ce n'est pas en vain qu'on le brave : la raison la promulgue ; si l'homme étouffe ce flambeau, il se ravale au-dessous des bêtes ; s'il marche à sa lumière, il tend à sa fin ; il jouit, selon le vœu de sa nature, de toute la félicité qui lui est permise.

Ces principes sont si certains, si évidens ; ils semblent si incontestables, qu'on ne conçoit pas le besoin de disserter pour les établir.

Il est pourtant des philosophes qui les nient ; ne voulant ni croire, ni penser comme le vulgaire, chacun d'eux façonne à sa guise, la nature, son auteur et ses lois : ces esprits forts n'ont pas reculé devant un monstrueux système enfanté, bien des siècles avant l'ère chrétienne, par de méprisables sophistes, que les vrais sages avaient confondus. Plus misérable que la brute, qui, du moins, a une règle dans son instinct, l'homme aurait été jeté sur la terre sans loi, sans devoirs, par une puissance aveugle, qui l'y aurait placé sans lui assigner une fin, sans exiger qu'il y aspirât, sans lui marquer de voie pour y atteindre : ces rêveries ne

méritent pas qu'on les réfute ; cependant, pour commenter et justifier la définition que je présente, je montrerai comment la raison, si l'on ne se plaît à en fausser l'usage, nous mène, seule et sans efforts, par une suite de principes incontestables et de conséquences nécessaires, à la découverte de ces vérités primitives, qui forment le lien de l'ordre naturel et social, la base immuable des devoirs de l'homme et du citoyen.

L'homme fut créé, car il n'a pu se créer soi-même : la matière aussi fut créée : si elle était éternelle, elle participerait de la nature divine ; le doute, sur ce point, n'est plus sérieux.

Que la matière en fermentation ait produit les élémens et que les élémens aient ensuite façonné le monde ; que des tourbillons l'aient formé, ou qu'il ait été produit par une force projectile ; de quelque manière, enfin, qu'on imagine de le construire, il faut admettre une cause première ; le mouvement n'est pas de l'essence de la matière ; nulle force spontanée ne lui appartient.

Cette cause subsiste par elle-même ; elle est donc éternelle : si elle est éternelle, elle est une, elle est infinie, car l'éternité embrasse tout : tout ce qui est, a été fait par elle ; supposer des causes secondaires, sans cause première, c'est proférer une absurdité : comment peut-elle être ? où est-elle ? Dès qu'on veut le rechercher, on se perd ; mais nous concevons clairement qu'elle doit exister, qu'elle existe, et qu'il n'est pas en nous de comprendre comment elle existe, parce qu'un être borné ne peut embrasser un être sans bornes : il ne nous est pas donné de la pénétrer dans sa substance ; mais la réflexion nous démontre que

l'éternité, l'unité, la toute-puissance en sont nécessairement les attributs.

Le monde est son ouvrage; il y règne un ordre parfait; elle jouit donc aussi d'une intelligence parfaite.

Toute intelligence a quelque fin dans ses ouvrages; quelle est cette fin?

Les êtres inanimés servent aux êtres animés, sans avoir sur eux d'action réciproque; ils ont donc été créés pour ces derniers : l'instinct entraîne la brute vers ce qui fut créé pour elle; la réflexion révèle à l'homme que tout ce qui est, fut fait pour son usage, et qu'il fut lui-même créé pour Dieu.

La bonté, dans le Créateur, est inséparable de la justice; il est l'auteur de tous les hommes, et, devant lui, tous sont égaux; s'ils négligent leurs devoirs envers lui, c'est une ingratitude qui l'offense; s'ils les oublient envers eux-mêmes, s'ils y manquent envers leurs semblables, ils se soulèvent contre sa sagesse, ils se révoltent contre ses desseins : le châtiment est inévitable : la perfection de l'Être suprême ne permet pas de supposer qu'il entretient l'harmonie du monde matériel, pour abandonner le monde moral au désordre et à la dépravation.

L'homme n'est pas un instrument passif que meut une force irrésistible; *il ne subit pas l'immuable loi d'un inévitable destin;* cette étrange conception outrage l'être des êtres, à qui de singuliers adorateurs osent l'adresser comme un hommage : est-il donc besoin de le prouver?

Si l'homme n'est pas libre, si l'inévitable destinée l'entraîne, il n'y a ni vertu ni vice, ni crime ni mérite;

l'œuvre de la création n'a plus d'objet ; Dieu est nécessairement l'auteur du mal : c'est en vain que les artisans de ce système se refusent à cette conséquence ; ils ne sauraient y échapper : les uns imaginent un *bien général*, dont les maux qui désolent notre planète sont un rouage nécessaire et mystérieux ; *un pouvoir central dont les lois ne seront pas dérangées pour l'amour d'un chétif animal, qui, par l'effet de ces mêmes lois, sera bientôt réduit en poussière.*

Un autre, affirmant avec eux que, *bien certainement, le mal physique et le mal moral sont l'effet de la constitution de ce monde*, les avertit que leur solution *n'est qu'un paradoxe ; qu'il serait aussi raisonnable de prétendre que le plaisir est formé de toutes les douleurs, et que la vertu est la somme de tous les vices* (1). Puis, pour se tirer d'affaire, il déclare *que la question du bien et du mal est un indébrouillable chaos* (2). L'auteur dont je rapporte les paroles, est celui *qui fait naître les hommes pour se tuer les uns et les autres et pour être ensuite mangés par les vers.* C'est ainsi que ces philosophes procèdent : ils attaquent les croyances établies, les idées reçues ; divisés sur tout le reste, ils marchent unanimement à cette fin ; ils les sapent, ils les renversent ; ils nous mènent au chaos, et nous y laissent sous les ruines qu'ils ont entassées.

Ce chaos, Voltaire le débrouille dans quelques momens où il s'oublie ; il le débrouille quand il nous

---

(1) Voltaire, t. 17, p. 81.
(2) *Idem*, t. 22, p. 16.

dit : *Il n'y a tant de mal sur la terre que parce qu'il est impossible qu'il n'y en ait pas.... parce que des corps sensibles sont nécessairement soumis à des souffrances physiques ; parce que des êtres qui ont nécessairement des désirs, ont nécessairement des passions, et que des passions ne peuvent être vives sans être funestes* (1). Ou bien quand il écrit à Rousseau, qui n'avait pas alors excité son envie et soulevé sa haine (2) : *Ce qui fait et fera toujours de ce monde une vallée de larmes, c'est l'insatiable cupidité et l'indomptable orgueil des hommes* (3). Je pourrais multiplier les citations ; les plus curieuses seraient extraites d'un Traité de métaphysique composé pour une marquise philosophe, ouvrage qu'il ne destinait pas à l'impression, et qui n'a été publié qu'après sa mort : il y démontre la liberté de l'homme ; il la concilie avec la prescience, dédaignant et réfutant toutes les arguties qu'il accumule si pompeusement dans les œuvres qu'il livre à la presse (4) ; ces contradictions sont inconcevables :

---

(1) Tome 20, p. 525.

(2) *Cet ouvrage* (le Sermon des Cinquante) *est précieux ; c'est le premier où M. de Voltaire, qui n'avait jusqu'alors porté à la religion chrétienne que des attaques indirectes, osa l'attaquer de front : il parut peu de temps après la Profession de foi du Vicaire savoyard : M. de Voltaire fut un peu jaloux du courage de Rousseau, et c'est peut-être le seul sentiment de jalousie qu'il ait jamais eu ; mais il surpassa bientôt Rousseau en hardiesse, comme il le surpassait par le génie.* Avertissement des éditeurs ; Paris, in-4°., t. 32, p. 558.

(3) Correspondance générale ; Paris, in-4°., t. 3, p. 174.

(4) T. 32, p. 483, 513 et suiv.

on doit en conclure que Voltaire et les sophistes de son école écrivaient sans conviction et sans système, ou bien qu'ils voyaient la vérité, et qu'ils la célaient, poussés par l'orgueil et la dépravation à la détruire : fourbes ou sincères, un simple raisonnement suffit, sur ce point, pour les confondre.

Si l'homme n'est pas libre, il n'est qu'une machine, ainsi que le soutenait ce Lamétrie, que l'immuable loi de la nature prédestinait à une fin si peu philosophique. (Il est mort suffoqué par un pâté de faisans aux truffes, dont il devait inévitablement se remplir et s'obstruer jusqu'au gosier.) Si l'homme n'est qu'une machine, le mal qu'il fait ou qu'il éprouve remonte à l'agent par qui la machine est mise en jeu : cet agent c'est Dieu : Dieu est donc l'auteur du mal : ils le nient; ils disent *que le grand être, l'être des êtres, est essentiellement bon, bienfaisant et juste;* il n'y a donc qu'incohérence et contradiction dans leurs idées; ils se vantent de lui rendre, seuls, un digne hommage, et ils en font un tyran fantasque, qui n'a formé des êtres sensibles, doués de volonté et de raison, de discernement et de conscience, que pour tourmenter les uns et réjouir les autres, au gré de ses caprices; pour les mouvoir, les heurter, les briser en dépit d'eux-mêmes, sous le poids d'un inévitable destin.

Ma raison se soulève contre leur audace; ils me citent à son tribunal, et elle les repousse; elle me crie que l'homme est libre; que la liberté est de son essence; qu'il est libre, sur la terre, de se révolter contre son auteur ou de se conformer à ses lois; mais qu'au-delà des bornes de la vie, il est des châti-

mens pour le coupable, et des récompenses pour la vertu.

Voilà ce que le simple bon sens nous révèle, ce qu'on a cru dès les premiers temps, et ce dont on n'eût jamais douté, sans les sophistes et les passions.

Sur ce point encore la philosophie nous arrête : les premiers temps, elle les refait ; les traditions, elle les rejette ou elle les altère ; elle veut que l'homme de la nature n'ait su que brouter et se reproduire ; elle se fatigue à supputer combien il a dû percer de ténèbres et traverser de siècles avant de s'élever à la première idée de Dieu, à la première notion de ses devoirs, de sa vocation et de sa fin. La terre ne fut pas condamnée à cet effort ; les Livres Saints ne sont pas le seul monument qui nous l'atteste : si le Créateur eût traité les hommes ainsi que le veut la philosophie, le premier père de la race humaine eût trouvé la mort dans son berceau : ceci ne touche que de loin à la question que je discute : je devais réfuter les théories qui privent l'homme de sa liberté, car, s'il n'est pas libre, il n'a point de loi ; on n'a pas à s'enquérir d'où sa loi provient, et qui la lui impose : mais je ne les suivrai pas dans la nuit des temps, dont ils épaississent les ombres ; je ne m'arrêterai pas à établir que Dieu n'a pas, ainsi qu'ils le racontent, *planté des hommes sur la terre, comme il y a planté des arbres* (1). J'ai défini la loi de l'homme ; j'ai montré comment la raison lui en révèle les préceptes ; si je réussis à démontrer que cette loi a devancé la naissance de la société

(1) Voltaire, t. 8, p. 4 ; t. 10, p. 4. Genève, in-4°.

civile, qu'elle en est la base et le lien, qu'elle la régit, et que le législateur ne peut l'enfreindre, j'aurai prouvé que la législation n'est pas une institution humaine; que le droit de donner des lois n'est pas un droit que l'homme ait pu conférer à l'homme, ou que l'homme ait pu s'attribuer sur ses semblables.

Sans doute le contrat social est dans les vues du Créateur, puisque l'état de société est dans ses fins; mais quelles qu'en soient la dénomination et la forme, les clauses essentielles sont réglées d'avance; on n'a pas à les combiner, à les consentir; elles préexistent, sacrées, immuables, indépendantes des temps et des lieux.

Notre honorable confrère l'a dit avec raison, et je le répète avec confiance; sa conviction fortifie la mienne; *l'ordre social vient de la nature* (c'est-à-dire de l'Auteur de la nature); *il n'est pas fondé sur des conventions :* ce n'est pas dans un contrat exprès ou tacite qu'on doit rechercher l'origine de la soumission et du pouvoir; ce n'est pas de cette source que découle primitivement le droit de donner à la société civile des lois qui la lient: la loi, destinée à la régir, remonte au-delà; son origine est plus auguste, sa base plus solide, son autorité plus imposante: avant de faire toucher au doigt la vérité de cette assertion, par le rapprochement des lois naturelles et des lois civiles, il est bon de montrer que cette théorie n'est pas une invention des temps modernes; ce fut le dogme de l'antiquité, sous toutes les formes de gouvernement et dans tous les âges: écoutez, Messieurs, ces belles paroles du philosophe romain; je dis *le*

philosophe ; Cicéron se glorifiait de ce titre et des travaux qui lui donnaient le droit de s'en parer, plus que des palmes de l'éloquence et du brillant succès de ses harangues.

« Loi immuable et éternelle, à laquelle nulle autre » loi ne peut être substituée sans crime, et dont le » citoyen ne peut être délié ni par le peuple, ni par » le sénat ; loi qui ne peut être autre à Rome, autre » à Athènes, et qui doit régir tous les temps et tous » les peuples, sous l'empire du Dieu unique, du » souverain monarque de qui elle émane, qui la » manifeste et qui la promulgue. »

C'est ainsi que Cicéron définissait la loi de nature ; et nous, que la révélation éclaire, nous affecterions de méconnaître ce que les sages du paganisme ont si énergiquement exprimé, si nettement conçu, sans autre guide, au sein des ténèbres où l'oubli de la révélation primitive avait plongé le monde, que la voix de la nature et le flambeau de la raison !

Hésiode et Sophocle appelaient les lois ; *filles du Ciel ;* ils les en disaient *descendues, engendrées par les Dieux : leur obéir,* disaient les anciens, *c'est obéir aux Dieux.*

Qui est réputé l'auteur de vos lois, demande l'Athénien au Lacédémonien et au Crétois que Platon lui donne pour interlocuteurs dans son traité sur cette matière ? *est-ce un homme, est-ce un Dieu ? On ne peut en douter,* répond l'étranger, *c'est un Dieu.*

La loi vient de Dieu ; les anciens étaient si pénétrés de ce principe, qu'ils attribuaient aux Dieux les lois dont ils avaient dressé le code. A quelle source Zo-

roastre, Confucius, Minos, Numa, Solon, Lycurgue, avaient-ils puisé cette force qui substitua l'ordre à l'anarchie, la vertu au vice, si ce n'est dans cette conviction intime et générale qu'un maître absolu, un législateur suprême avait lui-même tracé la règle, imposant au sage le devoir de la promulguer et au citoyen l'obligation de s'y soumettre.

En effet, les lois humaines ne peuvent être que la déclaration de la loi divine; on n'y trouve pas le précepte; elles le supposent; elles se bornent à réprimer l'infraction.

La loi civile ne dit pas au père : *tu aimeras et tu soigneras tes enfans;* à l'époux, *tu aimeras et tu protégeras ton épouse;* à l'homme, *tu adoreras ton Créateur et tu secoureras tes semblables;* elle ne dit pas au citoyen : *tu seras bienfaisant et juste, tempérant et chaste; tu n'abuseras ni de tes biens, ni de ta personne :* loin de renfermer la règle des mœurs, elle tolère, souvent même elle est réduite à protéger ce qui les souille : elle règle, du reste, la forme des contrats, les formalités qui constatent le mariage et la naissance; elle détermine la quotité de biens dont le père ne pourra priver ses enfans; elle dit à l'époux : *si, par tels et tels sévices, tu rends l'union que tu as contractée insupportable à ton épouse, elle sera, si elle le demande, séparée de toi :* elle dit au citoyen : *si tu lèses autrui par tel ou tel acte que je répute contravention, délit ou crime, tu subiras telle ou telle peine :* elle lui disait chez les anciens, et long-temps elle lui a dit au sein des nations modernes : *si tu blasphèmes, si tu commets un acte sacrilége, tu seras*

puni, non pour la vengeance de l'Être tout-puissant et éternel, mais pour la répression d'un acte plus attentatoire à l'ordre social que l'attentat envers la personne ou les biens.

Une loi réduite à tolérer le vice, et qui ne commande pas la vertu, est-elle donc réellement la loi qui régit l'ordre social ?

Souvent même elle est impuissante contre le délit ; la crainte d'une peine, voilà le frein dont elle le gêne ; mais, si le coupable échappe à la preuve, ou s'il se dérobe à la poursuite, il reste impuni : le moyen de répression, c'est la force ; mais si, par la dépravation de l'esprit public, la force manque au bras de la justice, il n'est plus de ressource contre le désordre, plus d'abri contre les emportemens du crime ; rien ne l'arrêtera dans ses excès.

Pour que la société subsiste, et à plus forte raison pour qu'elle prospère, il ne suffit pas que le citoyen évite ce que la loi civile punit et prohibe ; il faut en outre qu'il s'abstienne de ce qui est mal, sans qu'elle en ait fait un cas de poursuite, et qu'il pratique ce qui est bien, quoiqu'elle ne lui impose pas l'obligation de l'accomplir ; ce ne sont donc pas les lois humaines qui régissent l'ordre social ; le citoyen est soumis aux dispositions d'un autre code, celui qui trace invariablement les devoirs de l'homme envers Dieu, envers soi-même et envers l'homme ; celui dont l'observation rendrait toute autre législation superflue, et qui trouve sa sanction dans la toute-puissance de l'Être à qui rien n'échappe, dont la bonté est infinie, mais dont la justice est inévitable.

Confucius rend cette pensée en ces termes : « L'ordre » établi par Dieu s'appelle *nature :* ce qui est conforme » à la nature s'appelle *loi :* l'établissement de la loi » s'appelle *instruction :* la loi ne peut varier de l'épais- » seur d'un cheveu ; si elle pouvait varier, ce ne serait » plus une loi. »

Que de justesse et de précision dans cette sentence ! c'est, en corollaire, la doctrine de l'antiquité, doctrine qui remonte jusqu'au premier âge, et qui fut universellement proclamée jusqu'au temps où des sophistes vinrent souiller la philosophie chez les Grecs : *la loi que l'homme promulgue n'est que l'instruction donnée au peuple pour le maintien de l'ordre établi par Dieu : la forme et les moyens peuvent varier ; la loi ne varie point ; elle est immuable comme la nature.*

Ce n'est pas là, non plus, ce que Rousseau nous enseigne dans ce livre que Voltaire appelle *le Contrat insocial,* et dont l'auteur n'est à ses yeux *qu'un charlatan sauvage, digne de l'hôpital des fous,..... un philosophe abruti, un énergumène, un gueux, dont l'orgueil fait le supplice, dont l'âme se ronge de dépit, et qui voudrait que tous les riches fussent pillés par les pauvres, afin de mieux établir l'union fraternelle parmi les hommes* (1). Ces expressions sont amères ; le fiel en dégoutte ; on croirait que celui qui les profère avait lui-même l'âme rongée de quelque dépit : j'userai envers Rousseau de plus de déférence ; je ne lui opposerai que des raisons.

---

(1) Tome 12, p. 427 ; t. 23, p. 430.

A l'exemple de ces philosophes qu'il démasque et dont il se sépare, il renverse les idées reçues, pour y substituer un principe qu'il érige en axiome, sans le démontrer, sans même essayer de l'établir : il fait *de l'ordre social un droit sacré qui sert de base à tous les autres ;* il affirme que ce droit *n'est pas fondé sur la nature ;* il en conclut *qu'il est fondé sur des conventions.*

Effrayé des conséquences, Rousseau se rétracte ; j'aurai l'occasion de l'observer, si je donne suite à ce travail ; je me borne, en ce moment, à quelques brèves réflexions.

Le droit social est *un droit sacré*, et ce droit ne reposerait que sur la volonté de l'homme, flexible selon ses caprices, mobile et variable comme ses passions.

Sacré, pour tous et en tous lieux, au gré de la convention qui l'enfante, il légitimerait, dans le sens le plus opposé, les institutions les plus contraires, imprimant à-la-fois le sceau de la consécration aux pratiques les plus révoltantes et les plus sages.

Ce droit *est la base de tout autre droit ; c'est une convention qui lui donne l'être ;* l'homme, à défaut de convention, est donc sans loi, sans droits, sans devoirs ; ou bien, en devenant citoyen, il est maître d'abroger, d'anéantir, de modifier la loi de l'homme.

L'assertion de Rousseau se lie au système qu'il développe dans son discours sur l'Origine de l'inégalité des conditions, système si bizarre, il faut l'avouer, que l'auteur semble l'avoir conçu, moins pour contredire la Genèse, que pour se jouer de la raison : ce

système, Voltaire le réprouve ; il trouve mauvais qu'on dégrade l'homme au point d'en faire, dans l'état de nature, *un animal à deux pieds, marchant sur les mains dans le besoin, isolé, errant dans les forêts, s'accouplant à l'aventure, oubliant aussitôt après sa femelle....* Il apprécie mieux la fin et la dignité de notre nature ; il nous place *au premier rang des animaux qui vivent en troupe, comme les abeilles, les fourmis, les castors, les oies, les poules....* C'est dans un accès de bienveillance pour notre espèce que Voltaire a tracé ces lignes ; sa générosité ne va pas toujours jusqu'à nous élever au rang de l'intelligent castor et de l'industrieuse fourmi ; il nous fait ailleurs, lui qui traite Rousseau *de charlatan sauvage*, et qui reproche à ce qu'il appelle *une espèce de sorciers vêtus de noir, de vouloir changer les hommes en bêtes* (1) ; il nous fait *chenille* en naissant, et *nous traînant comme elle ; paon* dans la jeunesse ; *cheval* dans l'âge viril ; rusés à cinquante ans *comme le renard ;* dans la vieillesse, ridicules comme *le singe, et le plus laid des êtres, si, plus dégoûtante encore, notre femelle décrépite n'était le plus hideux objet de la nature....*(2). Ailleurs, il voit dans l'homme *un être si misérable, qu'il est à peine un mode de l'être.... un embryon jeté dans le privé de l'univers* (3). Je m'arrête ; ce qui suit

---

(1) Correspond. génér., t. 5, p. 191, édition in-4°.

(2) Tome 23, p. 423.

(3) *Embryon, né entre l'urine et des excrémens ;* excrément lui-même, formé pour engraisser la fange dont il sort : t. 17, p. 276.

est si dégoûtant que ma main se refuse à le transcrire. O philosophes du 18e. siècle! voilà vos œuvres, et l'on vous admire! ce génie dont vous êtes fiers, l'Auteur de la nature vous en avait-il doué pour cet usage?

Cependant j'emprunterai de cet auteur une citation: après avoir parcouru, de Charlemagne à Louis XIV, cette épouvantable série de saccagemens et de destructions, d'erreurs et de crimes, qui a partout désolé le monde, il observe *que les lois, nées de l'opinion, sont incertaines, insuffisantes, contradictoires; qu'il n'y a point, en rigueur, de loi positive fondamentale: il n'y a*, dit-il, *que l'Auteur de la nature qui ait pu faire les lois éternelles de la nature* (1): c'est-là précisément ce que je me suis proposé d'établir dans le cours de cette dissertation.

Je résumerai brièvement ce qui précède.

La loi vient de Dieu; la loi de nature est une loi divine que la raison promulgue et que l'homme ne peut méconnaître, s'il n'est égaré par des sophistes ou aveuglé par ses passions: l'accomplissement de la loi n'est pas une nécessité de sa nature; il n'est pas, non plus, le jouet de l'inévitable destin; la liberté est de son essence; maître de son choix, il est libre de violer sa loi ou de la suivre.

La législation n'est pas une institution humaine; la loi de l'homme est aussi la loi du citoyen; en s'agrégeant à l'ordre social, l'homme ne change ni ne peut changer ni la loi que son Créateur lui impose, ni les conditions de sa nature.

---

(1) Tome 10, p. 471.

Unique source de ses droits, unique règle de ses devoirs, cette loi l'a dirigé dans les ténèbres où l'oubli de la révélation primitive avait plongé le monde; code universel et immuable, elle régit la société civile, quelles qu'en soient la dénomination et la forme : le pacte social ne peut la modifier; le législateur ne peut l'enfreindre; les lois humaines n'ont pour but que d'en réprimer l'infraction, sans même en reproduire les préceptes.

Telle est l'origine de la législation; telle en est la fin : mon plan était plus vaste; je devais traiter aussi de la fin et de l'origine du pouvoir; ces questions se lient, et de nouveaux développemens seraient utiles; je crains, Messieurs, d'abuser de votre attention, et de prolonger cette séance.

J'ajouterai pourtant une réflexion :

Il est un peuple dont les temps historiques remontent à 2,357 ans avant l'ère chrétienne : ce peuple a conservé, dès les premiers siècles, son culte, ses lois, ses usages : il est peu connu, quoique le laborieux effort de quelques savans l'ait mis en lumière avant la fin du 18e. siècle; les esprits, alors préoccupés, firent peu de cas de cet effort : les annales de ce peuple, les écrits de son sage, les œuvres de ses lettrés, ce riche et authentique recueil, appelé les Méditations des publicistes et des philosophes, il leur offre d'utiles leçons.

On y étudierait avec fruit une théorie funeste, quoique vraie, quand la corruption l'applique et l'interprète; mais féconde en bons effets, quand les mœurs et les institutions en écartent l'ambition et l'efferves-

cence : on la voit naître, s'affermir, monter, avec la nation qu'elle dirige et qu'elle préserve, du berceau le plus humble à l'état le plus élevé de grandeur, de civilisation et de puissance. On y voit la nature du pacte qui unit le prince et les sujets sous le sceptre, comme au sein de la famille il unissait le père et les enfans : elle nous apprend comment le principe et la plus sérieuse objection se concilient chez ces peuples primitifs, dont l'organisation sociale ne fut que le développement des lois de la nature : l'empereur est *le fils du ciel*, mais *la voix du peuple est la voix de Dieu :* si elle se soulève, c'est Dieu qui prononce; le pouvoir se déplace, sans que l'esprit de soumission s'altère; l'ordre renaît; le principe fondamental subsiste dans sa force ; la majesté royale a gardé le trône, entourée de son divin éclat (1).

---

(1) Ce principe, que la Chine consacre depuis tant de siècles, a laissé des traces chez les Turcs : lorsque, en 1687, le gouverneur de Constantinople, le shérif de la mosquée de Sainte-Sophie et le garde de l'étendard de Mahomet vinrent signifier à Mahomet IV que le peuple, victime des revers que sa mollesse attirait sur l'empire, voulait qu'il cédât le sceptre à son frère; *La volonté de Dieu soit faite,* répondit le sultan ; puisque sa colère doit tomber sur ma tête, allez dire à mon frère *que Dieu déclare sa volonté par la bouche du peuple.*

Je cite l'empire Chinois, non comme un modèle à proposer aux peuples modernes, mais comme le type le plus parfait de l'antique organisation sociale. Quand les mœurs se sont éloignées de la vérité et de la simplicité de la nature; quand, au lieu de s'unir pour le bien commun, le pouvoir et la liberté se font ombrage, il faut à l'ordre social des garanties plus efficaces et de plus solides contrepoids : la Chine elle-même en fournit la

preuve. On l'avouera pourtant, un peuple qui a vaincu par ses lois ceux qui l'avaient conquis par les armes; un empire dont l'étendue est de neuf cents lieues, et la population de cent trente millions d'âmes, et qui, depuis plus de quatre mille ans, prospère sans notable altération dans ses institutions et ses usages, a nécessairement dans sa constitution des principes de vie et de force.

Au surplus, la prospérité publique est dans les mœurs plus que dans les lois : le despotisme avilit les Turcs; les Danois, au 17e. siècle, en ont librement investi leur prince. Tout gouvernement est bon quand la vertu est le foyer où le patriotisme s'échauffe et se retrempe : la meilleure constitution reste impuissante, quand l'esprit public se fausse et se dépraye : s'il s'égare, au point de s'aigrir à l'idée de la subordination et du pouvoir, il est en délire; le mal n'aura de remède que dans son excès.

ODE

SUR LES AVANTAGES DES CROYANCES RELIGIEUSES ;

PAR M. VIANCIN.

« Il faut un nouveau culte aux enfans de la terre ;
» Le dogme des chrétiens est usé pour toujours ;
» La raison s'affranchit d'une morale austère,
» Faite pour d'autres jours.

» Non, non, le temps n'est plus de répéter aux hommes
» Qu'ils sont nés pour souffrir, pour s'abreuver de fiel,
» Que le prix de nos pleurs, passagers que nous sommes,
» Nous attend dans le ciel.

» Soyons heureux ; prouvons qu'ici l'on peut connaître
» Et fixer le bonheur ; sachons vaincre le sort :
» L'homme est né pour jouir, et de lui rien, peut-être,
» Ne survit à la mort..... »

Ainsi, plus d'un faux sage, en sa route incertaine,
Prétend justifier l'oubli des saintes lois,
Et pense révéler à la nature humaine
Ses destins et ses droits.

Heureux qui reste sourd à cette voix du monde,
Et qui, sans s'écarter du chemin le plus sûr,
Conserve de la foi la semence féconde,
Dans un cœur simple et pur !

Que ses jours fugitifs soient troublés ou prospères,
Son plus riant espoir ne l'abandonne pas;
Il se confie au Dieu qu'ont adoré ses pères,
De l'enfance au trépas.

Au milieu des plaisirs, pourquoi, dès sa jeunesse,
Tel favori du sort, dans ses vœux inconstans,
Se sent-il oppressé d'une vague tristesse
Qui flétrit son printemps?

Hélas! c'est qu'il n'a plus cette heureuse croyance
Dont son cœur fut nourri sur le sein maternel;
C'est que déjà son âme est morte à l'espérance
D'un bonheur éternel.

Comme l'oiseau captif agite en vain son aile,
Son esprit se débat dans son étroit séjour,
Tandis que vers les cieux, libre, une âme fidèle
S'élance avec amour.

Son dédain se trahit, au nom de providence;
La nature à ses yeux n'a plus de créateur:
Eh! comment imposer à son intelligence
Un invisible auteur?

A s'affranchir de Dieu la science exercée,
Nomme-t-elle un secret qu'elle n'ait point surpris?
Ressorts mystérieux, moteurs de la pensée,
N'êtes-vous pas compris?

Des lois de l'univers possédant l'harmonie,
Cuvier meurt..... et soudain le scalpel aiguisé,
Dans son vaste cerveau démontre le génie
Matérialisé.

O profanation ! recherche sacrilége !....
Mais peut-être aura-t-il, près de fermer les yeux,
A vos savantes mains légué le privilége
De ce soin curieux ?

Eh bien donc, achevez ; les fleurs de sa couronne
N'en peuvent rien souffrir ; sondez avec ardeur
De ce front révéré, que la gloire environne,
Toute la profondeur.

Dans ces restes glacés, déplorant notre perte,
D'autres contempleront le chef-d'œuvre d'un Dieu :
L'esprit s'est envolé, la demeure est déserte.....
Adieu, grand homme, adieu !

— Apôtres du néant, que vos tristes lumières
Sont pâles, à côté de ce divin flambeau,
Qui m'invite à lever mes humides paupières
Au-dessus d'un tombeau !

Ce lointain me sourit : de vos sombres doctrines
N'obscurcissez jamais mon brillant horizon.
Laissez-moi sous cet arbre aux profondes racines
Abriter ma raison.

C'est la tige sacrée, ornement de la terre,
Que voulut féconder la souveraine main,
Pour prêter aux mortels une ombre salutaire
Sur un âpre chemin.

S'il porte des rameaux froissés par les tempêtes,
Ses fruits rafraîchissans n'en croissent que plus doux ;
Et s'il n'écarte point la foudre de nos têtes,
Il en guérit les coups.

En vain par des tyrans la foi persécutée,
Eut ses premiers martyrs et ses martyrs nouveaux :
A cette humble vertu sa puissance est restée;
La honte à ses bourreaux.

Pour la détruire, en vain s'élèvent d'autres armes;
Elle offrira toujours un baume à la douleur,
Un ciel doux et propice aux yeux mouillés de larmes,
Un refuge au malheur.

L'ART POÉTIQUE SIMPLIFIÉ

(OU RÉFORMÉ);

CHANT TROISIÈME,

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

« Que de peines, dit-on, pour éclairer les hommes!
» Nous nous croyons bien forts; eh, faibles que nous sommes,
» Sous le charme expirant des écrits vermoulus
» De maints auteurs fameux (que nous ne lisons plus),
» De leurs froides leçons imbus dès notre enfance,
» Et pleins du sentiment de notre dépendance,
» Hors de l'étroite enceinte où l'on nous a placés,
» Par les moindres écarts nos esprits sont blessés;
» Dans la lice inconnue où l'auteur s'abandonne,
» Nous goûtons à regret le plaisir qu'il nous donne :
» Il faudra que le temps, ce grand réformateur,
» Secondant les efforts du hardi novateur,
» De la triste routine use les résistances,
» Ouvre un plus libre accès aux nouvelles croyances,
» Et par degrés enfin amène le vieillard
» A jouir sans remords des conquêtes de l'art. »

Voilà ce que, partout, je puis entendre ou lire :
Et moi qui ne sais pas débattre, ou contredire,
Je m'incline humblement, et dis, à l'unisson,
Que les anciens ont tort, les modernes raison.
De Boileau, cependant, disciple débonnaire,

J'ai lu, j'ai su par cœur son livre, où le vulgaire
Avec moi, sur parole, étudiait ces lois,
Tourment perpétuel des rimeurs d'autrefois :
Mon zèle fanatique, au sortir du collége,
Aurait damné, je crois, le talent sacrilége
Qui, dans son fol orgueil, eût cherché des succès
Hors du cercle tracé par l'Horace français.
J'étais loin de prévoir que, changeant de système,
J'arriverais, un jour, à rejeter moi-même
Ce livre, dont les vers, je ne sais pas pourquoi,
Restent dans ma mémoire imprimés, malgré moi;
Et j'y suis parvenu : subjugué par la masse,
A titre de beauté, j'accepte un trait d'audace;
Puis, j'en ai du regret, bientôt désenchanté
Par ce livre maudit, que j'ai trop feuilleté.
O vous tous qui rimez, à la fleur de votre âge,
Sans même avoir tenté ce dur apprentissage !
Les vains raffinemens d'un code suranné
Ne gêneront jamais votre essor fortuné;
Tandis qu'à ma pensée est sans cesse présente
Quelque leçon, hélas! encor trop imposante,
Vous pouvez, plus heureux, écrire à votre gré,
En dépit de ce code, à présent ignoré,
Qui, trop connu de moi, vient me troubler la tête,
Et, quand je veux rimer, à chaque vers m'arrête.
D'un siècle fait pour vous, profitez, jeunes gens !
Exempts des souvenirs que traînent mes vieux ans,
Tout vous rit : aspirez à briller sur la scène !
Elancez-vous sans peur dans cette noble arène !
Loin, bien loin des anciens, souverains détrônés,
Allez ravir le prix à vos jeunes aînés !

La pitié, la terreur, sous le règne classique,
Furent les seuls ressorts de la scène tragique :
Tous deux s'usent : hélas ! quarante ans de malheurs
Pour des maux en peinture ont laissé peu de pleurs;
Et trop souvent lancés au-delà du terrible,
Blasés qu'on nous a faits, il nous faut de l'horrible.
Parais donc, jeune auteur, et qu'ils soient effacés,
Tous ces fades revers dont on nous a bercés,
Tous ces pâles forfaits, ces mesquins suicides,
Jadis, des connaisseurs voluptés insipides !
Dans la fange et le sang que ton bras soit plongé !
La coupe de poison, le poignard obligé,
Ne sont plus de ces morts qu'ici l'on applaudisse :
Invente des horreurs dont l'aspect nous saisisse;
Garde-toi des récits; parle, parle à nos yeux !
Tu n'inventeras rien qui leur soit odieux.
Viens donc, viens nous montrer les noirs détails du crime,
Ceux de la mort, surtout..... le sang de la victime,
L'agonie, et le prêtre, et même le cercueil;
Sonne le glas funèbre ; et que des chants du deuil
La sombre mélodie à l'église empruntée,
Frappe d'un dernier coup la foule épouvantée !
Descends jusqu'au bourreau, mais produis *de l'effet!*
Il en faut, à tout prix ; le siècle est ainsi fait :
Il n'a pas, dans l'histoire et les fables lointaines,
Epuisé les égoûts des misères humaines ;
Fouille !.... tu peux encore y trouver des lambeaux
Echappés au crochet de tes doctes rivaux ;
Tu peux même, comme eux, défigurer l'histoire;
D'un tyran détesté restaurer la mémoire ;
Changer un roi galant en scélérat hideux,

Et d'infâmes excès lui faire autant de jeux....
Quelques vieillards, peut-être, en un coin de la salle,
Gérontes obstinés, vont crier au scandale :
Qu'importe? seront-ils les juges du procès?
Eh non! c'est de nous tous que dépend le succès.
De l'effet donc! te dis-je : et sois invraisemblable,
Sois complétement faux, sois horrible, effroyable!....
Ne crains rien! (par tes yeux tu peux t'en assurer:)
Nous sommes devenus gens à tout dévorer.

Mais c'est peu que d'oser, novateur honorable,
Aborder franchement un sujet incroyable :
Pour en faire un chef-d'œuvre, il faut oser encor
Braver d'autres arrêts de mon âpre Mentor,
Ce Boileau, qui, lui-même esclave du gothique,
Fut le dernier tyran de la gent poétique.
Eh! pourquoi décider *qu'un seul fait accompli*
Tiendra, jusqu'à la fin, le théâtre rempli?
Pourquoi de l'action limiter la durée,
Et *dans un même lieu* la vouloir resserrée?
Préceptes rigoureux que des talens jaloux
Ont, dans leur intérêt, propagés jusqu'à nous;
Qui gênaient l'écrivain, pour quelque mieux factice;
Dont le raisonnement a dû faire justice :
Si leur chûte au vieillard coûte quelques soupirs,
Elle a, depuis vingt ans, centuplé nos plaisirs.
Comme vos précurseurs, dans la même soirée,
Vous pouvez, voyageant de contrée en contrée,
Nous donner, en détail, un héros tout entier,
Enfant au premier acte, et barbon au dernier :
Nous le verrons passer du collége à la gloire;

Long-temps, sous ses drapeaux, enchaîner la victoire,
Et, du trône jeté sur un roc désolé,
Aux rois terrible encore, y mourir exilé.
Voilà comme, à présent, un heureux auditoire
S'enivre de plaisir et fait son cours d'histoire.

Un grand homme, au théâtre, est sans doute un trésor:
L'écrivain toutefois peut choisir mieux encor.
Veut-il donc exciter les transports de la foule,
Que des fastes du crime il exhume et déroule
Les revers d'un héros au souvenir affreux;
Que, dans les noirs détours d'un antre ténébreux,
Ou sur les grands chemins, au milieu du carnage,
De mille qualités ornant le personnage,
Et sur lui répandant le plus vif intérêt,
Il offre à nos regards ce roi de la forêt,
Chef adoré des siens, plus qu'eux tous intrépide,
Mais près de la beauté doux et presque timide;
Déplorant la carrière où le sort rigoureux
A fixé pour jamais ses jours aventureux;
Hostile au publicain, rebelle à la puissance;
Protégeant le malheur, la vieillesse et l'enfance;
Ami des arts, poète, au besoin éloquent:
Modèle des humains.... posé par un brigand!...
Que cet homme accompli, dans une nuit obscure,
Surpris, chargé de fers, souffrant d'une blessure,
A peine respirant, de douleurs dévoré,
Traîné dans un cachot d'une lampe éclairé,
S'occupe noblement, en s'oubliant lui-même,
Et de ses compagnons, et de celle qu'il aime....
Vertueux criminel, être mystérieux,

Qui tient tout-à-la-fois de l'enfer et des cieux!
Fier, calme et résigné, qu'à la barre il paraisse!
Qu'ici, le jeune auteur largement nous repaisse
De ces mots pleins d'audace, en tout temps admirés,
Les délices du peuple et l'effroi des jurés;
Que son brigand succombe et jamais ne pâlisse;
Qu'en riant, des prisons il s'élance au supplice;
Et que, bravant le ciel, pour finir en héros,
Il tombe, impénitent, sous le fer des bourreaux!

N'avez-vous qu'à demi le talent énergique
Nécessaire, dit-on, pour cette œuvre tragique?
Ne vous effrayez point! Nous avons, à Paris,
Tant d'auteurs, du public, à bon titre, chéris,
Qui, moins riches que vous, ont tenté l'aventure,
Et suppléé sans peine aux dons de la nature!
De vos forces enfin faut-il vous défier,
D'autres forces du moins pourront vous appuyer:
De trois arts enchanteurs nous offrant l'amalgame,
Donnez, faute de mieux, quelque grand mélodrame,
Que viendront soutenir l'orchestre protecteur,
Et le savant pinceau d'un bon décorateur!
Ce divin mélodrame est un genre à la mode,
Piquant de sa nature, et de plus fort commode,
Où l'on tue, où l'on danse, où l'on pleure, où l'on rit;
Où l'on fait du *pathos*, où l'on fait de l'esprit;
Où d'un conspirateur un bouffon vous délasse;
Où plaît le trivial; où la bêtise passe;
Où l'on peut déployer tous les moyens connus,
Reproduits mille fois, et toujours bienvenus.

Préférez-vous pourtant la riante carrière
Avec tant de succès rouverte par Molière?
Montrez-vous, s'il se peut, comique autant que lui:
Mais de son vieux système épargnez-vous l'ennui!
Les plus brillans essais n'ont-ils pas, sur la scène,
Emancipé Thalie, ainsi que Melpomène?
Elle aussi, je la vois élever à trente ans
Cette *unité de jour*, rêve de l'ancien temps;
Promener avec elle un complaisant parterre;
Lui faire parcourir l'océan et la terre;
Et du jeu de la toile aidée en ses travaux,
Nous donner tout au long un roman à tableaux.
Ainsi tel novateur, orgueil du répertoire,
A volé, sous nos yeux, de victoire en victoire,
Etonnant le public de sa fécondité,
Bienfait miraculeux d'un jour de liberté.
Vainement les frondeurs l'accusent de licence:
L'art vieillit; est-ce un mal de le rendre à l'enfance?
Devons-nous avoir peur de trop le rajeunir?
Qui remonte au passé prolonge l'avenir:
Du siècle de Louis quittons l'idolâtrie;
Reculons, s'il le faut, jusqu'à la barbarie;
Au lot de nos voisins sachons borner nos vœux;
Et recommençons l'art, pour nous et nos neveux!

Vous manque-t-elle enfin, cette heureuse assurance,
Qui de tant de trésors comble déjà la France?
Ces genres désormais accessibles à tous,
Vous semblent-ils encor trop élevés pour vous?
L'opéra vous attend, l'opéra plus facile;
Et même vous pouvez descendre au vaudeville:

Faites des opéras.... comme l'on en voit tant!
Pêle-mêle entassez tout un peuple chantant
De héros doucereux et de beautés cruelles,
D'amans persécutés, de tuteurs sans cervelles;
Placez-y des niais et des chœurs de bergers,
Des danses, mais surtout des décors étrangers!
Ce n'est point à l'esprit que l'opéra s'adresse:
C'est l'oreille qu'il vise, et qu'il frappe ou caresse;
Puis il se pique aussi de séduire les yeux;
Et quand le neuf lui manque, il réchauffe du vieux.
Si le couplet pourtant sourit à votre muse,
Qu'elle entre au vaudeville; et là, qu'elle s'amuse
A vanter notre gloire, à louer nos soldats,
A dauber tous les rangs, comme tous les états!
Là, pour chaque couplet, des *bravo* sont d'usage;
Il vient de l'opéra, ce mémorable adage
Qu'au vaudeville encor, chaque jour, nous citons:
« Ce qu'on ne peut pas dire, ici, nous le chantons. »

Mais, parmi ces progrès, notre brillant partage,
Il faut bien l'avouer, tout n'est pas avantage.
L'orgueilleuse épopée, autrefois en honneur,
Grâce à ces progrès même, a perdu la faveur;
Elle devait la perdre: eh! quel poète sage
Voudrait se condamner à ce pénible ouvrage,
D'une longue action récit long et pompeux,
Où le labeur est sûr, mais le prix fort douteux;
Tandis que, sans efforts, d'une haleine, il compose
Un roman tout entier en pathétique prose,
Qui, jeté pour un drame au public indulgent,
Promet à son auteur un nom et de l'argent?

Puis enfin, un ciel manque à la fable elle-même :
Et de quel merveilleux soutenir le poème?
L'Homère et le Virgile à présent sont si vieux!
De l'Olympe irez-vous ressusciter les dieux?
Quoi! *Jupiter, Junon, Mars, Neptune, Mercure,*
Apollon et son char, Vénus et sa ceinture,
Viendraient régir encor le moderne univers?
Eh! leurs noms suffiraient pour gâter de beaux vers :
Et déjà l'écolier que la rime embarrasse,
Prend à peine sur lui de nommer *le Parnasse.*
Irez-vous, au défaut de tous ces dieux païens,
Invoquer, et le ciel, et l'enfer des chrétiens?
Non!... le Tasse l'a fait; le Tasse a pu le faire :
L'imiter, de nos jours, serait d'un téméraire.
La foi qui le servit, base du merveilleux,
N'est plus ce qu'elle était parmi nos bons aïeux;
Nous pouvons, sur la scène, admettre la magie
Des débris élégans de la mythologie;
Et nous y tolérons une divinité
Qui danse, et qu'humanise un air de volupté :
Mais ne crois pas, jeune homme aux rêves poétiques,
T'ouvrir un ciel plus vrai pour tes héros épiques!
Ce théâtre, où jadis tout un peuple enchanté
Voyait *jouer les Saints et Dieu par piété,*
T'apprendra mieux que moi ce qu'ici je répète :
La terre, désormais, reste seule au poète;
Les cieux lui sont fermés; le siècle est esprit fort;
Et, fable ou vérité, tout merveilleux est mort.

PROGRAMME

DES PRIX A DISTRIBUER EN 1834 ET 1835.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du *Prix d'Histoire,* à décerner dans sa séance publique du mois d'août 1834, la question suivante :

Quelle fut l'influence du séjour de l'Empereur Frédéric-Barberousse *en Franche-Comté, sur les Lettres, les Sciences, les Arts et les Mœurs des habitans de cette province ?*

Ce prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

L'Académie propose pour le concours de l'an 1835, le sujet suivant :

*Tracer le tableau de l'*Industrie *de la Franche-Comté, considérée dans son état actuel, dans les transformations et améliorations qu'elle a reçues depuis le moyen-âge, et dans celles qu'elle est susceptible de recevoir pour l'avenir.*

Ce prix consistera en une médaille d'or de 300 fr., sauf à en augmenter la valeur selon le nombre des mémoires, le mérite et le résultat des recherches.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue

des ouvrages qui seront présentés au concours, en ces deux années.

Les concurrens ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse, et ces mémoires seront adressés, *franc de port,* au Secrétaire-Perpétuel avant le 1er. juin 1834 et 1835.

Arrêté en séance générale, les 24 janvier et 22 août 1833.

Le Secrétaire-Perpétuel,

F. J. GENISSET,

rue des Chambrettes, n°. 14.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1833.

M. Weiss donne lecture de la pièce suivante, qui lui a été envoyée par M. D. Monnier, de Lons-le-Saunier, associé-correspondant, pour être communiquée à la Compagnie.

DU CULTE DES ROCHERS

DANS LA SÉQUANIE.

Quand nos pères, en se dépouillant de leur simplicité native, eurent cessé de regarder Dieu comme un être incompréhensible que rien ne peut représenter, que l'espace ne peut contenir, que nulle voix humaine ne peut nommer; quand ils eurent cessé de prendre l'univers pour son temple, et les hauts lieux pour ses autels, leur intelligence se resserra dans un cercle de plus en plus étroit. Peu à peu la majesté de l'Infini fut comme emprisonnée dans les objets mêmes qui n'avaient, jusque-là, servi qu'à son culte : ainsi, la montagne qui avait été l'autel, fut à son tour la divinité; et, par la suite, Dieu devenant toujours plus petit, quitta la montagne pour se loger dans un bloc de pierre.

Le spiritualisme fatigue l'esprit inculte, et l'œil veut être de moitié dans la contemplation divine.

Si, comme l'ont déclaré quelques anciens penseurs, pour justifier l'idolâtrie de leurs contemporains, la divinité descendait au sein du simulacre qu'on venait de lui dédier, il faut convenir, malgré la déférence justement acquise à la vénérable antiquité, que le maître de l'Olympe devait mieux se plaire dans le chef-d'œuvre de Phidias, que dans le *Jupiter-Lapis* des Scythes ou dans le terme quadrangulaire du Capitole. Ami des progrès, nous ne chercherons pas querelle aux hommes qui, les premiers, s'avisèrent de transporter à des blocs de pierre les grâces de la beauté humaine; nous ne reprocherons pas au ciseau de Praxitèle d'avoir engendré dans le marbre une Vénus toute différente de celle qu'on adorait en Syrie sous les formes sévères d'une borne brute; nous ne flétrirons pas les doigts savans qui se permirent de modeler l'Apollon du Belvédère comme le plus beau des mortels, tandis que l'image du soleil n'était quelquefois en Phénicie qu'une pierre ronde, en Egypte qu'un obélisque, et dans la Grèce même qu'une pointe de rocher. Non; mais nous devons concevoir, en voyant le culte des simples pierres se maintenir si long-temps, à travers les merveilles de la civilisation, pourquoi les monumens de la nature ont toujours plus inspiré de dévotion que les monumens de l'art. N'y aurait-il pas, en effet, dans une pierre gigantesque qui surgit du sein d'un désert silencieux, plus de mystère qu'il n'y a de prestige dans une figure sortie de l'atelier d'un sculpteur?

Après cela, ne trouvons pas étrange que le sauvage Sibiriak, qui n'a jamais vu briller dans sa hutte une

étincelle du flambeau des arts, fléchisse encore un genou religieux devant des pierres dont la configuration bizarre lui en impose : il est encore ce que fut le Gaulois, qui est sorti du même berceau. Les Scythes de l'Iénisseï, de l'Ob, du Wolga, avaient laissé dans leurs stèpes d'informes objets de leur vénération ; en s'avançant jusqu'ici, ils ne perdirent rien au change, car ils en retrouvèrent dont la nature seule avait fait tous les frais, et qu'elle avait même revêtus de plus de majesté.

Ce genre d'idolâtrie résista si long-temps à la destruction du polythéisme, que divers conciles et plusieurs capitulaires en renouvelaient encore la prohibition au huitième siècle, sans pouvoir la déraciner entièrement, puisque nous sommes aujourd'hui témoins, dans plusieurs provinces de France, et notamment sur quelques points de l'ancienne Séquanie, de pratiques superstitieuses qui en sont dérivées, et qui ont encore de certaines pierres pour objet.

A la vérité, nulle ancienne charte n'a constaté, dans la Séquanie, l'existence de monumens de cette nature ; mais tout observateur doté d'un peu de critique en distinguera aisément quelques-uns à un caractère particulier et à des circonstances accessoires qui échappent à des regards inattentifs. Ce concours de semi-preuves se répète partout avec une telle conformité, ou avec une analogie si frappante, qu'il y aurait, je crois, de l'obstination à le rejeter comme insuffisant.

On reconnaîtra donc nos roches autrefois divinisées :

1°. A leur aspect pittoresque ou imposant ;

2°. A leur dénomination propre, ou à celle des lieux qui les entourent;

3°. A des restes de paganisme qui s'entretiennent dans l'esprit des habitans de la contrée;

4°. A la proximité de vieilles églises, dont l'érection eut visiblement pour but d'opposer la religion nouvelle à l'ancienne;

5°. Au choix des saints auxquels furent dédiés de pareils édifices, et spécialement à celui de la Sainte-Vierge et du prince des Apôtres.

Avant d'arriver à l'application, on nous demandera pourquoi, dans le cas particulier qui nous occupe, on adopta plutôt Marie et Pierre que tout autre saint de la légende. Il est présumable que l'on choisit la première parce qu'une aiguille de rocher affecte assez volontiers, de loin, la figure d'une grande femme; et que l'autre fut choisi à cause de la signification de son nom, traduit du syriaque *Cephas :* « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. » Voilà comment l'idée d'une pierre sainte a pu disparaître devant celle de saint Pierre, et comment on a fini par oublier le dieu rocher dans son désert.

Je n'ai découvert le titre de dignité de ces dieux grossiers qu'en les visitant moi-même; car, lorsque leur structure singulière m'apparaissait dans mes promenades, je jetais un coup-d'œil autour d'eux, et j'y découvrais aussitôt quelque établissement chrétien, datant de loin dans nos annales. Je m'informais alors des traditions qui se rattachaient à ces points remarquables, et il était rare que le merveilleux de la mythologie gauloise ne se mêlât pas au récit que me faisait

l'homme du peuple. J'ai si souvent renouvelé ces rapprochemens, j'ai été si souvent frappé de ces coïncidences, que je ne puis désormais les attribuer au simple hasard.

C'est ainsi, par exemple, que j'ai trouvé une église consacrée à Notre-Dame, près de la *Pierre-Tournole*, à Chariez (environs de Vesoul), et dans un territoire où je venais d'explorer des monumens druidiques et une castramétation de la période celto-romaine. On m'apprit que ce minhir naturel était ainsi nommé, soit de ce que la tête tourne aux jeunes gens qui ont la témérité de l'escalader, soit de ce que l'on suppose qu'il tourne sur lui-même, à minuit de Noël, tous les cent ans. Le vulgaire ne peut voir rien de ce qui ébranle son imagination sans l'animer, et il semble que, par toute la Gaule, on se soit donné le mot pour attribuer le même miracle aux pierres debout : il est assez évident que de pareilles idées sont dérivées d'un culte primitif.

C'est ainsi également que, du quartier de Montivillars, où furent élevés le premier monastère et la première église de Poligny, sous l'invocation de Notre-Dame, vous voyez, au sud, se dessiner admirablement sur le ciel cette fameuse *pierre qui vire*, dont l'historien de l'Apollonia séquanaise a fait un Apollon, et au sujet de laquelle la basse classe des habitans de cette ville raconte le même prodige séculaire.

C'est ainsi, dirons-nous encore, que la Notre-Dame d'Arinthod, qui s'est assise sur un autel païen, se trouve placée entre le minhirion de Soussonne et la pierre druidique de Vogna. Cet homme-pilier de

Soussonne, statue informe de vingt-cinq pieds de hauteur, dont l'image se reflète dans la Vallouse, non loin du rocher de la *Femme*, s'appelle *l'Homme qui vire*. La *pierre Enon*, de Vogna, énorme cube suspendu sur un de ses angles, d'une manière aussi surprenante que la pierre Branlante du comté de Sussex, en Angleterre, était la pierre des *Vénérables*, comme l'indiquerait son nom, s'il venait du grec Ενος, ou du breton *Hénan*. Les bonnes femmes du pays entretiennent encore les jeunes bergers de l'apparition nocturne de certaines dames qui dansent autour de cette pierre. Quelles sont ces femmes mystérieuses, ces espèces de fées? Ne serait-ce pas de ces Druidesses dont la représentation nous a été conservée dans une statuette de bronze trouvée à Arinthod, et qui, perpétuées dans des traditions obscures, viendraient encore revoir les lieux consacrés à leurs cérémonies, et se replacer sur *la Selle à Dieu* (autre rocher merveilleux du vallon), pour y rendre la justice au peuple, comme autrefois?

Une circonstance qui n'est peut-être pas indifférente ici, c'est que les abbesses de Château-Châlon exerçaient sur l'église d'Arinthod et sur toute la terre de ce nom un patronage et des droits dont l'origine se perd dans la nuit des temps : ne pourrait-on pas conjecturer que, par transmission, les droits d'un collége de Druidesses établi en ces lieux, auraient passé aux religieuses de Château-Châlon, comme les biens d'autres établissemens du paganisme ont passé aux Chevaliers du Temple?

C'est ainsi, puisque nous en sommes à ces reli-

gieuses, que nous trouvons l'antique monastère de *Charnonis*, dédié à la vierge Marie, presqu'en face d'un aiguillon de rocher, haut de trente pieds, qui domine le hameau de *Billin*, et se détache nettement sur les arbres d'une montagne dont une partie a retenu la dénomination très-significative de *Pagan*. Le territoire de Château-Châlon est fertile en antiquités de plus d'un genre ; et pourtant je n'en signalerai que les plus communes, parce qu'elles sont les plus méconnues : on rencontre sur le plateau, et notamment dans le climat de Beauregard, une multitude de ces monceaux de pierres, que les savans appellent barrows, et qui attestent les vœux et les sacrifices innombrables. que les Gaulois sont venus acquitter en présence de *Belin*. Un jour, si les cavernes qui s'étendent sous le village de Château-Châlon sont scrutées avec soin, leurs cavités révéleront quelques secrets du paganisme, que je ne fais encore que soupçonner. Il y a contre la roche escarpée qui supporte les ruines de l'abbaye, un autre colosse de pierre dont l'aspect n'est guère moins remarquable quand on le prend du sentier de Maisière à Névy. L'existence de ces deux minhirions, dont l'un paraît avoir été le simulacre d'un dieu, et l'autre celui d'une déesse, explique peut-être le motif de la consécration de l'église abbatiale à sainte Marie, et de l'église paroissiale à saint Pierre.

C'est ainsi, dirons-nous toujours, que tout près d'une superbe saillie de rocher, gigantesque, isolée, qui attire les regards au-dessus du vallon de Marnoz, vous rencontrez encore un couvent sous le titre de Notre-Dame. Ce couvent fut celui d'Héria, que saint

Bernon substitua, vers la fin du 10e. siècle, au *Château-sur-Salins*, qu'avait construit Gérard de Roussillon. Au pied de la montagne, au Champ-Pébreux, le soc de la charrue rouvrit, en 1822, un cimetière antique, dont toutes les sépultures étaient tournées du côté du fort *Belin*. On y trouva un sarcophage curieux, dans lequel on recueillit, entre autres ornemens, parmi les os d'un squelette, une plaque d'or où était représenté le soleil en pierreries de diverses couleurs, dont chaque rayon était séparé par la figure recourbée d'un *lituus* augural.

Sainte Marie reparaît encore à l'abbaye de Baume-les-Dames, et saint Pierre dans les églises de Cour et d'Hièvre, au milieu d'une contrée pleine de grottes et de beautés naturelles : là, vous ne suivez pas les rives tranquilles du Doubs, sans vous arrêter étonné sous les masses pittoresques et les pitons menaçans du Creux de Notre-Dame, du Grand-Crucifix, et sous *le Fauteuil de Gargantua*, ce géant de la Gaule qui se reproduit dans toutes les fables nationales, et qui s'empare de tous les objets grandioses qui sollicitent notre admiration. La Société royale des antiquaires n'hésite pas à regarder ces sortes de monumens de la nature, marqués du sceau de *Gargantua*, comme des souvenirs d'un des cultes primitifs de nos ancêtres.

Nous sommes sur la route de Montbéliard : poussons une reconnaissance vers ce chef-lieu du pays d'Ajoie, pays pour ainsi dire tout mythologique, où la Tante Arie descend encore des régions de l'air, ou sort de la grotte de Sainte-Suzanne pour visiter l'habitant des chaumières et les enfans studieux de la ville ;

où l'Esprit sauvage qui erre dans le vallon de Glay, remplit encore la brise du soir de ses tristes soupirs ou de ses ris moqueurs; où la Vouivre de Dung fait encore trembler le téméraire qui ose la poursuivre d'un œil indiscret dans sa solitude; où la fête celtique du mois de mai est encore célébrée par les jeunes pasteurs; où, enfin, les jouvencelles font encore, chaque année, un pélerinage au Mont-Bard. Autour de ce *Mont des Bardes* (pour me servir du sentiment de M. Masson, auteur de *la Nouvelle Astrée*), nous croyons discerner quelques indices du culte de Bel, 1°. dans le rocher à pic sur lequel furent bâtis, du temps du Bas-Empire, le *Castrum* de Mont-Beli-Ard, et auquel on arrive par une rue qui porte le nom de l'Aiguillon; 2°. dans le nom de l'abbaye de *Belchamp*, qui fut sous l'invocation de Notre-Dame; 3°. dans une forêt de chênes du Mont-Adri, à Bavans, où l'on suit une longue rangée de pierres qui formait l'enceinte sacrée du Mont-Bard. Bard et Bavans ne sont séparés que par le Doubs de Dampierre, village très-ancien, qui vit martyriser saint Mainbœuf par les Vandales, et qui reconnaît saint Pierre pour le patron de la paroisse.

Le mot *Ba*, qui entre en composition dans Bavans, me rappelle *la Femme de Bâ* des rives du Dessoubre, à l'orient du prieuré de Vaucluse, reste d'une abbaye jadis placée sous le vocable du prince des Apôtres, et mentionnée dans le partage des états de Lothaire. *La Femme de Bâ* est une roche qui ressemble beaucoup à une femme assise dans la pente boisée de la montagne de Vougney, et appuyée contre son escar-

pement. Telle était, probablement, dans l'Attique, cette roche de Niobé qu'avait vue Pausanias, et qui ressemblait de loin à une femme en pleurs. On dit qu'au coucher du soleil, si la Femme de Bâ a mis sa robe blanche, c'est une annonce du beau temps, et que si, au contraire, elle s'est revêtue de noir ou de gris, c'est la pluie qu'elle présage. Quand on dit *la Femme de Bâ*, d'après la prononciation rustique, c'est sans doute comme si l'on disait la *Femme de Baal*. M. de la Monnaie me fournirait à cet égard un appui dans ses *Noëls Bourguignons*. Baal, dieu du premier ordre à Tyr et à Sidon, était le même, dit Jurieux, que le *Bel* des Babyloniens; il fut d'abord adoré dans les hauts lieux, sous la forme d'une pierre brute.

La proximité des lieux m'engage à faire une excursion à Saint-Ursanne, situé à la grande courbure du Doubs, aux confins de la Séquanie. Cette petite ville est entourée de sites dignes des crayons de la lithographie, soit qu'ils s'exercent à rendre ces grottes presque inaccessibles et ces rocs armés de pics aigus, où saint Urcissin, après avoir laissé sa crosse abbatiale au monastère de Luxeuil, vint, pendant les guerres de 610, chercher un asile afin d'y mourir en paix; soit qu'ils reproduisent l'architecture du cloître du couvent fondé par saint Vandrille, et surtout le curieux frontispice de l'église, où un sculpteur original a groupé des finales de saints et d'anges à têtes d'animaux. Là, dans le cadre principal, siège le Père éternel entre saint Pierre et saint Paul, objets de la dédicace. Là se fait aussi remarquer une vierge

assise et tenant son fils sur ses genoux, dans l'attitude d'une Isis. De Saint-Ursanne on aperçoit, à un quart de lieue à l'est de la ville, et dans le flanc méridional du Mont-Terri (dont on a fait, de nos jours, plus poétiquement le Mont-Terrible), une aiguille très-remarquable, que l'on prendrait de loin pour une grande statue de la Vierge portant l'enfant Jésus dans ses bras.

D'ici nous pourrions, prolongeant un peu notre excursion, aller contempler, près de Moutier-Grandval, l'énorme rocher sphérique que décrit M. Raoul-Rochette dans ses lettres sur la Suisse; mais il vaut mieux rétrograder, et nous rapprocher de notre point de départ.

A Moutier-Haute-Pierre, sur la Loue, on voit se détacher du front de la montagne des Echanges, une aiguille de rocher haute de quarante pieds, sur une base qui en a soixante : c'est le rocher du *Moine*, que les enfans de la vallée saluent du titre de grand-père, et que Olaüs Magnus reconnaîtrait sans doute pour le frère de ce *rocher du Moine* qui, du haut d'une montagne de la Norwège, semble protéger les nautonniers de l'Océan septentrional. On m'a assuré, à Moutier, qu'à la fête de la Chandeleur, un rayon du soleil passant par un trou de la roche supérieure, éclaire le haut de l'aiguille et la fait ressembler à un cierge allumé : si le phénomène est vrai, on pourrait le comparer à celui du Martis-Lock du village d'Elm, au canton de Glaris, où les rayons du soleil percent à un jour fixe du printemps, et à un autre jour fixe de l'automne, par un trou pratiqué dans

la montagne de Wichlen, et tombent ces jours-là sur le village. Mais Moutier a d'autres merveilles : la grande voix des eaux tourmentées de la Loue, les plaintes nocturnes des hulottes, le cri des chauve-souris sortant des cavernes enchantées, tout contribue à remplir ces profondes solitudes de bruits aériens qui, dans l'esprit des peureux villageois, ne peuvent être produits que par les assemblées du sabbat. L'établissement d'un monastère dans un pays si fortement travaillé par la diablerie était indispensable ; et c'est depuis ce temps sans doute que la divinité de pierre qui dominait sur la vallée, s'évanouit devant l'église de St.-Pierre.

Saint Pierre est aussi le vocable de l'église abbatiale de Baume-les-Messieurs. En face de cette église, une pile aiguë de rocher, de cent pieds de hauteur, est restée debout sur les ruines de la côte de Sermus. L'antiquité de Baume est indiquée par des écrits ; celle de Sermus se manifeste par le *vallum* de pierres et de gazon que j'ai découvert en 1820. Cette espèce de rempart ferme le village de Sermus dans une enceinte inaccessible de tout autre côté, et où l'on remarque la petite éminence de *Tiévan*, lieu qui paraît avoir été plus particulièrement consacré. Au reste, les vallons de Baume ont, comme ceux de Moutier-Haute-Pierre, des grottes charmantes, des cavernes profondes, des fontaines miraculeuses, des phénomènes aériens, des cris lugubres, c'est-à-dire assez de choses pour prouver les anciennes superstitions, et pour les perpétuer long-temps encore au milieu d'une nature aussi sévère et aussi imposante.

Enfin nous sommes trop près de la *Roche aiguë* qui sert de borne aux territoires de Lavigny et de Pannessières, dans le déclive occidental de la côte de Rhonay, pour omettre de la signaler aussi comme un minhir naturel, et pour négliger de montrer près de là l'ancien moutier de Lavigny et l'église pittoresque de Montain, sous l'invocation de saint Pierre.

Nous pourrions ajouter beaucoup à ces données sur le culte des rochers et des pierres brutes ; mais ce qui nous reste à dire à cet égard rentre dans un autre ordre de recherches, et je crois d'ailleurs en avoir dit assez pour établir que nos saillies de rochers les plus notables ont pu recevoir chez nos pères, comme simulacres de la divinité, les mêmes honneurs que de pareils objets reçurent chez les Grecs, chez les Gaulois d'Asie, chez les anciens Scythes, et qu'ils reçoivent encore chez les Scythes actuels de la Sibérie, d'où nous tirons notre origine.

LISTE ACADÉMIQUE.

SEPTEMBRE 1833.

PROTECTEUR-NÉ.

M. le Lieutenant-Général GOUVERNEUR de la province.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'ARCHEVÊQUE de Besançon.

M. le Lieutenant-Général COMMANDANT la 6e. division militaire.

M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour royale.

M. le PRÉFET du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le MAIRE de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANS.

Messieurs,

GRAPPIN, Chanoine de l'Eglise métropolitaine, *Doyen* de la Compagnie, membre des Académies de Rouen, Metz, etc.; titulaire le 5 janvier 1785.

COSTE, Avocat, Receveur des hospices, membre de l'Institut de Hollande; titulaire le 30 décembre 1805.

Girod de Chantrans ✠ ✠, ancien Officier du Génie, associé correspondant de l'Institut (Académie des sciences); titulaire le 30 décembre 1805.

Cusenier, Docteur en médecine; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz ✠, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

Ginisset, *Secrétaire-Perpétuel de la Compagnie*, membre de la Société d'émulation du Jura, de celle des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de l'Académie de Dijon, de la Société de la paix de Genève, professeur à la Faculté des lettres; titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J. J.) ✠, ancien Recteur; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot ✠, titulaire le 11 juin 1807.

De Raimond, *Trésorier de la Compagnie*, membre de la Société d'émulation du canton de Vaud, ancien inspecteur des postes; titulaire le 3 décembre 1807.

Weiss ✠, *Vice-Président annuel de la Compagnie*, Bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres; titulaire le 4 août 1808.

Bertaut, Recteur de l'Académie universitaire; titulaire le 4 août 1808.

Courvoisier ✠ ✠, *Président annuel de la Compagnie*, ex-Garde des Sceaux, membre de l'Académie de Lyon; titulaire le 11 août 1810.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 6 février 1811.

Vertel ✵, Directeur de l'Ecole secondaire de médecine; titulaire le 6 février 1811.

Clerc ✵, ancien Magistrat; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières ✵, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Bosc-d'Antic ✵, ancien Directeur des contributions indirectes, membre de la Société d'agriculture du département du Doubs; titulaire le 5 décembre 1816.

Flajoulot, Professeur de dessin; titulaire le 4 août 1818.

Viancin, Secrétaire en chef de la mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 24 août 1820.

Laurens, Chef de division à la préfecture, secrétaire de la Société d'agriculture du départem^t. du Doubs, membre de celle d'émulation du Jura, de l'Académie royale de Rouen; titulaire le 25 janvier 1822.

Desfosses, Professeur de chimie à l'Ecole municipale et à l'Ecole secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture du département du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Pertusier ✵ ✵, Colonel d'artillerie en retraite; titulaire le 24 août 1823.

Monnot-Arbilleur, Président de chambre à la Cour royale; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte de la ville, membre correspondant de la Commission d'antiquités du département de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de St.-Juan, titulaire le 29 janvier 1827.

Pécot, Professeur à l'Ecole secondaire de médecine; titulaire le 24 août 1827.

Bourgon, *Secrétaire-Adjoint*, Professeur d'histoire à la Faculté, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, et de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, Professeur de littérature française à la Faculté; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre de la Société d'agriculture du département du Doubs; associé résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

ASSOCIÉS RÉSIDANS.*

Messieurs,

Aug. Demesmay, Membre de l'Académie de Dijon, des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme; élu le 28 janvier 1831.

L'abbé Gousset, Vicaire-Général du diocèse; élu le 28 janvier 1831.

Bulloz, Docteur en médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz, de la Société d'émulation du Jura, de la Société d'agriculture du Doubs; élu le 28 janvier 1831.

---

* Les membres de cette classe jouissent, dans l'intérieur académique, des mêmes droits et prérogatives que les titulaires, dans l'ordre desquels ils entrent d'ailleurs, selon leur rang d'élection, à mesure que des places viennent à y vaquer.

L. Bretillot, élu le 2 février 1832.

Lefaivre ✠ O ✠, Chef de bataillon du Génie; élu le 24 août 1832.

Gourreau ✠, Capitaine du Génie, élu le 24 août 1833.

Perron, Horloger-Mécanicien, élu le 24 août 1833.

ACADÉMICIENS VÉTÉRANS OU HONORAIRES.*

Messieurs,

Joseph Droz ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris.

L'Abbé de la Boissière, ancien Professeur de Faculté; à Carpentras (décembre 1805).

Le Baron de Bry C ✠, ancien Préfet du Doubs; à Paris (décembre 1805).

Ebray, Pasteur de l'Eglise française à Bâle (novembre 1806).

D. Ordinaire ✠, Directeur de l'Institut royal des sourds-muets à Paris (février 1811).

Le Baron Bouvier O ✠, ancien Magistrat; à Dôle (février 1812).

---

* Cette classe comprend, 1°. ceux des Académiciens qui, à raison de leur grand âge ou d'une faible santé, ont jugé à propos de renoncer aux fonctions actives de la classe des titulaires ou de celle des associés résidans; 2°. les Académiciens titulaires ou les associés résidans qui ont quitté leur domicile dans le chef-lieu académique. Lorsqu'ils y reviennent, ils rentrent dans l'intérieur, selon leur rang d'ancienneté, à mesure que des places viennent à y vaquer, mais toujours en vertu d'une délibération de la Compagnie.

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Comte de Coutard ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1816).

Foillenot du Magny; à Besançon (novembre 1816).

Le Comte de Durfort ✠ C ✠, Pair de France, ex-Gouverneur de la province de Franche-Comté; à Paris (janvier 1817).

De Villiers du Terrage O ✠, Chevalier de l'ordre de Charles III, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

Le Baron Meyronnet de St.-Marc ✠, Conseiller à la Cour de cassation; à Paris (août 1825).

L'abbé Calmels, ancien Recteur; à Rhodez (août 1825).

Fargeaud, Professeur de physique à la Faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'abbé Gattrey, Proviseur du Collége royal de Moulins (janvier 1828).

ASSOCIÉS CORRESPONDANS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne.

Messieurs,

Marc, Bibliothécaire à Remiremont (octobre 1806).

Proudhon ✠, Doyen de la Faculté de droit à Dijon, membre de plusieurs Sociétés savantes (février 1809).

Guyétant, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence, Secrétaire-Perpétuel de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (février 1809).

Renouard de Sainte-Croix ✵, Littérateur; à Paris (août 1810).

Marchand ✵, ancien Président du tribunal d'instance; à Baume-les-Dames (février 1811).

Colin ✵, Procureur-Général à la Cour royale de Dijon (février 1811).

Janvier ✵, Horloger du Roi, membre de la Société royale académique, de l'Athénée des arts, etc.; à Paris (février 1811).

Ch. Nodier ✵, Bibliothécaire du Roi, membre de diverses Académies; à Paris (mars 1812).

Dusillet ✵, Maire de la ville de Dole, membre de la Société d'émulation du Jura (septembre 1816).

Roux de Rochelle ✵, ancien Membre du Corps diplomatique; à Lons-le-Saunier (août 1821).

Duvernois, Correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Montbéliard (janv. 1822).

Le Baron Lepin ✵ C ✵, Lieutenant-Général en retraite; à Salins (août 1822).

Molard ✵, Membre de l'Institut académique des sciences; à Paris (janvier 1823).

Th. Jouffroy ✵, Professeur de philosophie au Collége de France, membre de l'Institut (Académie des sciences morales), membre de la Chambre des Députés; à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo ✵, de l'Académie de Toulouse, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort ✵ C ✵, Lieutenant-Général, Chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre

de l'Académie royale de Marseille et de la Société d'émulation du Jura, membre de la Chambre des Députés; à Arbois (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet ✵, Professeur de physique à la Faculté de Paris, l'un des Fondateurs et Professeurs de l'école centrale des arts et manufactures; à Paris (août 1827).

Marjolin ✵, Professeur à la Faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janv. 1828).

Péclet ✵, Professeur de physique et de chimie à la Faculté des sciences et à l'école centrale des arts et manufactures; à Paris (août 1828).

Dalloz ✵, Avocat aux Conseils du roi et à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

Lancrenon, Peintre d'histoire; à Paris (août 1828).

Cordier ✵, ancien Inspecteur des Ponts et Chaussées, membre de la Chambre des députés; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau ✵, Membre de l'Académie des sciences et du bureau des longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot C ✵ G ✵, Lieutenant-Général, ancien gouverneur de la Martinique et des Iles sous le vent; à Ville-Evrart, près de Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la Faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ancien Conseiller de préfecture, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés aca-

démiques de Mâcon et du Bas-Rhin, de la Société d'émulation du Jura ; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste ; à Paris (août 1831).

Bernard C ✠ G ✠, Lieutenant-Général, Aide-de-Camp du Roi ; à Paris (août 1831).

Violet d'Epagny, Littérateur ; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Littérateur ; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur ; à Paris (février 1832).

Ch. Cuvier ✠, Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Fréderic Cuvier ✠, membre de l'Académie royale des sciences, Institut de France (juin 1832).

Joly, Littérateur ; à Paris (août 1832).

Duvernoy, Docteur en médecine, Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Strasbourg (août 1832).

Le Comte Emmanuel de l'Aubespin ; à Paris (août 1833).

Le Marquis de Saint-Mauris, au château de Colombier, près Vesoul (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole (août 1833).

ASSOCIÉS CORRESPONDANS,

Nés hors de la Province de Franche-Comté.

Messieurs,

Peignot, Inspecteur des études, membre de l'Académie de Dijon (septembre 1806).

Le Baron De Gérando G ❁, Conseiller-d'Etat, membre de l'Académie des inscriptions; à Paris (octobre 1806).

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (juillet 1807).

Riboud, Secrétaire de la Société d'émulation; à Bourg (février 1809).

Amanton ❁, Conseiller de préfecture; à Dijon (février 1811).

Gervaise, Directeur des contributions directes; à St.-Lô (novembre 1816).

Moulinié, Pasteur émérite de l'Eglise protestante; à Genève (janvier 1818).

Humbert-Jean, Professeur de langues orientales; à Genève (janvier 1820).

Le Baron Descenettes O ❁, membre de l'Académie royale des sciences, Institut de France; à Paris (août 1820).

Chérubini ❁, Membre de l'Académie royale des beaux-arts; à Paris (août 1821).

De Gouvenain, de l'Académie de Dijon (août 1822).

Le Comte de Villeneuve-Bargemont ❁, ancien Préfet; à Nancy (janvier 1824).

Civiale ❁, Docteur en médecine, membre de l'Académie royale des sciences, Institut de France; à Paris (août 1825).

Le Baron Taylor ✠ ❁, à Paris (août 1825).

Le Baron de Stassart ❁, membre du Sénat belge; au château de Courioule, près Namur (janvier 1826).

Pariset ❁, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

De Cailleux ✻ ✻, Secrétaire-Général des musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, Statuaire; à Paris (août 1827).

George, ancien Professeur de mathématiques; à Nancy (août 1827).

Dugas-Montbel ✻, Membre honoraire de l'Académie des inscriptions, membre de la Chambre des députés; à Paris (janvier 1828).

Klaproth, Jules, Orientaliste; à Paris (août 1828).

Soulié ✻, l'un des conservateurs de la bibliothèque du Roi à l'Arsenal (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences à l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David ✻, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

Le Comte de Sellon, Membre du Conseil représentatif, Président et fondateur de la Société de la Paix de Genève (août 1831).

Teissier ✻, Préfet du département de l'Aude; à Narbonne (janvier 1831).

Stapfer ✻, membre de la Société royale des sciences de Gœttingue, etc.; à Paris (janvier 1832).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Ordre des lectures. . . . . *Pag.* 1

Rapport sur le concours de l'année, par M. le Secrétaire-Perpétuel. 2

Epître à un curé de campagne, par M. Demesmay. . . 27

Dissertation sur l'origine de la législation et du pouvoir, par M. Courvoisier. 31

Ode sur les avantages des croyances religieuses, par M. Viancin. 56

Le 3e. Chant de l'art poétique simplifié ou *réformé*, par M. Trémolières. 60

Programme des concours pour les années 1834 et 1835. . 69

Extrait des procès-verbaux.

Du Culte des Rochers dans la Séquanie. 71

Liste académique. 84

FIN DE LA TABLE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4583